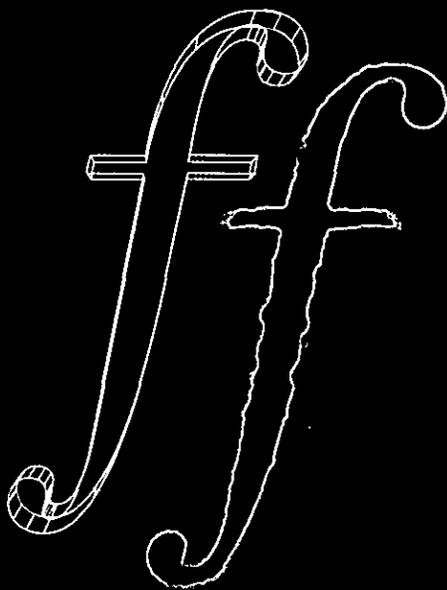


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 21 10 €



ff

*Devant nous
le déluge !*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 21 • Nouvelle série • mars 2006

Éditorial	3
-----------------	---

DEVANT NOUS LE DÉLUGE I

L'endettement de la France : devant nous le déluge ? PAR JEAN ARTHUIS	4
Un programme de rupture PAR GÉRARD VANIER	8
Pour sortir du laxisme budgétaire PAR CHARLES DE COURSON	14
Quels bénéfices la France peut-elle tirer de la LOLF sur l'endettement public PAR ALAIN LAMBERT	19
Dépenses de santé : quel financement ? PAR CHRISTIAN PRIEUR	23
La fracture du logement PAR GÉRARD VANIER	32
Les syndicats : une nécessité économique PAR HENRI CATHERIN	35
Le social, clé du mondialisme PAR CHARLES DELAMARE	39

DOSSIERS ET ÉTUDES

Une base doctrinale pour la droite et le centre PAR PIERRE MÉHAIGNERIE	50
Recherche : le cri d'alarme d'un prix Nobel INTERVIEW DE PIERRE-GILLES DE GENNES	56
Le colonialisme et la mémoire du passé PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	61
Immigration : un choix de démocratie PAR GÉRARD VANIER	68

*
* *

La chronique des lettres PAR PHILIPPE SÉNART	73
--	----

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL	79
L'Etat n'est plus la solution, mais le problème PAR NICOLAS LECAUSSIN	80
Du mythe au doute, itinéraire d'un bouc émissaire PAR DORIAN LAMARRE	82

NOTES DE LECTURE

Le souvenir de Youkîm Moubarak PAR PHILIPPE DE SAINT ROBERT	84
Si la gauche savait de Michel Rocard PAR CHARLES DELAMARE	85
Aristide Briand - Le ferme conciliateur de Gérard Unger PAR ALBERT KALAYDJIAN	86
Histoire de l'Italie - Des origines à nos jours de Pierre Milza PAR GEORGES-ROBERT BONIN	88
Benoît XVI - l'héritier du Concile de Jean Chélini PAR JEAN-MARIE DAILLET	89
Comprendre le monde actuel de François-Georges Dreyfus PAR CHARLES DELAMARE	91
Communiquer. Pourquoi, comment ? de Hervé Collet PAR GÉRARD VANIER	92

Devant nous le déluge !

Les clignotants sont au rouge de tous les côtés ! Faute d'avoir procédé à temps aux réformes préconisées par les observateurs les plus lucides ! La détérioration des finances publiques, le gonflement de la dette vis-à-vis notamment de l'étranger, la démoralisation de l'éducation nationale, l'abandon de notre ambition pour l'Europe, corollaire d'un affaiblissement de la volonté nationale, le scepticisme des actifs, l'hostilité de la jeunesse, tout cela marquera de plus en plus les quatorze mois qui nous séparent de l'élection présidentielle. Cette perspective entravera les efforts, encore bien trop timides, pour commencer à résoudre ces grands problèmes pendants à la plus haute branche de l'Etat. Leur accumulation risque de produire une rupture dont on ne pourra pas canaliser les effets, à la manière de celle d'un barrage en train d'exploser.

A la différence du fatalisme régnant à la fin de l'Ancien Régime vis-à-vis du déluge à venir, des hommes de courage préconisent les mesures à prendre pour redresser cette situation

et pour répondre, enfin, aux défis que nous lance la mondialisation. Les rédacteurs des articles publiés dans ce numéro ne sont pas pessimistes. Ils connaissent l'étonnante capacité de rebond dont notre pays a si souvent fait preuve lorsque, ses affaires étant remises en ordre, il s'attaque sérieusement à ses problèmes et reprend confiance en lui-même. Ils connaissent aussi l'énorme tâche à accomplir pour faire face à la situation engendrée par des années de laxisme, d'impéritie drapée dans une prétention inconsciente des réalités mondiales, dans l'arrogance élevée en l'art de gouverner. La nécessité d'une doctrine inspirant l'action, ouvrant l'horizon s'avère à nouveau indispensable pour ceux qui croient que la mission de la politique est de conduire le monde. Notre revue et ses amis sont attachés à cette mission, au renouvellement de la pensée sociale et politique. Elle a été bien seule ces derniers temps ! Mais n'était-ce pas le cas de Noë avant le déluge ?

Le comité de rédaction

L'endettement de la France : devant nous le déluge ?

par Jean ARTHUIS

Cet article pose avec la plus grande clarté et la plus grande vigueur le problème soumis à notre pays. Il est encore temps de réagir, mais il y a urgence.

Avec le rapport de la mission Pébereau, l'opinion publique a découvert la réalité consternante de la dette publique, réalité soulignée par nombre d'entre nous, depuis bien longtemps, mais que beaucoup, politiques et journalistes, ont trop souvent préféré ignorer, ou taire. En vingt-cinq ans, la dette publique a été multipliée par cinq en euros constants. Elle représentait un cinquième de la production nationale annuelle en 1980, mais atteint les deux tiers aujourd'hui. *1.117 milliards d'euros de dette pèsent sur le fruit du travail de tous les Français.* Encore ce chiffre ne prend-il pas en compte certaines dettes cachées de l'Etat : dette de la SNCF, subrepticement transférée dans les années 90 à des organismes para-étatiques, charges de retraite des régimes spéciaux de La Poste et de diverses entreprises publiques, qui seront fatalement, un jour ou l'autre, portés à la charge de la sécurité sociale en échange d'une soulte bouclant opportunément le budget d'une année, mais ne couvrant évidemment pas les retraites des agents sur la durée...

Un manque de courage accumulé

L'explication de cette situation, dangereuse par bien des aspects, est connue : la dette de la France reflète vingt-cinq ans de déficits publics consécutifs. *Depuis vingt-cinq ans, pas un budget n'a été voté à l'équilibre.* Sur cette période, nous avons connu deux effets de ciseaux, dramatiques pour nos finances publiques. D'une part, les prélèvements au profit de la sécurité sociale n'ont pu accompagner l'augmentation inexorable de la dépense sociale. D'autre part, plus clairement encore, les baisses importantes des impôts d'Etat n'ont pas été gagées par des économies équivalentes. En d'autres termes, la France a préféré la dette plutôt que la réforme de l'Etat. Notre génération a préféré reporter celle-ci, par manque de coura-

ge, et faire peser le coût de ce retard sur ses enfants. Ce sont eux qui devront supporter le remboursement de la dette de leurs parents, coupables, en ce domaine, d'une véritable faute morale. C'est l'apologie de la générosité à crédit pour mieux caresser l'opinion publique dans le sens du poil ! Aucune circonstance atténuante ne peut nous être accordée. La dette n'est ainsi pas imputable à des déficits de croissance qu'aurait connus notre pays. Depuis vingt ans, le décalage structurel entre la recette et la dépense est négatif. 40% de ce déficit structurel, et donc de l'augmentation de la dette, a été affecté au financement de dépenses courantes, plutôt qu'à l'investissement, c'est-à-dire à l'accroissement des actifs publics. Dès lors, la différence entre la valeur des biens des administrations publiques et leurs dettes a été divisée par trois en euros constants entre 1980 et 2002, passant de 807 milliards d'euros à 289 milliards d'euros. Aujourd'hui, le patrimoine net de l'Etat est négatif : c'est seulement grâce aux collectivités territoriales que les administrations publiques ne peuvent être considérées comme virtuellement en faillite.

A quoi a donc servi notre endettement public ? Certainement pas à préparer l'avenir et à améliorer notre croissance potentielle. Alors que notre dépense publique est l'une des plus élevées de l'Union européenne, la dépense publique d'enseignement supérieur par étudiant reste à un niveau moyen par rapport aux autres pays. Danemark et Suède ont une dépense publique importante, mais leur dépense publique d'enseignement supérieur par étudiant est considérable... Et nos dépenses de recherche baissent depuis plus de dix ans !

L'urgence d'agir

Davantage encore aujourd'hui qu'hier, le principe de responsabilité nous commande une action urgente, pour deux raisons.

Le budget de l'Etat subit la ponction des intérêts de la dette. En 1975, ceux-ci représentaient 5% des dépenses de l'Etat. Ce pourcentage est aujourd'hui proche des 15%. *Ce sont des milliards d'euros qui auraient du être consacrés à des investissements* autrement plus structurants pour l'avenir de notre pays. Encore avons-nous bénéficié au cours des dernières années de la baisse des taux d'intérêts. Celle-ci a autorisé une dérive de l'endettement sous anesthésie budgétaire. La remontée des taux d'intérêt aura un effet majeur sur nos finances publiques : une hausse d'un point des taux d'intérêt, c'est 0,1 point de PIB de dépense, de déficit et de dette supplémentaire au bout d'une année, 0,2 point au bout de 2 ans et 0,4 point au bout de 4 ans.

Surtout, en matière d'endettement, *les défis sont devant nous*. Grâce à notre nouvelle « Constitution financière », la LOLF, nous connaissons mieux nos engagements hors bilan. Les engagements de l'Etat au titre des retraites de ses agents sont de l'ordre de 890 milliards d'euros. Ils auraient été de près de 1.000 milliards

d'euros sans intervention de la réforme Fillon sur les retraites ! Car la France connaîtra au cours des prochaines décennies un choc démographique de grande ampleur, qui constitue un défi majeur pour nos finances publiques. Comment pourrons-nous financer le vieillissement démographique, avec son impact en termes de dépenses de pensions, de santé, de dépendance, à partir d'un socle de dette aussi élevé que celui d'aujourd'hui ? Si rien n'est fait, les simulations réalisées par la mission Pébereau montrent que la dette publique atteindra les 200% de la production nationale annuelle en 2030, et 400% en 2050. Mais quel créancier acceptera de prêter à un pays aussi endetté, certain qu'il sera de son incapacité à tenir ses engagements ? Peut-on imaginer le montant des intérêts financiers occasionnés par une telle dette ? L'échéance se rapproche : si notre pays ne parvient pas à stabiliser – seulement stabiliser – son ratio d'endettement dès 2010, sa situation financière sera intenable. En 2013, ce sont plus de 70 milliards d'euros qu'il faudra trouver pour faire face à la charge de la dette.

Les Français ont pris conscience de l'épée de Damoclès qui pèse sur leur avenir. Certains que la dette à rembourser s'alourdit chaque jour, ils accentuent leur effort d'épargne. Une absence de cap clair en matière de réduction des déficits susciterait un attentisme certain dans les choix de consommation et d'investissement des agents économiques. Il faut donc cesser de communier dans la préférence très française pour la dépense publique, devenue une conduite addictive à haut risque pour notre pays. L'effort de maîtrise de notre endettement passe nécessairement par une profonde réforme de l'Etat. Elle doit nous conduire à dépenser moins. Avec la démarche de performance engagée par la LOLF, nous devons parvenir à cet objectif, tout en améliorant les résultats de l'action publique. Le niveau élevé des prélèvements, dans un contexte mondialisé, où les délocalisations s'accroissent et commandent une évolution ambitieuse du financement de notre protection sociale, ne laisse d'autre choix qu'une action sur la dépense.

Le modèle à suivre

C'est ce qu'ont réalisé avant nous le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, la Finlande, la Norvège et la Suède. En menant des stratégies de consolidation budgétaires très significatives dans les années 90, ces pays ont paradoxalement, par rapport à la vieille croyance keynésienne voulant que la dépense publique soit bonne pour la croissance, soutenu de manière décisive leur expansion économique. Ils ont donné une actualité nouvelle au fameux dicton selon lequel « qui paye ses dettes s'enrichit ». Est-ce bien là un dicton français ?

Au-delà des problèmes de dette publique, il y a urgence à sortir la France de son incapacité à faire preuve de lucidité. La sanctuarisation de son si fameux « modè-

le social » nous conduit à la fatalité du déclin. Il est temps de prendre conscience de l'archaïsme de pans entiers de nos législations, conçues et mises en œuvre alors que notre économie était relativement étanche. *La globalisation a fait éclater les conventions et les arbitrages sont désormais instantanés.* Ils prennent la forme de délocalisations d'activités et d'emplois qui ruinent les espérances de croissance. Les discours convenus des économistes, des responsables politiques et des acteurs économiques n'y font rien. La lucidité et le courage nous commandent de faire confiance à l'intelligence de nos concitoyens. Le débat ne peut plus attendre. Le pouvoir ne s'occupe pas, il s'exerce.

Jean ARTHUIS

Vient de paraître

Françoise Colin-Bertin

Les courants religieux en Europe

Chiffres et images pour en savoir plus

Origines

Dogmes

Doctrines

Editions De Vecchi

France-Forum

Numéros disponibles :

N° 7 – « L'urgence des réformes »

N° 11 – « Les réformes à cloche-pied »

Un programme de rupture

par Gérard VANIER

Rompre avec la facilité de la dette publique est urgent et indispensable. Mais il faut s'y mettre avant que l'inondation ne devienne déluge.

La commission Pébereau a réuni l'élite de la haute finance et des affaires, de la politique et du monde intellectuel et syndical. Un esprit sourcilleux pourrait regretter que n'y ait pas figuré un représentant de la contestation révolutionnaire. Nous verrons en conclusion ce qu'il faut en penser.

Dans sa préface au rapport ¹, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie déclare qu'avant d'être une question financière, la maîtrise de la dette publique constitue un vrai sujet politique pour notre démocratie. Thierry Breton a été servi. Au-delà des analyses financières, approfondies et convaincantes mais qui ne sont pas vraiment nouvelles, l'intérêt du rapport est qu'il met en exergue les causes politiques qui enfonce notre pays dans un endettement lourd de conséquences sur les générations futures, mais déjà très menaçant à court terme.

Le constat : la facilité en guise de politique amoncelle les nuages

Quelques chiffres suffisent à donner une idée de l'ampleur du problème. A la fin de 2004 la dette atteignait 1 067 milliards d'euros et il faut aujourd'hui l'augmenter de plusieurs dizaines de millions. Cette dette représente 66% du produit intérieur brut (PIB) et pour chaque ménage, 41 000 euros. Son seul remboursement absorbe la totalité du produit de l'impôt sur le revenu. Il est équivalent au budget de notre Défense nationale. Plus encore que les chiffres bruts, ce qui est inquiétant, c'est leur progression. Depuis 1980, alors que Raymond Barre était encore Premier ministre, la dette n'a pas cessé de grandir pour être multipliée par cinq et passer de 21% à 66% du PIB, soit une charge trois fois plus lourde. A certaines périodes, elle s'est emballée. Entre les six années de 1991 à 1997, elle est passée de

¹ « Rompre avec la facilité de la dette publique », *La Documentation française*, 8 €.

36,2% à 58,5% du PIB, soit une progression de 60%. En moyenne, sur le quart de siècle, les dépenses publiques ont augmenté annuellement de 6% alors que la production nationale ne suivait qu'à 2%. Un tel différentiel n'est pas tenable à terme. Il convient de noter que si, en ce qui concerne les chiffres bruts, certains de nos voisins européens présentent une situation analogue, il est préoccupant de constater que notre pays continue à s'enfoncer alors que nos voisins ont commencé, voire réussi, à redresser la tendance.

Plus grave : les objectifs mis en avant pour créer de nouvelles dépenses ne sont pas atteints. Le rapport relève un certain nombre d'exemples : l'inefficacité de plusieurs mesures pour l'emploi, l'échec dans l'amélioration des résultats scolaires, le manque de pertinence de projets d'infrastructure de transport. D'une façon générale, les administrations s'appauvrissent, leurs moyens et leur patrimoine se dégradent faute d'une gestion correcte de son entretien et de son amortissement. Or, en raison de la facilité que représente le recours à l'endettement, au lieu de l'utiliser pour résoudre leurs problèmes de gestion résultant de défauts anciens non corrigés, les ministères s'en servent pour demander des mesures nouvelles qui accroissent les dépenses sans diminuer les anciennes. Au stade des résultats, le souci de l'égalitarisme efface les politiques affichées au départ comme volontaristes. Le saupoudrage annule les priorités. Au passage, les administrations auront prélevé le poids de leurs dépenses bureaucratiques et infligé aux administrés les délais imputables à toute action publique.

Sous trop de ses aspects, l'endettement se révèle finalement non comme un instrument de solution mais comme un facteur aggravant des difficultés du système politique et administratif de notre pays.

Le ciel ne s'éclaircit pas. Les perspectives ne s'annoncent pas sous un aspect favorable qu'il s'agisse de la conjoncture ou des données de base.

La poursuite des tendances actuelles amènerait rapidement à une impasse. Le rapport calcule que le taux d'endettement atteindrait 100% du PIB en 2014, 200% en 2032 et 400% en 2050 si le comportement des administrations publiques ne changeait pas. Or, les données de base qui pèsent sur la dépense publique, loin de s'alléger, risquent de s'aggraver. Le vieillissement de la population, les problèmes posés par l'immigration, la résorption de l'exclusion ne peuvent qu'accroître les besoins de financement et donc les dépenses alors que les sources de recettes se tarissent. Le niveau des prélèvements obligatoires atteint un seuil butoir, l'inflation n'est plus une arme pour réduire sans douleur la dette, et sur tout cela pèsent les contraintes de la concurrence. Au-delà de la discipline imposée par les critères de Maastricht et la Commission européenne, la compétition mondiale nous oblige à

la rigueur si nous ne voulons pas tomber au niveau des nations soumises à l'assistance de la communauté internationale. La France s'achemine vers la situation de l'Argentine.

L'interprétation politique : démocratie française recherche courage désespéré

Derrière la froideur des chiffres et malgré la courtoisie des bémols du vocabulaire qui sied dans un rapport adressé à un ministre, la commission Pébereau dresse *un réquisitoire meurtrier* pour les responsables des finances publiques au cours des vingt-cinq années passées. L'accusation englobe l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de santé et d'assistance sociale, voire des organisations syndicales. Le vocabulaire est révélateur. Des mots reviennent et, pour certains, souvent : facilité, anesthésie, méthode lénifiante, velléités, instabilité, culture de la dépense, prolifération, inflation, lourdeurs, complication, appauvrissement, et aussi, comme un appel : réexamen, responsabilisation. *Le déficit des finances publiques est celui du courage des gouvernants*. Au risque de passer pour droitier, le rapport affirme qu'il n'est ni de droite ni de gauche ; le fait est qu'il met en cause aussi bien les gouvernements de majorité socialiste que ceux du parti de Jacques Chirac. Tous, à des degrés divers, se sont montrés pusillanimes tant dans la maîtrise de la conjoncture que dans l'engagement des indispensables réformes de fond.

Les occasions favorables n'ont pas été exploitées. Aucun gouvernement n'a fait de la réduction de la dette un objectif et n'a donc cherché à tirer parti des occasions favorables qui, pourtant, n'ont pas manqué. Les périodes de croissance, la perspective de réduction du nombre des fonctionnaires, les ressources des privatisations n'ont pas servi à diminuer l'endettement mais, au contraire, à engager des dépenses nouvelles, l'épisode le plus significatif étant celui de *la prétendue cagnote de l'année 2000* alors que le budget s'est traduit par un déficit et donc un endettement supplémentaire de 35 milliards d'euros. Alors qu'une bonne gestion consiste à s'endetter dans les conjonctures creuses pour investir et redresser la barre, et à rembourser en période de croissance, nos gouvernants ont, par faiblesse, pratiqué une politique linéaire d'augmentation de l'endettement, y compris par des mesures d'allègements fiscaux à contre-courant.

Le rapport s'exprime en termes sévères pour refuser aux responsables les excuses qu'ils invoquent. Ce qui a manqué, c'est bien le courage, dont l'absence se manifeste dans les méthodes de gouvernement utilisées. Ce sont celles de la pusillanimité : endormir l'opinion pour lui cacher la vérité, lui présenter des prévisions optimistes fondées sur des hypothèses irréalistes, voire des chiffres trafiqués, et chercher des boucs émissaires pour faire passer les échecs devant l'opinion. Le rapport aligne impitoyablement la liste des programmes de redressement présentés à la Commission de Bruxelles et *dont aucun n'a été tenu* : huit au total.

Comment, dans ces conditions conserver une quelconque crédibilité auprès de nos partenaires européens ?

Loin de servir à des réformes, l'endettement est utilisé pour éviter d'engager celles qui sont nécessaires. A tout problème, la réponse de la classe politique est une dépense nouvelle. Elle évite ainsi l'effort que représente la remise en cause de l'existant. Il en résulte le maintien de dispositifs pourtant critiqués pour leur inefficacité. Le rapport en donne une série d'exemples. Notre pays se voit alors entraîné dans la spirale de l'inflation : superposition des dispositifs, prolifération des acteurs, d'où la complexité, l'illisibilité, les conflits de compétence, la déresponsabilisation et, sur le terrain, les retards, les approximations, les erreurs et le manque d'efficacité.

Par cette attitude, le Parlement réduit lui-même son rôle. L'examen du budget se résume à la discussion des seules mesures nouvelles. Une anecdote résume cette conception du rôle que se donnent nos députés. Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée Nationale, avait organisé un « parlement des enfants ». On vit se produire dans l'hémicycle une classe de gentils perroquets qui, sous l'oeil de leur professeur, récitèrent sans se tromper un catalogue de revendications syndicales et conclurent par une demande de crédits. C'était une initiation réaliste au travail parlementaire. Les représentants de la nation ne se donnent pas les moyens d'une véritable politique. Se rendent-ils compte qu'ils perdent ainsi le soutien de l'opinion ? D'avance, leurs éventuels projets de réforme se voient dénier leur légitimité. Ils se sentent d'autant plus fragiles que, titulaires pour la plupart de plusieurs mandats, ils sont en quasi permanence en campagne électorale. Le rapport ne manque pas de signaler ce dommage collatéral du cumul.

A l'instabilité des parlementaires répond celle des gouvernements, paradoxale dans un régime précisément créé pour l'éviter. C'est par facilité que le couple Président-Premier ministre constitue des ministères pléthoriques et c'est par facilité qu'il les remanie sans souci de la continuité indispensable à tout sérieux dans l'action politique. Les inconvénients de cette instabilité sont d'autant plus graves que les cabinets prennent l'habitude de se substituer aux services et les gênent ainsi dans le maintien d'un minimum de cohérence.

Du côté des collectivités territoriales, le rapport relève aussi des causes de déresponsabilisation, en particulier, l'importance des transferts financiers qui fait que les élus locaux se sentent moins engagés puisque le contribuable qui paye n'est pas celui qui les élit localement, mais le contribuable national anonyme, « téléable » et « cégéable » à merci (pour la TVA et la CSG) si l'on veut moderniser le « taillable et corvéable » à merci qui a affecté, et probablement ruiné, l'Ancien Régime.

Inflationniste au stade de l'engagement des dépenses, le système l'est aussi à celui du contrôle. Les procédures sont insuffisantes pour freiner les dépenses, or, l'administration ne dispose pas de ces garde-fous qui contraignent le secteur privé : le compte d'exploitation qui interdit les déficits prolongés, la concurrence qui oblige à la recherche constante d'une plus grande efficacité. L'endettement éponge provisoirement les déficits et, pire, les ministres et leurs administrations ne sont pas jugés sur leur aptitude à bien dépenser mais, au contraire, à augmenter leur budget. Un hebdomadaire comme *Le Point* critique le laxisme de l'Etat, mais fait figurer dans son palmarès des personnalités « en forme » les ministres qui ont obtenu un accroissement de leurs crédits. *La culture politique de la France est bien la culture de la dépense.*

Les propositions

La commission Pébereau présente vingt propositions destinées à renverser la tendance et à modifier en profondeur la gestion des administrations publiques, celles aussi bien de l'Etat que des collectivités territoriales et des organismes de santé et d'assistance sociale. Elles forment un ensemble cohérent dont on ne fera ici ressortir que les points forts. Le rapport évacue d'abord les faux-semblants ou les illusions : compter sur une augmentation significative et prolongée des prélèvements obligatoires, faire assumer les déficits des régimes sociaux par d'autres administrations publiques, continuer à accroître l'endettement public.

Il relève en revanche que les capacités d'action existent mais à condition de commencer vite. Il estime que la remise en ordre des finances publiques doit être l'objectif des cinq prochaines années. Il convient d'abord de renverser la tendance à l'augmentation de la dette. A cet effet il préconise de *stabiliser les dépenses en euros courants* en modulant l'effort en fonction de la conjoncture, *de ne pas diminuer le niveau des prélèvements obligatoires pendant la phase de retour à l'équilibre, et d'affecter intégralement les recettes exceptionnelles au désendettement* sous réserve des dotations du Fonds de Réserve des Retraites. Une fois atteint l'équilibre, les finances publiques seront utilisées pour réguler le cycle économique. Le rapport propose ensuite une série de mesures pour mieux associer les collectivités territoriales à l'objectif de maîtrise des finances publiques. De même, il fixe les conditions de garantie de l'équilibre des régimes sociaux. Ses propositions pour améliorer en profondeur la gestion des administrations portent sur un dispositif de réexamen, sous l'autorité du Premier ministre, de toutes les dépenses de l'Etat avec le temps nécessaire au Parlement pour procéder à cette évaluation. L'efficacité de ce dispositif impliquera des sacrifices : il faudra supprimer des prestations et des services, engager la diminution du nombre des collectivités territoriales.

La commission Pébereau déborde donc le champ des mesures strictement financières pour préconiser des réformes qui touchent à la politique : la mobilité accrue des agents publics, le retour à la rémunération du mérite en fonction du respect des objectifs. Sur le plan de la politique générale, elle insiste sur la nécessité d'évaluer véritablement l'efficacité des réglementations publiques et, notamment, de restituer à la politique sa mission : faire des choix et décider, puis traduire ces choix par la concentration des moyens. Elle cite comme exemples les domaines de la cohésion sociale et celui de l'enseignement et de la recherche scientifique. Elle signale au passage l'intérêt des fonds européens pour le financement de projets d'ampleur suffisante alors que la France éparpille cette ressource dans des mini-réalisations mal adaptées à la lourdeur des procédures.

La nécessaire rupture

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (nos excellences ne pourraient-elles pas prendre l'habitude de se donner des titres plus simples ?) avait placé la commission Pébereau sous le signe d'un enjeu politique. La commission a pleinement rempli son rôle. Elle a clairement analysé les causes et mis en perspective les réformes nécessaires. La bande de présentation de la *Documentation Française* cite le commentaire des *Echos* : « Personne ne pourra plus dire qu'il ne savait pas ». Du coup, le ministre tient dans ses mains un brûlot. Les professionnels de la politique mettent en avant les vertus de l'expérience et de leur professionnalisme. Ils se voient infliger un démenti cinglant : ce qui, derrière les aspects techniques, est dénoncé, ce n'est pas un manque de savoir-faire, c'est un manque de courage, démontré à droite comme à gauche. La génération des gouvernants de 1980 à 2005 est disqualifiée. Dans ces conditions, la conclusion qui ressort du rapport Pébereau est celle de la *nécessité d'une stratégie de rupture* et donc de l'accès aux commandes d'une nouvelle génération. La commission n'avait pas besoin d'un révolutionnaire patenté ; le beau monde qui la composait s'est révélé une équipe de dangereux révolutionnaires.

Gérard VANIER

Pour sortir du laxisme budgétaire

par Charles de COURSON

*Comment sortir du danger imminent que constitue la dette publique ?
Comme toujours face au danger, par le courage...*

Actuellement, l'un des signes les plus révélateurs de la crise du système politique français résumé dans l'état calamiteux de nos finances publiques.

Une situation très problématique

La dette publique atteindra, fin 2006, 1 167 milliards d'euros selon les normes européennes et le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a admis lors de la publication du rapport Pébereau ¹, que la dette réelle de la France serait de l'ordre de 2 000 milliards d'euros, la dette au sens de Maastricht ne prenant pas en compte certains engagements relatifs aux pensions des trois catégories de fonctionnaires, agents publics et salariés relevant de régimes spéciaux ². Ces engagements représentent plus de 900 milliards d'euros (450 milliards d'euros pour les agents de l'Etat et 450 milliards pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).

Une gestion des finances publiques défailante

Le constat est clair. Le rapport Pébereau dans son introduction est d'ailleurs on ne peut plus explicite : « *Depuis 25 ans, la dette financière des administrations publiques augmente sans cesse. Elle a été multipliée par cinq depuis 1980 (...). Elle est passée d'un cinquième aux deux tiers de notre production nationale annuelle en 25 ans* ».

¹ Le 14 décembre 2005, Michel Pébereau, président de BNP Paribas a remis au ministre de l'Economie et des Finances un rapport intitulé : « Des finances publiques au service de notre avenir ».

² Selon les normes comptables internationales qui imposent de comptabiliser tous les engagements figurant en hors bilan, la France serait donc endettée de plus de 2 000 milliards d'euros. La dette publique s'élèverait alors à 120% du PIB, et non plus à 66% du PIB.

Ainsi, par exemple, le nombre d'agents de l'Etat a augmenté de 300 000, soit +14%, entre 1982 et 2003 et le nombre d'agents de la fonction publique territoriale de 450 000 soit +42% sur la même période. Résultat, en 2006, plus de la moitié de la richesse créée par les français, sera prélevée par le secteur public.

Qui sont les responsables ?

La gauche a évidemment une grande part de responsabilité. Elle a toujours gâché les fruits de la croissance. Il faut dire que cette dernière a toujours considéré la dépense publique comme un gage de solidarité et de meilleure intégration des citoyens. Il fut même un temps, pas si lointain d'ailleurs, en l'occurrence en 1981, où le secrétaire d'Etat au Budget, un certain Laurent Fabius, considérait le déficit budgétaire comme « *un concept bourgeois* ». Ainsi, en 1988, les gouvernements Rocard et Bérégovoy ont mené une politique laxiste en matière de dépenses qui ont fait plonger les déficits à 6,3% du PIB début 1993, après le retournement de la conjoncture de 1991. Et rebolote entre 1997 et 2002, le gouvernement Jospin dilapidant la cagnotte fiscale après l'inversion du cycle en 2001.

Mais, le drame français est que la droite et le centre n'a pas toujours été à la hauteur de la situation. Pour prendre des exemples proches de nous, il est difficile de dire que depuis la réélection de Jacques Chirac, la rigueur ait été érigée en règle de gestion. *Depuis quatre ans, l'action du gouvernement n'a pas été rigoureuse.* Ainsi, depuis 2002, les prélèvements obligatoires ont été augmentés de presque 1 point de la richesse nationale quand, parallèlement, on observait une décreue spectaculaire aux Etats-Unis (-4,5 points entre 2000 et 2004), au Canada (-3,7 points entre 1998 et 2004), en Suède (-3,2 points entre 2000 et 2004), en Pologne (-2,8 points entre 1995 et 2003) ou encore aux Pays-Bas (-2,6 points entre 1995 et 2004).

Même aujourd'hui, malgré tous les rappels à l'ordre (venant des rangs même de l'UMP, de l'UDF, de l'Union européenne, des marchés, etc.), le gouvernement ne semble pas avoir pris réellement la mesure de la situation. Ce dernier, par la voix du ministre des Finances, a d'ailleurs expliqué que 2006 était une année de transition contrairement à 2007, où les efforts seraient réellement engagés ! Outre, le caractère étonnant de ces affirmations, il convient de souligner que cette année dite de transition n'a de transitoire que le nom. En effet, le budget 2006 ne maintient l'objectif du zéro volume qu'au prix d'artifices de présentation, la croissance réelle des dépenses étant en réalité de l'ordre de 4%. Ce budget entérine ainsi pas moins de 6,2 milliards de baisses d'impôt pour 2007, encaisse 14 milliards de recettes espérées de la privatisation des trois sociétés d'autoroutes en renonçant à des dividendes crois-

sants pendant un quart de siècle, et utilise le tiers de cette somme à des dépenses reconductibles.

Quels sont les risques ?

L'Etat français n'est évidemment pas en situation de quasi-faillite comme le répète à l'envi bon nombre de personnes mais si ce dernier ne réagit pas rapidement, il perdra toute capacité d'action.

En raison de la diminution de la population active, la croissance potentielle pourrait se réduire à 1,5% par an. Même avec un taux de chômage de 4,5%, il manquerait 20 milliards d'euros par an en 2020 pour financer les retraites et, dans le meilleur des cas, il manquerait 22 milliards d'euros par an à partir de 2015 pour payer les prestations maladie. Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'à plus court terme, dans les dix-huit prochains mois, la remontée des taux d'intérêts par la Banque Centrale Européenne, celle-ci a d'ailleurs déjà commencé, va complètement étrangler notre pays, une hausse du taux d'un point alourdissant la charge de la dette de près de 5 milliards d'euros.

Il n'est plus possible à l'Etat de s'endetter pour financer ses dépenses, même de fonctionnement, au risque de finir par perdre la confiance des marchés. L'agence de notation « Standard and Poor's » commence d'ailleurs à s'interroger sur le maintien de la note Triple A accordée jusqu'à présent à la République Française³.

Que faire ?

Ne tombons pas dans le fatalisme ! Confronté à ce difficile constat, demandons-nous comment faire pour inverser le cours des choses afin de redresser la situation des finances publiques. Des solutions existent, les pistes sont nombreuses. Permettez-moi d'en présenter quelques-unes, regroupées autour de deux règles d'or :

- La première chose est de dire clairement que l'on ne peut redresser nos finances publiques en persistant à accentuer massivement les prélèvements obligatoires. Ainsi, la principale conclusion que tire le cabinet d'avocats Ernst & Young de son « *baromètre de la compétitivité fiscale* » dans son édition 2006⁴ est que l'attractivité fiscale de la France bute sur « le mur de la dépense ».

³ L'agence de notation financière met en doute la capacité de la France à se maintenir à terme parmi les Etats les plus fiables en matière de remboursement de la dette. L'Hexagone continue d'appartenir à la catégorie AAA, mais « sa performance budgétaire s'affaiblit par rapport au reste de la catégorie ». C'est la première fois que la qualité de la « signature » française est considérée comme faisant partie du bas de la catégorie AAA par Standard & Poor's.

⁴ « Compétitivité fiscale en 2006 : le baromètre Ernst & Young » : au terme d'une analyse comparée sur la fiscalité des 29 pays de l'OCDE, Ernst & Young émet des projections sur l'année en cours et présente son baromètre de la compétitivité fiscale en 2006.

En effet, aujourd'hui, si l'on souhaite seulement rééquilibrer nos finances, il faut augmenter de pas moins de 20 % les impôts de l'Etat pour assurer l'équilibre du Budget de l'Etat, et de plus de 1,5 point la Contribution Sociale Généralisée pour équilibrer les finances sociales. Une telle stratégie n'est évidemment ni réaliste, ni soutenable car près du tiers de nos concitoyens connaissent une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat depuis une décennie. La palme allant aux retraités avec une baisse du pouvoir d'achat de 1 point par an sur cette période mais aussi aux demandeurs d'emploi, aux salariés du privé ainsi qu'aux indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants).

- La seconde règle est on ne peut plus simple.

En effet, si l'on ne peut pas augmenter les recettes, il n'y a qu'un moyen pour résorber le déficit de l'Etat : *poser la question de l'efficacité de la dépense publique.*

Quelques exemples peuvent nous aider à explorer cette piste de réflexion :

1. Le secteur public doit faire des efforts de productivité équivalents à ceux du privé. Pour cela, il faut impérativement faire une pause salariale et développer une hausse de productivité de 2% par an, ce qui correspond au remplacement d'un départ à la retraite sur deux chez les fonctionnaires.

La stabilisation en valeur, pendant deux ou trois ans, des 63 milliards d'euros de contribution de l'Etat aux collectivités territoriales serait logique si l'Etat s'impose cette règle, ainsi qu'un examen de l'ensemble des avantages fiscaux pour éliminer les dispositifs inefficaces. Aucune nouvelle mesure fiscale significative ne devrait pouvoir être prise, sauf à réduire d'autant la dépense ou à augmenter d'autres impôts.

2. Plus concrètement, prenons des exemples ciblés :

Sommes-nous sûrs que nous utilisons au mieux la part conséquente du budget de l'Etat consacrée à la défense nationale ? Ne serait-il pas bon de repenser la stratégie actuelle de la France afin de tirer les conséquences qui s'imposent, notamment au niveau communautaire, concernant notre armement ?

La dépense consacrée à l'Education nationale est-elle réellement aussi efficace qu'on le prétend bien souvent. Surtout, quand l'ensemble de la profession enseignante ne cesse de nous rappeler que 16 % des enfants de 16 ans, ne savent correctement ni lire, ni écrire, ni compter alors que ces lacunes sont repérées dès le primaire. Ne serait-il pas raisonnable de redéployer les moyens considérables qui sont alloués vers ces enfants, souvent issus de

couches sociales défavorisées de façon à éviter de produire des générations d'exclus ?

Prenons maintenant l'exemple des retraites. La loi Fillon était une bonne loi mais elle n'est pas allée assez loin. Il faut l'approfondir. En effet, la seule véritable solution à terme est l'instauration d'un régime unique pour tous les salariés du public comme du privé et de mettre en extinction tous les régimes spéciaux. Enfin, une plus grande liberté en matière de choix de sa date de départ à la retraite semble indispensable afin de rétablir plus de justice dans le calcul des pensions entre les personnes désirant prolonger leur activité et celles qui souhaitent interrompre leur carrière plus rapidement.

Voilà quelques exemples qui me semblent clairs, juste et efficace, mais la liste est loin d'être exhaustive. Je ne prétends aucunement avoir le monopole des bonnes idées, d'autant que toutes les initiatives sont utiles si l'on veut réaliser et réussir ces réformes de fond, sans lesquelles la gestion future des finances publiques ne se résumera qu'à du bricolage budgétaire.

La morale de l'histoire

Il faut dire la vérité aux Français. C'est le premier devoir d'un parti politique, d'un élu de la République. Représenter le peuple français implique un devoir de vérité. La vérité est que la dette publique française atteint des niveaux intolérables. Notre pays vit à crédit et reporte le poids de ses dépenses publiques présentes sur nos enfants et petits-enfants. Le courage est de dénoncer cette situation et de présenter des idées simples afin d'y remédier. Le courage politique, c'est cela et l'UDF a fait ce choix. C'est un choix risqué car il met notre mouvement en porte-à-faux avec les représentants du modèle politico-économique actuel. Mais sans courage, nous ne pourrions réaliser les réformes structurelles essentielles au bon fonctionnement de l'Etat français.

Soyons donc libre et indépendant car il est important, voire essentiel de dire aux Français : « Du courage, encore du courage, toujours du courage » et c'est comme cela que l'on redressera notre pays et que l'on sera capable d'assurer une vraie solidarité.

Charles de COURSON

Quels bénéfices la France peut-elle tirer de la LOLF¹ sur l'endettement public ?

par Alain LAMBERT

L'ancien ministre du Budget a présidé à une réforme fondamentale qui permettra de transformer l'administration et de réduire la dette, si...

Le niveau de notre endettement public représente schématiquement huit mois du travail des français et des bénéfices de nos entreprises. Il est, malgré les apparences, très inquiétant. En apparence, en effet, ce niveau d'endettement n'est pas considérable. Un ménage moyen s'endette couramment de trois ans de revenus pour acquérir un logement, et ce n'est pas jugé excessif. Mais la dette publique française présente trois caractéristiques qui doivent susciter une réelle anxiété.

Une dette qui monte et qui ne produit pas

Tout d'abord, elle progresse inexorablement depuis 25 ans, sans périodes de réduction significative, même brèves. Cette montée irrépressible de la dette montre l'incapacité des gouvernements successifs à l'endiguer. Mais le vrai problème, c'est l'inefficacité de cet endettement. Les économistes justifient le recours à la dette par l'amélioration de la croissance structurelle et de l'emploi. Or, la montée de l'endettement a accompagné la détérioration de la croissance et l'augmentation du sous-emploi moyen dans notre pays. Elle n'a en rien contribué à améliorer durablement notre situation économique.

Ensuite, ainsi que le montre la commission Pébereau, à laquelle j'ai participé, cette montée de l'endettement, qui nous conduit maintenant à rembourser des dépenses passées, se conjugue avec une forte augmentation d'autres

¹Loi organique relative aux lois de finances.

charges du passé que sont les retraites et les dépenses de maladie consécutives au vieillissement de la population. Nous demandons aux générations présentes de rembourser, par leur travail, un poids croissant des charges du passé.

Enfin, la dette publique stérilise une part de plus en plus importante du budget de l'Etat, qui doit être consacrée aux intérêts, sans aucune contrepartie bénéfique pour le pays. Avec la somme représentée par les intérêts que l'Etat paie chaque année, tous les besoins qui se font jour ici ou là seraient aisément financés. C'est pourquoi je considère que le discours des défenseurs du déficit public, qui estiment que les besoins présents doivent être financés au besoin par l'endettement, devient très rapidement contradictoire dans ses termes : au bout de quelques années, les besoins du présent doivent être sacrifiés au paiement des intérêts liés aux besoins du passé.

La loi organique relative aux lois de finances ne peut réduire par elle-même le poids de l'endettement, mais elle est, de toutes les réformes entreprises depuis 30 ans, celle qui peut le plus y contribuer.

Secouer l'inertie

Elle ne réduira pas automatiquement la dette car, dans ce domaine, il n'est rien de plus efficace qu'une rustique obligation d'équilibre budgétaire. Depuis quelques mois se développe une campagne de mise en cause des dépenses des collectivités locales, y compris par la commission Pébereau. Mais il ne faut pas omettre qu'après avoir atteint un point haut en 1993 à 9,4 % du produit intérieur brut, la dette des administrations publiques locales n'a depuis cessé de se résorber pour atteindre 6,8 % en 2004. La raison en est très simple : les collectivités locales ont l'obligation d'équilibrer leurs budgets, ne peuvent financer par l'emprunt que les dépenses d'équipement, amortissables dans la durée, doivent rembourser leurs emprunts avec des recettes définitives. Quoiqu'on pense des excès dépensiers de certaines collectivités, que je juge effectivement très contestables, il faut bien constater que leurs élus doivent les assumer auprès de leurs électeurs par des augmentations d'impôts immédiates.

Cette rustique obligation n'est pas imposée à l'Etat, nulle part d'ailleurs en économie de marché. Mais la LOLF offre deux leviers puissants en vue d'améliorer la situation financière de l'Etat.

Le premier levier est une amélioration de la gestion publique, potentiellement révolutionnaire. Les déficits publics, qui engendrent la dette, ont sché-

matiquement deux causes :

- la première est la forte sensibilité des recettes publiques aux aléas de la conjoncture. Cette sensibilité n'est pas stable dans le temps, mais toute détérioration de la croissance entraîne des recettes moindres que prévu. Or, les trente dernières années ont été hélas plus fréquentes en vaches maigres qu'en vaches grasses.

- la seconde est, au contraire, la très grande inertie des dépenses, dont chaque couche supplémentaire s'accumule sur les précédentes à l'image du béton de première qualité.

Du point de vue de la gestion publique, la principale vertu de la LOLF est de mettre en cause cette inertie. Son caractère potentiellement révolutionnaire n'est pas simplement un slogan, mais une réalité : celle d'un renversement complet de perspective dans l'approche des finances publiques, appelées à passer d'une gestion orientée vers les moyens, vers une gestion orientée vers les résultats.

Un renversement de perspective

Le renversement est lié à trois nouvelles approches. Tout d'abord, la « justification au premier euro ». Il s'agit de l'obligation, pour tous les gestionnaires publics, responsables de programmes, responsables de budgets opérationnels de programme, de remettre en cause chaque année la totalité de leurs dépenses. Bien entendu, ils ne referont pas dès le départ la totalité de leur édifice budgétaire, mais, progressivement, toutes leurs dépenses seront passées au peigne fin. Ensuite, la LOLF conduit à associer à tout crédit des objectifs, des cibles, et des indicateurs de résultats. Le lien entre les crédits et les résultats ne sera pas automatique, mais il est évident qu'une hausse des crédits associée à une détérioration des résultats ne pourra qu'aboutir dans chaque cas à une remise en cause profonde de la gestion. Enfin, et par voie de conséquence, la LOLF conduit à une amélioration de la productivité des administrations. Les ministères sont désormais incités à améliorer leurs résultats, objectif bien souvent totalement ignoré jusqu'alors. L'apparition du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique donne de véritables instruments de pilotage aux gestionnaires publics.

Le second levier est une amélioration, également considérable, de la gestion patrimoniale. L'Etat français a depuis 20 ans appris à moderniser la gestion de sa dette pour une raison très simple : il doit la rendre attractive aux investisseurs du fait de besoins sans cesse croissants. Cette amélioration ne s'est nullement accompagnée de celle de la gestion de ses actifs : l'Etat actionnaire naviguait à vue, l'Etat propriétaire (immobilier en particulier) ne naviguait

pas du tout. En créant une comptabilité d'exercice et un véritable bilan, la LOLF amène l'Etat à une véritable gestion actif-passif.

La mise en place de la LOLF peut contribuer à modifier notre perception politique du rôle des finances publiques. Force est de reconnaître que la culture des moyens, celle de l'ordonnance de 1959, est celle des gouvernements, de tous les gouvernements. La tentation est grande de répondre à tout problème public, quel qu'il soit, par des dépenses supplémentaires. Or, la mise en place de la LOLF montrera peu à peu que la réussite n'est pas toujours au bout de la dépense, ni l'échec au bout d'une gestion économe, et que c'est bien souvent le contraire qui est vrai. Pour prendre une image simple, si on n'atteint pas un résultat avec 20 vélos, plutôt que d'acheter un vingt-et-unième vélo, il vaut mieux peut être acheter une voiture, pour le prix de 20 vélos.

Je suis donc intimement convaincu que la LOLF sera un instrument puissant d'amélioration de la gestion publique et permettra de dégager des marges de manœuvre en vue de réduire notre endettement. Elle contribuera ainsi, dans un pays qui a, peu à peu, contracté une vraie addiction à la dépense publique, à faire davantage porter l'attention sur la nécessité et les conditions de la création des richesses, avant de se disputer et de régir leur redistribution ; tant il est vrai que pour redistribuer, il faut d'abord créer cette richesse nette.

Alain LAMBERT

ALAIN

« Beaucoup de choses très précieuses nous sont données ; chaleur et lumière, pluie du ciel, torrents, forêts, charpentes, tourbes et charbons, pétrole enfin. Toutefois dans toutes ces admirables richesses, nous ne trouvons rien à manger. La zone de la planète sur laquelle nous vivons n'est pas comestible... Je vois que notre vie doit d'abord être gagnée. L'industrie humaine fait qu'une heure d'homme conquiert bien plus de nourriture qu'une heure d'oiseau. Mais enfin le travail humain ne pourrait être interrompu seulement un jour sans un péril mortel pour tous. Sans cesse il faut cultiver et récolter, couper l'arbre, équarrir, construire, réparer, transporter, échanger ! et en même temps il faut nettoyer, évacuer, balayer l'ordure ».

« Les saisons de l'esprit »

Dépenses de santé : quel financement ?

par Christian PRIEUR

La santé a un prix, croissant, au point de rendre la France malade. Des propositions pour une vraie convalescence. En arrêtant d'abord l'hémorragie financière.

La France vient de connaître une nouvelle réforme de l'assurance Maladie succédant à une vingtaine d'autres depuis Jeanneney (1967) en passant par Juppé (1995) pour faire face à un déficit qualifié d'abyssal (Raffarin 2004). Et cependant, le « trou de la Sécu » qui est d'abord celui de l'assurance Maladie subsiste, comme s'il était envisageable que deux phénomènes – les dépenses de santé et leur financement – allant dans le temps à des rythmes différents, parce qu'obéissant à des forces autonomes, puissent un jour évoluer sagement et parallèlement.

De quoi s'agit-il ?

Les dépenses de santé peuvent être définies comme la valeur monétaire des biens et services que nous consommons, chaque année, pour préserver et améliorer notre état de santé et lutter contre la maladie ; ces biens et services sont produits par un ensemble d'entreprises publiques et privées qui constituent le système productif de soins français. Les dépenses de santé sont donc également le chiffre d'affaires consolidé de la branche Santé de l'économie française.

Quel est le problème ?

Les dépenses de santé croissent, depuis des décennies, plus vite que le Produit Intérieur Brut ; elles représentaient 4% du PIB en 1965, 5% en 1970, 6% en 1980, 8% en 1990 : elles plafonnent aux alentours de 9,5% depuis dix ans. L'écart est de 2,5% point au-dessus du PIB sur les quarante dernières années. Le différentiel de taux de croissance, après avoir diminué par rapport au début de la période, semble repartir à la hausse depuis quelques années.

Or, les dépenses de santé sont, en 2004, financées à 77% par l'assurance maladie obligatoire et l'Etat, à 13% par l'assurance maladie complémentaire (mutuelles, assurances privées) et à 10% par les ménages directement. Contrairement à bien des idées reçues, ces pourcentages ont très peu évolué depuis dix ans. Or, ces trois sources de financement croissent comme le Produit Intérieur Brut quand on ne change pas les taux et l'assiette de leurs recettes propres, lesquelles augmentent naturellement comme le PIB, ce qui est normal puisqu'il s'agit de prélèvements sur les contreparties de la valeur ajoutée : revenus des particuliers et des entreprises. Autrement dit, *si les dépenses de santé croissaient comme le PIB, il n'y aurait pratiquement pas de difficultés pour leur financement*. Mais tel n'est pas le cas, ce qui se traduit par des tensions sur les financeurs : c'est le déficit de l'assurance maladie, l'augmentation des primes des assurances complémentaires voire l'augmentation de la part de nos revenus directs consacrés à la santé.

Le problème qui se pose à tous les gouvernements est bien de savoir comment financer ce différentiel de croissance entre des dépenses de santé et les recettes qui leur sont affectées sachant que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments : augmentation des taux des prélèvements obligatoires, modification de la répartition entre les trois sources de financement, évoquées plus haut, freinage de la croissance des dépenses de santé.

Les dépenses de santé sont des dépenses de consommation

La consommation médicale augmente pour des raisons diverses et, plus ou moins, convaincantes : le vieillissement de la population est invoqué régulièrement mais c'est un phénomène qui est devant nous et n'explique pas la croissance passée des dépenses pas plus que le progrès technique qui, certes, renchérit certains coûts mais se traduit également par une efficacité plus grande de la médecine. Autres motifs de cette croissance : l'augmentation de l'offre de soins et, également, la croissance de la demande liée à la hausse des revenus des ménages. Plus un pays est riche, plus il dépense pour sa santé. La France, en 2003, est à 10,4% du PIB, derrière les Etats-Unis (15%), l'Allemagne (11,1%) mais devant la Grande-Bretagne (7,8%) et les Pays-Bas (9,8%).

A propos de cette consommation médicale, il faut faire trois réflexions :

1. L'état de santé d'une population dépend plus de facteurs exogènes que de la quantité de biens et services consommés : hygiène, conditions de travail, habitudes alimentaires et comportementales (alcool, tabac, conduite automobile). Nous sommes menacés par une épidémie d'obésité : les causes en sont connues : hamburgers + Coca Cola + télévision (absence d'activités sportives) :

ce n'est pas un problème de consommation médicale.

2. La consommation médicale n'est pas un acte de consommation ordinaire ; c'est une partie à trois : le consommateur-le prescripteur-le financeur, chacun agissant, plus ou moins, indépendamment des deux autres ce qui fait que cette consommation dépend du mode de financement (je cotise donc j'ai un droit à consommer) comme de l'offre (je multiplie les actes pour augmenter mon revenu).

3. La consommation médicale est très inégalement répartie entre les personnes : 5% des assurés entraînent 51% de la consommation médicale et 60% de la dépense d'assurance maladie obligatoire. D'où le développement du phénomène assurantiel dans le secteur de la santé mais également l'incompréhension entre ceux qui cotisent beaucoup et dépensent peu et ceux qui cotisent peu et dépensent beaucoup ; les premiers oubliant que l'assurance obligatoire est viagère et qu'ils cotisent pour les dépenses de santé de leurs vieux jours.

Il faut réguler la consommation médicale, la rationaliser, la responsabiliser c'est-à-dire agir sur le producteur et le consommateur pour les discipliner dans le cadre d'une politique d'éducation sanitaire et de prévention.

Les dépenses de santé sont des dépenses de production

Les dépenses de santé sont le chiffre d'affaires consolidé des entreprises qui produisent les biens et services médicaux consommés. Il s'agit d'une branche importante de l'économie nationale tant en ce qui concerne l'emploi (10% de la population active), le nombre des entreprises dont certaines de dimension mondiale (laboratoires pharmaceutiques), les techniques de pointe utilisées, la recherche mise en oeuvre. Il s'agit donc d'un secteur à la fois ouvert sur le monde mais relativement à l'abri de la concurrence étrangère, en raison de la barrière de la langue, riche en emplois de haute technicité et en emplois de service à la personne. Nous avons intérêt à son développement.

Mais pour un certain nombre de raisons très bien exposées dans le premier rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (décembre 2004), notre système de production sanitaire manque d'efficacité et d'efficience à la fois, parce qu'il est mal organisé, fragmenté en secteurs qui s'ignorent (ville, hôpital) ; la qualité de sa production n'est ni mesurée ni récompensée. Comparé à d'autres, notre système de santé comporte pour les producteurs d'importantes marges de liberté qui en font un des charmes mais qui en expliquent son coût : liberté d'installation des médecins de ville, entraînant des inégalités importantes dans l'offre de soins, rémunération à l'acte, liberté de prescription c'est-à-dire possibilité de s'évader des normes de bonne pratique médicale, répartition géographique qui reflète plus l'implantation des

Hôtels Dieu du Moyen Age que la nécessaire concentration des compétences et matériels médicaux de santé, absence de dossier médical... Il faut donc réguler le système de santé pour qu'il soit, globalement, plus efficient et que les ressources consacrées à la santé aient le meilleur impact sur l'état de santé de la population : tâche difficile, complexe, demandant des systèmes d'information performants, une constance dans l'effort et la collaboration des professionnels de santé dans un monde qui bouge (nouvelles affections chroniques, progrès techniques et innovations, apparition du consumérisme médical).

L'indispensable régulation des dépenses de santé

Qu'on les envisage sous l'angle de la consommation comme du point de vue de la production, les dépenses de santé doivent être régulées. L'idée selon laquelle puisqu'il s'agit de la santé, tout est possible, quel qu'en soit le coût, est une idée fautive car il n'y a pas de production de biens et services sans financement ; le financeur et la société finissent toujours par réguler. Or, il n'y a que deux méthodes de régulation en économie : la régulation directe par l'Etat – c'est le système anglais – et la régulation par la main invisible du marché – c'est le système américain. Or, nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre. Nous avons élaboré une régulation mixte qui mélange dans un désordre « à la française », action d'un Etat omniprésent et peu cohérent, intervention de l'assurance maladie obligatoire (éclatée entre trois grands régimes), velléités des assurances complémentaires divisées en trois familles (mutuelle, assurances privées et institutions de prévoyance).

Il faut muscler la régulation mixte « à la française » en coordonnant les acteurs et en utilisant des instruments déjà connus : schémas régionaux d'organisation sanitaire, appréciation du service médical rendu par les biens et services médicaux offerts, tarification à l'activité des établissements hospitaliers et accréditation, nouvelle nomenclature des actes médicaux, pilotage du revenu des professions de santé à travers des conventions équilibrées, introduction des normes médicales édictées par une Haute Autorité ayant une compétence scientifique non contestable. C'est la voie empruntée par la réforme Douste-Blazy complétant le plan Hôpital 2007 lancé par M. Mattei ; elle cherche à réformer le système de soins pour en améliorer la qualité et en réduire la croissance des coûts.

La tâche de régulation est difficile ; elle demande constance, fermeté, pédagogie. Il s'agit non pas de réduire la dépense mais de dépenser mieux pour dépenser plus. On ne pourra pas demander aux financeurs d'accroître leur participation si producteurs de soins et consommateurs ne font pas un effort pour légitimer les dépenses de santé.

Les choix en matière de financement

Face à des dépenses de santé qui croissent plus vite que le Produit Intérieur Brut, il faut s'interroger sur les choix possibles concernant chacune des trois sources de financement évoquées au début de ce propos.

L'assurance maladie obligatoire

77% des dépenses de santé sont financées par les régimes d'assurance maladie obligatoire c'est-à-dire en fait par la somme des recettes qui leur sont affectées : cotisations des salariés et des travailleurs indépendants, cotisations des entreprises, contribution sociale généralisée, fraction des impôts d'Etat alimentant le régime agricole, le fonds CMU, impôts divers sur le tabac, l'alcool, les primes d'assurance automobile. Cet inventaire « à la Prévert » est beaucoup trop complexe et déresponsabilisant. Tous les Français bénéficient d'une couverture maladie. Tous doivent contribuer à son financement en fonction de leurs revenus et recevoir de l'assurance maladie obligatoire une prise en charge financière en fonction de leurs besoins. Ce financement solidaire est un instrument fondamental de cohésion sociale : il suppose l'obligation en raison même de ce caractère de solidarité multidimensionnelle qui fonctionne dans une matière aussi sensible que la santé, aussi bien en faveur des enfants que des personnes âgées, puisque l'assurance est à la fois viagère et familiale et permet l'égalité de tous dans l'accès aux soins. Encore faut-il que le schéma financier soit lisible et que toute hausse des dépenses de santé identifiable (prix et/ou volume) puisse avoir une traduction en point de CSG à taux de remboursement supposé constant.

Le problème de savoir si l'assiette des cotisations des employeurs doit être remplacée par une assiette moins défavorable à l'emploi, est un sujet vieux de plus de trente ans, sur lequel se sont accumulés les rapports sans qu'une conclusion définitive ne s'impose. En tout état de cause, ce n'est pas ce changement d'assiette qui apportera des ressources supplémentaires à l'assurance maladie obligatoire. En tout cas, ce n'est pas le but poursuivi. Mais le financement solidaire, dans sa structure actuelle, s'épuise et le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie a calculé que pour financer la croissance des dépenses de santé, *il faudrait augmenter le taux de la CSG de 1 point tous les trois ans*, compte non tenu des charges liées à la dépendance et au handicap qui font l'objet d'une structure de financement distincte créée en 2005 (c'est l'affaire du lundi de Pentecôte). C'est une ponction considérable qui risque de provoquer un effet d'éviction massive au détriment des autres besoins collectifs. Est-il possible d'accroître le taux de la CSG, prélèvement proportionnel aux revenus ? Il semble bien qu'on soit à la limite et que le conflit entre ceux

qui payent et ceux qui coûtent pourrait pousser à des solutions de nature à mettre en cause le financement solidaire, fondement de notre cohésion sociale. Mais si, dans le cadre d'un schéma de financement clair, la question était posée à nos concitoyens d'une augmentation modérée du taux de la CSG, il n'est pas certain qu'ils répondraient non. Par contre, la mauvaise solution consiste à laisser se pérenniser le déficit et à le transférer à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) c'est-à-dire à faire financer par nos enfants nos dépenses de santé actuelles. Cette voie doit être exclue.

Pour maintenir un pourcentage élevé (77%) de dépenses de santé, financées solidairement, il faut non seulement réguler plus efficacement ces dépenses (voir plus haut) mais également supprimer du panier de biens et services, éligible au financement solidaire, un certain nombre de produits et de services d'intérêt médical faible : il faut garantir à tous, l'accès aux soins nécessaires – ce que permet le financement solidaire – mais il n'est pas possible de permettre à tous d'accéder à tous les biens et services proposés par le système productif de santé quels qu'en soient leur utilité et leur coût. Il faut donc faire des choix entre ce qui doit relever d'un financement solidaire total ou partiel et ce qui peut ou doit relever d'une assurance complémentaire, et ce qui peut ou doit incomber à un reste à charge financé par les ménages, ceux-ci étant, en tout état de cause, libres de souscrire une assurance à ce titre.

En résumé, pour cette première source de financement – en fait, les trois quarts des dépenses de santé – il semble qu'il faille s'attendre à une hausse faible du taux de la CSG et à une médicalisation plus stricte du panier des biens et services remboursables par l'assurance maladie obligatoire.

Les assurances complémentaires

13% des dépenses de santé sont financés par les assurances complémentaires qui sont divisées en trois familles : les mutuelles, les compagnies d'assurances privées pratiquant l'assurance santé, les institutions de prévoyance qui agissent dans un cadre paritaire pour gérer une assurance complémentaire. D'un point de vue économique, il s'agit d'un financement mutualisé c'est-à-dire que chaque assuré, paye sous forme de primes le coût moyen actuariel de chaque membre de la collectivité à laquelle il a adhéré, plus ou moins librement, en contractant son assurance : membres de la mutuelle d'appartenance, adhérents de la compagnie d'assurance, salariés de l'entreprise ayant adopté un contrat collectif géré par une institution de prévoyance. Dans ce dernier cas, les entreprises prennent en charge une partie – en général la moitié – de la prime. Ce secteur s'est développé continûment à mesure que l'assurance maladie obligatoire réduisait son taux de prise en charge dans cer-

tains domaines (honoraires de médecins de ville, médicaments, dentisterie, optique). Il est en désordre et en concurrence plus ou moins sévère.

Le rapport Chadelat (2003) en montre l'importance (90% des Français ont une assurance complémentaire), la diversité, les risques que comporte un excès de concurrence (sélection des assurés malgré la loi Evin), les avantages fiscaux inavoués (exonération de charges sociales et de l'impôt sur le revenu pour l'employeur et le salarié).

La réforme Douste-Blazy prévoit une remise en ordre par le mécanisme des contrats responsables qui seuls ouvrent droit aux avantages fiscaux et devraient obliger les assureurs complémentaires à ne pas gêner les efforts de régulation entrepris par l'assurance maladie obligatoire et l'Etat et même à y apporter leur collaboration. Ce financement mutualisé est appelé à croître parce qu'il correspond aux souhaits des Français de disposer d'une protection santé importante ; il soulagera le financement solidaire qui devrait rester la principale ressource pour le financement des dépenses de santé.

Le financement par les ménages

10% des dépenses de santé sont pris en charge directement par les ménages : c'est un chiffre qui peut paraître élevé mais il est un des plus faibles des pays de l'OCDE (Royaume-Uni : 11%, Norvège : 14,5%, Italie : 22%, Espagne : 23,5%). En outre, la moitié de ces 10% correspond à des dépenses de santé marginales : automédication, médicaments non remboursables, chirurgie esthétique, thalassothérapie, dépassements d'honoraires plus ou moins sauvages. Si l'on exclut cette moitié des dépenses, le reste à charge moyen des ménages, après intervention des assurances maladie obligatoires et complémentaires, est inférieur à 2% de leur revenu moyen ; comme il est indépendant du revenu il peut être important pour des revenus faibles.

Le principe d'une participation directe de l'assurance à ses dépenses de santé existe depuis 1930 : c'est le ticket modérateur, contrepartie des marges de liberté existant dans le système de soins ; il avait pour objet de limiter l'aléa moral, à savoir la modification du comportement de l'assuré, engendré par la présence de l'assurance qui conduirait celui-ci à augmenter la probabilité de survenance du risque, donc la consommation de soins. En fait, le financement par le ticket modérateur ne limite pas ou peu la dépense ; c'est une façon comme une autre de financer la dépense de santé mais celle-ci pose le problème de son équité quand il s'agit d'une participation en pourcentage du coût des soins rapporté au revenu.

C'est pourquoi, les résidents, en France, ayant des revenus faibles, ont droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU), laquelle juxtapose une assurance maladie de droit commun quasi gratuite et une couverture complémentaire de bon niveau, également gratuite et financée par l'Etat, et les autres assurés complémentaires par le biais d'une taxation (1,75%) des contrats complémentaires. Cette discrimination positive, en faveur des plus démunis de nos concitoyens, est complétée pour ceux qui se trouvent juste au-delà du seuil d'admission à la CMU, par une aide de l'Etat à la souscription d'une assurance complémentaire.

Cette troisième source de financement va se développer un peu du fait de l'exclusion de certains biens et services des paniers respectifs de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance complémentaire responsable et de la réapparition du ticket modérateur d'ordre public (1 € par consultation). Il n'est pas anormal que pour sauvegarder notre système solidaire, tous ceux qui sont au-dessus du seuil CMU consacrent à la santé une part plus importante de leurs revenus directs.

*
* * *

Ces quelques réflexions sur un sujet d'une rare complexité suggèrent quatre conclusions :

- Notre système de santé et d'assurance maladie a été classé numéro 1, en 2000, dans un classement multicritères, élaboré par l'OMS, en analysant tous les systèmes existants. Ce classement qui a surpris tout le monde, en France, est largement dû à l'importance du financement solidaire : nous nous devons de le conserver car il s'agit, dans un monde de plus en plus ouvert, d'un des fondements de notre cohésion sociale. La flexibilité souhaitée du marché du travail doit être accompagnée d'une solide assurance maladie obligatoire.

- Le système productif des biens et services médicaux doit être plus efficace pour justifier les efforts des financeurs ; *on n'y parviendra qu'avec l'appui du corps médical* et des gestionnaires hospitaliers et de l'assurance maladie. Il y faut une volonté politique ferme sans être brutale, constante dans le temps et pédagogique.

- Dans tous les pays européens, la population bénéficie de l'accès universel à un ensemble complet de services de soins financés par une combinaison de recettes fiscales, de cotisations d'assurances sociales, de primes d'assurances privées, de participation à la charge directe des ménages ; tous ces pays sont confrontés au même problème du financement des dépenses de santé c'est-à-dire de la place du curseur entre les différentes sources de financement ; ils

essayent d'y faire face compte tenu de leur propre contexte politique, économique, social, démographique et culturel : voir la réforme allemande de 2003 et la nôtre en 2004. Mais aucun n'a trouvé de recette miracle et les solutions des uns ne se transposent pas facilement chez les autres.

- Enfin, il n'y a pas de réforme avec un grand « R » qui permettrait, en France, de se débarrasser définitivement du problème du financement des dépenses de santé : il faut agir progressivement dans la continuité, dans la limite de ce que peut supporter le corps social tant du côté du financement que du côté de l'organisation et du fonctionnement du système de santé.

Pour terminer, deux citations :

- « *Les plaies d'argent ne sont pas mortelles mais elles ne guérissent jamais* ». Jules Renard.

- « *On ne résout pas les problèmes, on vit avec* ». Général de Gaulle.

Christian PRIEUR

NUMÉROS ENCORE DISPONIBLES (Tél. 01-53-59-20-60)

- n° 17 : L'Avenir des femmes
- n° 16 : La fin du social ?
- n° 15 : Nouvelle Europe, nouvelle société
- n° 14 : La démocratie chrétienne, une révolution
- n° 13 : La laïcité autrement
- n° 12 : L'environnement pour vivre
- n° 8 : Du bon usage des crises

La fracture du logement

par Gérard VANIER

Parmi les Etats européens, la France est celui dans lequel subsiste encore un problème du logement. A force de multiplier les réglementations et de ne pas prendre les bonnes décisions.

La question du logement sera, avec celle de l'emploi qui lui est liée, dans le débat électoral. Elle est un des symptômes de la crise de notre démocratie. Elle offre le paradoxe d'une santé florissante de l'industrie du bâtiment et d'une insatisfaction des besoins, paradoxe auquel les pouvoirs publics se révèlent incapables de répondre : ils entassent des mesures dans un labyrinthe illisible.

Le constat : le désajustement entre l'offre et les capacités des ménages ¹

La situation est bien connue, il y a une crise de la demande solvable. Elle résulte de problèmes dus à l'évolution de notre société : ruptures conjugales, familles recomposées, augmentation du nombre des personnes âgées, mobilité de l'emploi qui, pour un même nombre de personnes, nécessitent une offre de logements à la fois plus nombreux et plus diversifiés. Le chômage pénalise les candidats à un logement.

Il manque en France, toutes catégories confondues, 900 000 logements, mais il y en a 2 000 000 de vacants sur lesquels on estime que 300 000 peuvent être récupérés pour être occupés. Un million de personnes sont hébergées dans leur famille ou chez des amis faute d'avoir un logement à elles. Il se développe une économie illégale dont profitent notamment les marchands de sommeil. A Paris, le coût du terrain et de la construction empêche désormais de faire du locatif. D'autant plus que sur l'ensemble du territoire, les loyers impayés sont un problème majeur pour les propriétaires. Par démagogie, leurs droits ne sont pas défendus par les pouvoirs publics. D'où le refus d'investir dans cette activité : les mauvais payeurs sont de trop bons électeurs !

¹ Colloque Udf du 20 janvier 2006.

La situation va s'aggraver en raison de l'évolution démographique et celle de la demande (notamment la préférence pour le midi et les départements côtiers).

La question du logement est au centre des problèmes de notre société : l'emploi, l'exclusion, l'immigration, la solidarité nationale. L'adresse est aujourd'hui un facteur de discrimination.

Face à cette situation, les pouvoirs publics se montrent impuissants à assurer un véritable droit au logement qui, pour être effectif, doit être celui d'un confort minimum à un prix acceptable. Les mesures se superposent au point que certaines se contredisent et sans que soient évalués les effets qui se révèlent parfois contraires aux intentions. La question de la responsabilité politique n'est pas posée : c'est l'Etat qui dispose des crédits et les élus locaux qui supportent les ennuis.

Les propositions

On ne trouve pas de solution par absence de débat politique. Les discussions lors du vote de la loi de finance ne comportent pas de réflexion sur les questions de fond : politique de la personne ou politique de la pierre, choix entre les différents types de logements, place à donner aux mesures fiscales... Il faut déplorer aussi l'absence de vision cohérente à long terme. La politique du logement n'est efficace que sur la durée : dix ans au minimum, mais plutôt vingt ou trente ans, échéances trop exigeantes pour les pratiquants des effets d'annonce. Le dispositif actuel repose sur la réforme Barre de 1976 qui n'a reçu que des ajustements alors que le contexte social a complètement changé. Il convient de dissiper les illusions. Le logement coûte cher et doit intégrer non seulement la construction mais l'entretien et la réhabilitation. Il faut également mieux tenir compte de la diversité des situations familiales, sociales mais aussi géographiques. Il faut enfin cesser de pratiquer des politiques fiscales sans contreparties.

Quelques pistes de solution

Des résultats sont possibles. Des intervenants ont fait état de succès spectaculaires à Londres ou à Rome. A Londres, les *housing associations* associent l'Etat, les collectivités locales, les organisations caritatives et le secteur privé. Le dispositif de « logement temporaire » réussit à loger dans la ville même 29% de personnes originaires des minorités. Ces associations parviennent à faire des bénéfices. A Rome, le système de construction coopérative permet aux familles occupantes de locaux en mauvais état de devenir constructeurs à bas prix et de conserver leur logement.

En France certaines initiatives vont dans le même sens, mais restent trop peu nombreuses. Le premier facteur de réussite d'une politique du logement, c'est que les acteurs se l'approprient à la fois dans sa définition et dans sa réalisation. De ce point de vue il importe de ne pas diaboliser le logement social. Il faut donner aux candidats l'envie de ce type de logement. A cet effet, il convient, à l'échelon de la ville, du quartier et de l'immeuble, de réintroduire la mixité, et pour cela, de pratiquer de façon beaucoup plus systématique la modulation afin de parvenir à la diversification entre les types de familles, les âges, les milieux professionnels, les niveaux de revenu et les classes sociales. L'esprit de système doit savoir se faire modeste ; un logement social de qualité est possible sans que les normes deviennent des contraintes insoutenables.

Les mesures techniques passent d'abord par la maîtrise du foncier. La tension est forte, mais des solutions existent. L'Etat, et les entreprises publiques peuvent mobiliser une partie de leur vaste patrimoine. On peut aussi obliger les promoteurs à baisser leurs prix, par exemple en limitant le prix des logements aidés.

La régulation ne viendra pas du marché, mais il ne faut pas oublier ce dernier qui dispose d'un potentiel important (9,6 millions de logements locatifs privés contre 4,2 pour le secteur public). Une politique volontariste à long terme est nécessaire mais ne signifie pas pour autant de nouvelles réglementations. D'après les praticiens, tous les outils existent, il suffit de vouloir s'en servir. S'agissant de la loi SRU, des intervenants ont mis en garde contre des ajustements qui, sous couvert d'adaptation, ont en fait pour but d'en fausser l'esprit ou de la contourner. François Bayrou a suggéré qu'en cas de mauvaise volonté des maires, un pouvoir de substitution soit accordé au préfet. Ce à quoi il faut parvenir, c'est que les 25% de logements sociaux soient réalisés au niveau de chaque programme. Pour tenir compte de l'évolution des situations, il est proposé une modulation des loyers HLM en fonction du revenu des occupants. Le 1% employeur pourrait aussi être modulé selon les régions.

Les contributions au colloque, apportées par des acteurs de terrain, ont fourni les éléments nécessaires pour permettre à l'UDF d'être en pointe sur la question du logement : elle est au carrefour de tous les problèmes sociaux du moment.

Gérard VANIER

Les Syndicats en Europe

par Henri CATHERIN

*La crise de notre démocratie n'épargne pas nos syndicats.
La réforme de ceux-ci suppose aussi celle de la démocratie.*

Les comparaisons historiques et internationales l'ont démontré : aucune société démocratique ne peut exister et se développer durablement sans un syndicalisme puissant et organisé. Or depuis quelques décennies, celui-ci est, soit en déclin, soit en stagnation, dans de nombreux pays. Cependant la situation est très variable selon les régions et les traditions nationales.

C'est ainsi que le nombre d'adhérents est seulement de 6 à 7% en France alors qu'il est de 60 à 70% chez nos voisins Belges, et se situe autour de 40% en Allemagne, en Italie et en Espagne tandis qu'il dépasse ce chiffre dans les pays nordiques, Danemark, Suède et Finlande. En Grande Bretagne, là même où l'idéologie libérale est la plus ancrée, les trade-unions rassemblent également 40% des travailleurs.

Cette stagnation ou ce recul de l'engagement social et syndical a coïncidé avec la crise économique et le chômage qui accable les travailleurs européens depuis les années 75, soit environ trente ans de périodes désastreuses après les trente, dites Glorieuses.

Une position de faiblesse

En effet, avec un taux de chômage très élevé de 8 à 12%, selon les périodes et les pays, le rapport de force entre le monde des entrepreneurs et des travailleurs qui s'est imposé, a essentiellement été favorable au patronat. Lorsqu'un employeur est en présence d'une dizaine de candidats pour postuler un emploi, il a beau jeu de laisser entendre : si vous n'acceptez pas mes conditions de salaire ou de durée du travail, j'ai neuf personnes qui attendent derrière vous, et ils sont preneurs de ce poste aux conditions annoncées !

Dans ce cas, quels sont les arguments qui ont permis au syndicalisme de survivre en Occident en général, et en Europe en particulier ? C'est que la bataille pour le pouvoir d'achat, conserve toutes ses raisons d'être maintenue pour le Bien Commun de l'économie. En effet dans la trilogie du maintien de la croissance, la consommation occupe de loin la première place, puisqu'elle figure au niveau de 60%, tandis que les deux autres données, investissements et exportations, se situent chacune au niveau de 20% pour atteindre les 40% restants. Dès que la consommation faiblit, c'est toute l'économie qui est menacée, les consommateurs n'achètent plus, ou pas assez, et les producteurs ne peuvent écouler leur marchandise, à part les importations à très bas prix en provenance de Chine ou d'autres pays émergents. Cette « capacité à consommer » est essentiellement assurée par les salariés ayant un revenu régulier à un niveau suffisant pour la maintenir. A ce niveau, le combat syndical est essentiel pour le maintien et la progression des rémunérations lors des négociations avec les employeurs. Tous les pays qui ont voulu s'affranchir de cette pression syndicale pour la tranquillité apparente du patronat privé ou public, ont sombré dans la stagnation de leurs économies qui n'avaient plus l'aiguillon du syndicalisme des travailleurs pour maintenir sa vitalité par un taux de croissance suffisant.

Retard du syndicalisme, retard de l'économie

Naturellement, ce sont les régimes totalitaires qui ont imposé le blocage des salaires tandis que les prix et les revenus des actionnaires maintenaient leur avance et parvenaient à paralyser l'économie moderne tirée par la consommation. Le retard pris par l'ex-URSS et les pays de l'Est, par rapport à l'Occident et aux démocraties basées sur la liberté s'explique essentiellement par ce phénomène. La direction du pays était assurée par le prolétariat à travers sa dictature, soi-disant temporaire, mais en réalité permanente, sauf en cas de coup d'état. L'ordre social se maintint vaille que vaille avec des explosions périodiques qui se terminaient souvent dans de sanglantes répressions, qui précédaient de longues périodes de résignation. L'inconvénient des grèves périodiques et souvent très stratégiques, comme dans les transports publics est secondaire par rapport aux pays où les tensions sociales sont camouflées, étouffées ou ignorées.

L'Amérique, la Grande-Bretagne et l'Allemagne où la tradition syndicale est restée très forte ont largement bénéficié de cette tension acceptée qui profite aux rémunérations, donc à la consommation. Dans les grands pays, la part des exportations dans le PIB est rarement supérieure à 10% tandis que les petits actionnaires ne sont guère plus favorisés que les petits salariés. Dans le cas des USA, une politique intelligente des taux d'intérêt maintenus à un

niveau assez bas, a fait que le coût du capital était supportable pour les entreprises, parfois au détriment du dollar. Celui-ci gardait sa suprématie sur le plan mondial par d'autres atouts, essentiellement basés sur la vigueur de l'économie américaine et la suprématie des multinationales.

Si le syndicalisme n'est pas soutenu par un idéal de la solidarité à l'égard des pays en voie de développement, il participe à l'égoïsme de l'Occident, qui assure sa prospérité, par l'exploitation des richesses et matières premières des pays pauvres. Ce fut le cas pendant des décennies pour l'alimentation et l'énergie, mais les crises pétrolières périodiques ont modifié ce rapport de force depuis 30 ans. Désormais la cherté de l'énergie et des matières premières contraint l'Occident et ses syndicats à un autre partage des richesses qui profite essentiellement aux pays pétroliers laissant les producteurs de matières premières alimentaires, c'est à dire les paysans qui sont un tiers de la population mondiale, dans le sous-développement et la misère qui n'a cessé de les accabler.

Les valeurs du syndicalisme

Or, la tentation pour les salariés et les producteurs des pays riches, de se servir du syndicalisme pour maintenir un ordre mondial existant est souvent plus forte que la passion pour la justice et la solidarité. C'est pourquoi il est si important de s'assurer que les valeurs continuent d'irriguer un syndicalisme qui doit rester au service du Bien Commun de l'humanité, pour que son attrait ne soit pas contesté par les nouvelles générations. A l'origine, constituée sur des bases idéologiques, la majorité des syndicats Européens est actuellement fédérée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES), de sensibilité réformiste. Elle vient de prendre position pour la libre circulation des services après l'accord passé entre le PSE (Parti Socialiste Européen) et le PPE (Parti Populaire Européen). L'UETDC qui fédère les syndicats de travailleurs d'inspiration démocrate chrétienne a été très active dans la recherche d'un compromis pour que la fameuse directive épouvantail dite « Bolkenstein » soit abandonnée, transformée et votée par le Parlement européen le 17 février dernier.

Certes, une fraction importante des membres de la CES, comme la CGT française se veut révolutionnaire mais son influence est minoritaire, après avoir eu le plus grand mal à se faire accepter, dans cette enceinte du fait de son passé lié au parti communiste. Cet extrémisme de la CGT est conforté par des attitudes également extrêmes que l'on rencontre chez certains patrons français. Des événements d'un autre temps, illustrent la difficulté du syndicalisme à faire accepter son existence et sa place comme partenaire des diri-

geants dans l'entreprise moderne. C'est ainsi qu'un patron, antisyndical, d'une entreprise fabricant des moules en plastique pour l'industrie automobile de Chateaubriand en Loire-Atlantique a sabordé le 15 février dernier, son entreprise plutôt que d'accepter l'entrée et la présence d'une section CFDT dans son entreprise. Il mit les 60 salariés au chômage. « Jamais un syndicat ne mettra les pieds chez moi, avait-il déclaré en 1997, plutôt fermer ! » Un salarié à qui on avait annoncé son licenciement et qui était sorti un peu avant l'heure, avait été contraint de reprendre son poste pour 8 minutes. « Nous avons été humiliés jusqu'au bout » disent les ouvriers. Cependant le patronat local affilié au MEDEF a tenté une mission de bons offices pour réconcilier les partenaires, mais n'a pas réussi à empêcher cet énorme gâchis. C'est un cas exceptionnel et extrême, mais vraiment déplorable. L'individualisme domine largement chez un patronat prédateur qui à coup d'O.P.A. dans le domaine de la production et de la distribution est en proie à la tentation de monopoles sectoriels pour tirer les meilleurs profits des capitaux investis. Seul, le pouvoir politique, avec les réglementations de la concurrence et des prix au niveau national et de plus en plus européen parvient à sauver la façade libérale de l'économie de marché.

Aux Etats-Unis les lois antitrust sont parvenues à démanteler des grands groupes comme Esso-Rockefeller toujours renaissant sous des formes diverses comme l'illustre la position de Boeing dans la construction aéronautique. En face, les syndicats américains ont réussi à se regrouper au sein de l'AFLCIO. Mais le caractère matérialiste et parfois la corruption comme dans les syndicats de transporteurs routiers, réduit leur influence dans un pays où la morale a également de puissants lobbies.

Basé sur la défense des salariés et de la sécurité sociale le syndicalisme contemporain a du mal à faire de la solidarité et de la justice son idéal. Le relais est souvent pris par les Eglises, les associations humanitaires qui parviennent plus facilement à mobiliser les nouvelles générations du fait de leur caractère d'urgence, prioritaire et concret, mais l'un ne devrait pas empêcher l'autre, car si les êtres humains sont d'abord des citoyens et des fidèles, ils sont aussi des travailleurs et des consommateurs dont les intérêts et les idéaux doivent être respectés.

Henri CATHERIN

Le social, clé du mondialisme

par Charles DELAMARE

L'ébranlement du « social » est-il d'ordre interne ou externe ?

L'auteur propose d'être lucide pour ensuite agir.

Ce titre est-il sérieux ? On penserait plutôt le contraire, tant la globalisation paraît contraindre, restreindre, ébranler l'édifice du « social », construit progressivement depuis soixante ans. Le choc du « mondialisme » remet en question les conquêtes du XX^{ème} siècle, qu'il s'agisse de celles préconisées par Lord Beveridge en 1944¹, de la « Soziale Marktwirtschaft » des chrétiens-démocrates allemands ou des réformes ayant suivi la Libération, en France. Les premiers craquements il y a deux ans ont été enregistrés par le sismographe de *France-Forum*². En ce début de 2006, « les droits acquis » fondent de plus en plus vite à la chaleur de la concurrence mondiale...

Ce mouvement va-t-il aller jusqu'à l'instauration d'une société purement capitaliste, comme Max Weber l'avait prévu au début du XX^{ème} siècle ? Notre réponse est sans équivoque : contrairement aux prédictions alarmistes pour les uns, radieuses pour les autres, le libéralisme sec et dur, libérateur et producteur de richesses, reflet du réel, n'a guère de chance d'établir son pouvoir sur la Terre entière. Ce qu'il apportera encore de positif (ce que l'on ne souligne pas assez) : le progrès économique, éducatif, scientifique et sanitaire, sera utilisé au profit d'un bien-être commun par des hommes obéissant à d'autres lois que lui-même. Sera ou devra ? Telle est la question. Le libéralisme n'est que ruine de l'âme s'il n'est pas placé au service d'un humanisme agissant. Face à l'économie impérieuse et impérialiste, cette attitude se nomme « le social ». Aujourd'hui, tel autrefois le communisme, celui-ci n'est pas réalisable dans un seul pays. Pour subsister il lui faut s'étendre au monde entier, en particulier aux grands « pays émergents », la Chine et l'Inde. Voilà ce que signifie le titre de cet article. Cela mérite quelques explications.

¹ Full employment in a free Society.

² *France-Forum* n° 16 « La fin du social », décembre 2004.

Une révolution silencieuse

Silencieuse, parce que nos hommes politiques et nos journalistes ne parlent que rarement d'un fait fondamental : l'Occident (l'Europe en particulier) a perdu en moins de dix ans la rente dont il bénéficia durant cent soixante dix ans, de 1830 jusqu'au début du vingt-et-unième siècle. Pendant les vingt siècles qui précédèrent, la Chine et l'Inde ont représenté 60 à 70% du PNB mondial. A partir de 1830 la révolution industrielle (assez silencieuse elle aussi, parce que disséminée, surgissant à mille endroits à la fois) a fait franchir à l'Angleterre une étape décisive pour elle et pour toute l'humanité. Chaussant les bottes de sept lieues que leur avait fournies le libéralisme d'Adam Smith et de Ricardo, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, tout l'Occident enfin se mit à l'école de cette doctrine d'Outre Manche. Il en résulta une telle avance pour ses pratiquants qu'à la fin du siècle l'Europe avait colonisé toute la Terre, à l'exception du Japon qui avait avalé cette potion magique en une décade et de la Chine trop grosse pour être entièrement absorbée, mais déjà fortement entamée.

Si les « classes possédantes » furent les premières bénéficiaires de l'enrichissement dû à cette révolution, les autres parties de la société ne se laissèrent pas oublier. Grâce aux luttes du prolétariat, mais surtout grâce à la croissance continue des divers produits nationaux, le « social » devint possible. Il s'est fortifié grâce à un meilleur partage de l'énorme rente de situation dont a bénéficié l'Occident vis-à-vis du reste du monde. Après la Deuxième Guerre mondiale, les « Trente glorieuses » années d'expansion furent assises sur le bas prix du pétrole, équivalent à 2 ou 3 dollars le baril contre 60 dollars aujourd'hui. Les réformes du « social » ont été évidemment financées par cette rente que son avance technique avait offert à l'Occident, aux possédants certes, mais aussi à sa classe ouvrière. Celle-ci, ou les représentants auto-proclamés de celle-ci, aura du mal à admettre le bien-fondé de cette assertion. Mais qui peut contester le rôle qu'ont joué dans la hausse du niveau de vie la généralisation de l'automobile, la concentration urbaine, la multiplication des supermarchés, tout cela construit sur le bas coût du pétrole ? Les « possédants » n'ont certes pas été volontaires (sauf s'ils étaient aussi intelligents que Bismarck ou que le général de Gaulle) pour rétrocéder une partie substantielle de la richesse à ceux qui n'étaient pas possédants. Il a fallu souvent leur arracher celle-ci. Mais pour l'arracher il fallait qu'elle existât, qu'elle se fut gonflée à un point tel qu'elle pouvait être redistribuée en partie tout au moins, à pratiquement 100% de la population. Avant 1830 il n'était pas matériellement possible de réserver à plus de cinq pour cent des habitants d'un pays les moyens permettant de promouvoir la civilisation, de faire avancer les

sciences et les bonnes manières. Ces privilégiés ont rempli leur mission, au XVIIIème siècle français par exemple, malgré une assez forte déperdition de leurs richesses au profit de la galanterie et de la consommation somptuaire. Le gonflement du PIB en raison de la « rente technique » de l'Occident a opéré un considérable changement d'échelle. Il s'est traduit par l'aménagement de millions de logements sociaux au lieu de l'édification de dizaines de châteaux, par l'instruction généralisée au lieu de la floraison d'une centaine de poètes de cour, par l'allongement de dix à quinze ans de la vie humaine au lieu des savantes manipulations généalogiques grâce auxquelles les dynasties, royales ou bourgeoises, croyaient se maintenir et se perpétuer.

Est-ce à dire que cette rente a été perçue au détriment des parties de la Terre moins chanceuses ? Dans une certaine mesure, oui ! Par exemple, la production textile de l'Inde a été ruinée dans la seconde moitié du XIXè siècle au profit des cotonnades de Manchester. Les ouvriers anglais ont ainsi exploité, indirectement mais sans pitié, les artisans de l'Inde. D'où le retour au rouet préconisé par Gandhi. D'où le peu de critiques émanant des autres pays en voie de développement à l'égard des exportations chinoises dans ce domaine. Pour eux, c'est un juste retour des choses. Les débats à l'Organisation Mondiale du Commerce révéleront d'autres rancoeurs : les subventions aux producteurs de coton aux Etats-Unis, de blé dans l'Union européenne, etc... On rétorquera, avec quelque raison, que les progrès intellectuels en Occident profitent à tous. Ils se répandent en Asie du Sud-Est. C'est de leur mise en œuvre que résultent les augmentations de productivité engendrant la croissance express des pays émergents. C'est cela le plus important, c'est cela qui transcende, sans les justifier, les violences de la courte domination de l'Occident.

Par le jeu des échanges commerciaux la concurrence des nouveaux arrivants sur le marché se fait sentir durement aujourd'hui à l'égard d'un certain nombre de secteurs plus exposés que d'autres. Ce phénomène s'est déjà produit à plusieurs reprises. En 1880, la « camelote » allemande était l'objet des critiques et des craintes. Il en est allé de même avec les produits japonais avant et après la Deuxième Guerre mondiale. La même scène se reproduit aujourd'hui à propos des importations venant de Chine. Mais le défi paraît plus douloureux à relever parce qu'il met en cause une grande partie des conquêtes sociales. Le coût du travail est si bas en Chine qu'il menace de faire crouler en Occident l'édifice des contributions finançant les différentes prestations. Parce que celles-ci dépendent toutes de la rémunération salariale. Le déficit de la Sécurité Sociale n'existerait pas si le plein emploi régnait. Procéder à un sévère ajustement en baisse de la masse salariale en réponse

aux bas coûts de l'Asie détruirait tout le « social » avant même qu'une révolte de la misère n'éclate. Alors, faut-il « fermer les frontières » ? Même si on estime que cette solution n'est pas viable, ni probablement guère efficace, il faut la garder en réserve. C'est une arme de négociation. Celle-ci n'aura d'ailleurs un air de vraisemblance que si elle est brandie au plan européen. Il faudrait arriver à une catastrophe générale due à une concurrence malhonnête pour que cette possibilité devînt une probabilité. Ce qui n'est pas souhaitable.

Il est plus urgent de se mettre en ordre de bataille au plan national et européen pour résister au mieux aux aléas de la mondialisation. Ceci déconsidère les programmes des partis politiques qui creusent le même sillon qu'au temps des « Trente glorieuses » ; diminuer le temps de travail, augmenter les prestations de la Sécurité Sociale, aggraver la surcharge des prélèvements obligatoires sur les entreprises, le travail et la fortune. Sans se préoccuper du paiement de la facture à terme... Les actuelles discussions au Parti Socialiste et dans d'autres formations politiques montrent que leurs animateurs n'ont pas compris dans quelle phase historique leur pays se trouve. Ils sont aveuglés par des références passées et dépassées. Ils sont trop impressionnés par les préjugés de leurs électeurs, qu'ils ont tant contribué par démagogie à faire grandir et prospérer. Il est nécessaire de prendre une autre direction si l'on veut sauver le « social ». Une direction nouvelle, celle de l'avenir, parce qu'elle ne sera amorcée qu'au prix d'un effort de lucidité.

Une autre conception du « social »

Devant la transformation du substrat économique, il est naïf, trompeur ou hypocrite de proclamer la volonté de poursuivre les errements de cette superstructure qu'est le social. Sa conception et son organisation doivent être repensées de fond en comble avant d'être peu à peu modifiées. Non pas pour amoindrir ou même faire disparaître les réalisations des luttes antérieures. Au contraire, pour les revivifier et les améliorer. Pour les sauver et les perfectionner.

Quelles étapes doit parcourir cette pensée nouvelle ? Celle de la mondialité puis celle de l'efficacité, enfin celle de l'égalité.

La mondialité signifie que le cadre de la réflexion ne peut plus rester national, ni même européen. Il est nocif de tenir les yeux braqués sur « la ligne bleue des Vosges ». On n'édifiera pas une muraille de Chine contre la Chine. Paradoxalement cette modification de point de vue est rassurante, dans un certain sens. Le vaste monde est beaucoup plus riche de potentialités diverses que le petit Hexagone. Les occasions de prendre à contre-pied tel ou tel concurrent se multiplient. On vient de voir Thyssen se rapprocher de Mittal pour s'opposer

à l'OPA qu'Arcelor venait de lancer, et de gagner, contre le canadien Dofaser que Thyssen lui-même convoitait. De la même manière, les mesures touchant le social ne peuvent être maintenues, prises ou modifiées que par rapport à la réponse qu'elles entraîneront du côté de l'Asie ou de l'Amérique Latine. Le degré d'interdépendance dans ce domaine varie de manière considérable selon l'application de la charge financière ou selon les réactions humaines et politiques que ces interventions déterminent.

Les Français dans leur majorité, dit-on, ne sont pas prêts à jouer ce jeu. Après en avoir été les gagnants pendant un siècle, ils refusent de continuer. Ils ont peur. Ils exigent de leurs élus le repli derrière des positions bien préparées, à l'extrême rigueur à l'abri des frontières élargies à l'Union européenne. Chaque responsable politique sait que cette réaction est puérile. Mais pour gagner les élections, y a-t-il un autre moyen que de faire croire aux citoyens le contraire ? Oui ! Dire la vérité et expliquer dans quel monde nous vivons. Serait-ce un « suicide politique » ? Non ! Au contraire si se vérifie un présupposé audacieux : nos concitoyens ne sont pas idiots.

La crainte de l'inconnu, de l'invasion étrangère commençant par les produits, se poursuivant par les services et aboutissant à la submersion totale des valeurs traditionnelles n'est pas propre à notre pays. L'Inde hésite beaucoup à ouvrir davantage son système protectionniste de crainte d'être envahie par les manières et les manies de l'Occident. En Chine aussi, les dangers du mondialisme inspirent une crainte dissimulée aux gouvernants, plus encore qu'aux gouvernés. L'élan transformateur pénètre et inquiète tous les peuples. Il représente autant un espoir, fort peu mis en valeur, dans les pays de l'Union européenne qu'une menace, sans cesse ajoutée. Parce que si la Chine progresse à un rythme bien supérieur à celui de l'Angleterre au XIX^{ème} siècle, si ses industriels et ses cadres administratifs se conduisent comme ceux décrits par Dickens, il est inévitable que les revendications sociales enflent bientôt chez ses quelques trois cent millions de prolétaires. L'Occident doit se préparer à exporter, après ses techniques, son modèle de société. Il y faudra un certain temps mais si l'on se réfère à l'analyse marxiste il est beaucoup plus tard à l'horloge de Shanghai que les dirigeants communistes ne le croient ! Le mondialisme ne fonctionne donc pas à sens unique. Cette constatation apportera un souffle d'optimisme chez ceux qui déplorent à longueur de temps la pression croissante des anciens va-nu-pieds.

L'efficacité n'en reste pas moins le maître mot des mesures à imaginer après avoir pris conscience du bouleversement des données régnant entre l'Occident et les pays émergents. Or, la vertu de productivité qui a propulsé en avant la

révolution industrielle, est peu pratiquée dans le large secteur public. En ne retenant que le cas français il est clair qu'un réajustement drastique doit être opéré au plus vite dans la gestion des moyens affectés à l'Etat et à ses démembrements. Parce qu'il entrave gravement la capacité de résistance de notre économie vis-à-vis de celle des autres pays, ce qu'on appelle la compétitivité. L'opinion devient consciente, quoique de manière encore trop faible, du poids des prélèvements obligatoires sur le produit national brut : à peu près 53%. Mais presque personne n'analyse les raisons de cet handicap pondéral. Le freinage du développement des exportations depuis deux ans qui ne contrebalance plus la montée des importations de biens de consommation s'analyse pourtant en un signal d'alerte parfaitement clair.

En 2005 le solde commercial affiche un déficit inégalé de 26,4 milliards d'euros. Patrick Artus³ indique que « nos exportations sont dans une situation absolument dramatique... La France se caractérise par une absence totale de réactivité à la demande, tant intérieure qu'extérieure ». Deux pays qui pourtant subissent également la hausse des prix du pétrole ont maîtrisé l'effet de cette charge : l'Allemagne en redevenant le premier exportateur mondial⁴, la Chine en dégageant un excédent commercial de 84,5 milliards d'euros, soit le triple de son excédent de 2004. On en appelle alors avec aigreur aux PME françaises incapables leur reproche-t-on, comme leurs cousines allemandes, de prendre des initiatives hardies pour prospecter les nouveaux riches. On oublie systématiquement que la pression fiscale s'est poursuivie en permanence pour ramasser en France, à la différence de l'Allemagne, les fruits de la croissance des PME en faveur des caisses publiques. Nos P.M.E. ne disposent pas du matelas de capitaux sur lesquels s'appuient les exportateurs d'Outre-Rhin pour prendre les risques d'une prospection et de l'ouverture de nouveaux marchés. La rapacité des Finances a durablement amenuisé notre compétitivité comme cela a été annoncé il y a 20 ans⁵.

Il existerait donc un lien entre le déséquilibre de notre balance commerciale et la surcharge comparative des prélèvements obligatoires, de l'ordre de 10 à 15% par rapport à nos concurrents ? Oui. Il reflète surtout la mauvaise gestion de notre Etat. Elle se révèle surtout dans trois domaines : l'éducation, la mauvaise productivité de l'administration, le mauvais rendement de la démocratie. Le premier point a été abordé dans le dernier numéro de *France-Forum*⁶. Le

¹ Conseil d'analyse économique.

⁴ En 2005 l'Allemagne, malgré la hausse du prix du pétrole a enregistré un excédent commercial de 160,5 milliards d'euros, grâce à des ventes à l'étranger qui ont atteint 786 milliards d'euros.

⁵ Alain Bucaille et Costa de Beauregard : « PMI, enjeux régionaux et internationaux ».

⁶ Recherche et enseignement supérieur : un mauvais état.

budget de l'Education nationale a encore augmenté de 3,6% en 2006 ! Il représente 7,1% du produit intérieur brut soit 116,9 milliards d'euros ! Le rendement de cette dépense est beaucoup trop faible. Comme on le sait, et on s'en émeut guère, 9% de la population, au moins, reste illettrée après qu'on ait distribué ces énormes sommes en faveur de la jeunesse. Quand on se rebelle contre l'accumulation de directives nuisibles et le bouleversement perpétuel des méthodes d'enseignement, comme l'a fait Laurent Lafforgue, on est proprement mis en demeure de démissionner du Haut Conseil de l'Education ! Il ne faut pas réveiller le mammoth qui ronfle !

Jusqu'à la mise en œuvre en 2006 de la LOLF, la loi organique relative aux lois de finances, imaginée par Alain Lambert, le pachyderme de l'éducation nationale continuait à exiger toujours davantage de moyens, écrasant de ses grosses pattes les entreprises productives et mangeant notre blé en herbe. Mais d'autres monstres engloutissent depuis des lustres des parts énormes du produit national, sans que le Parlement, pourtant élu dans ce but, ait la possibilité d'exiger un compte-rendu sur le rendement de ces immenses moyens budgétaires, comme on l'a écrit ici dans notre dernier numéro ⁷. La Vème République est nettement moins efficace que ses laudateurs le répètent ! Il en va de même pour la Sécurité Sociale dont les déficits croissants ne sont pas contenus par la multiplication des réformes entreprises et vite abandonnées. L'allègement de la charge des prélèvements obligatoires est nécessaire. Elle doit tomber à 45% du PIB au lieu de 53% si l'on veut placer notre pays dans des conditions normales de concurrence avec l'étranger. Se donner dix ans pour réaliser cet objectif constituerait un délai très long, compte tenu de l'urgence. Mais il ne serait pas réaliste d'aller beaucoup plus vite sans une révolution. C'est d'ailleurs pour des causes à peu près semblables qu'a éclaté en 1789, la révolution française. Plaie d'argent est plus souvent mortelle qu'on ne le dit.

Ce qui nous amène à la troisième charge plus qu'inutile : celle de l'organisation de notre démocratie. Rares sont les estimations chiffrées sur la déperdition de forces et de richesses engendrée par l'entassement quasi médiéval des organes de délibération et de décision : 36 000 communes, les 22 régions, la centaine de départements, les cantons, les districts, etc... Près de 800 000 personnes occupent des fonctions électives. Celles-ci sont rémunérées, assez peu pour la plupart, mais c'est moins la masse des indemnités qui pèse sur le train de la vie de la nation, que les dépenses engendrées par ces petits princes qui nous gouvernent, trop et si peu. Les constructions entraînées par la décentralisation ont coûté plus cher que le palais de Versailles. Et pour l'entretien,

⁷ *France-Forum* n° 20 – Les moyens et les fins.

il faut des secrétaires, des voitures, des conseils extérieurs, etc... Encore plus nuisibles que les dépenses directes apparaissent les frais créés par la multiplication des démarches administratives, par le formalisme qui paralyse savamment et en toute bonne foi initiatives et dynamisme commercial. Car nos représentants élus, tout comme les fonctionnaires de l'Education ou des Finances sont, dans leur grande majorité, des hommes sérieux, honnêtes et compétents, dans leur système tout au moins. En voulant accomplir au mieux les missions qu'on leur a confiées, ils entravent souvent les réalisations qui seraient utiles pour l'emploi. Un réajustement, une modernisation des structures de la démocratie, du Sénat jusqu'aux communes rurales ferait gagner selon les experts, deux à trois pour cent du produit intérieur brut. Et la démocratie, plus efficace, en sortirait renforcée.

Ce nettoyage permettrait de mieux réussir le combat le plus important, celui de l'égalité, substrat premier du « social ». Aspiration dangereuse pour beaucoup, cause de la ruine de l'instruction publique qui a tourné à la phobie de l'élitisme et par conséquent des données naturelles, revanche des médiocres et des envieux, signe de la décadence de la société européenne annoncée par Nietzsche. Oui, l'égalitarisme est souvent pernicieux. Mais l'aspiration permanente à l'égalité morale et spirituelle entre tous les hommes est le nerf de la démocratie après avoir été le cadeau du christianisme à toute l'humanité. Il faut donc poursuivre son établissement. C'est elle qui a transformé le jeu alternatif entre fractions des riches et des puissants que l'on appelait « démocratie » à Athènes et à Rome, en un système donnant la parole au peuple tout entier y compris à ceux qui furent les esclaves ou les métèques. Le « social » est le début et le but de la démocratie moderne. Il ne peut pas être question de l'abandonner au prétexte du mondialisme. Mais il lui faut se transformer pour agrandir, fortifier, approfondir la solidarité entre les composantes de la société d'une part et pour étendre peu à peu les leçons de celle-ci de l'Occident à l'Orient, comme ce fut le cas au Japon. L'égalité si décriée quand elle tourne au sectarisme, est le plus grand facteur de paix quand elle est bien dirigée vers ses principaux objectifs et bien tempérée par le réalisme.

Il est vrai que l'adaptation du social aux contraintes du mondialisme impose des modifications difficiles, douloureuses même. Tout ce qui obère la capacité des entreprises dans la compétition mondiale devra disparaître, tout en préservant les avantages accordés aux plus démunis par une ponction sur les revenus des plus riches. Mais si celle-ci fait fuir ces derniers vers un pays moins exigeant, il sera urgent de supprimer cette incitation au déplacement à l'étranger des capitaux, évident affaiblissement des ressources nationales. Et découvrir une nouvelle manière de prélever le trop plein des trop favorisés.

Cette remarque vise clairement l'impôt de solidarité sur la fortune grâce auquel les investissements permettant de créer de nouveaux emplois dans notre pays sont gracieusement transférés à d'autres, hors de nos frontières. L'Irlande aujourd'hui, la Slovaquie demain pourra remercier l'ISF, ainsi d'ailleurs que les multiples complications opposées à ceux qui embauchent. Dans l'esprit résolument bureaucratique régnant chez nous, la multiplication sans cesse renouvelée des « aides aux entreprises » tient lieu d'action. (2 550 sortes de ces incitations réglementaires ont été recensées et on se bat aujourd'hui sur deux nouveautés supplémentaires, le CNE et le CPE). Aucun gouvernement n'a encore imaginé qu'il lutterait beaucoup plus efficacement contre le chômage en supprimant par centaines les réglementations, les incitations, les encouragements grâce auxquelles toute activité, dès qu'elle commence à être subventionnée, attire le contrôle, la mise en carte, l'immixtion permanente du bureaucrate décochant de nouveaux croche-pieds aux entreprises, qui s'ajoutent aux manœuvres pernicieuses des concurrents. On n'a pas compris en haut lieu que les agriculteurs ont voté en majorité contre la Constitution européenne parce qu'ils sont excédés de la paperasserie qu'ils remplissent sans cesse : ils touchent de l'argent, c'est vrai, mais ainsi ils sont devenus des assujettis pour les contrôleurs que Paris a mis en place pour se justifier vis-à-vis de Bruxelles qui n'en demandait pas tant. Et aussi par goût irrépissable du pouvoir... Qui paie commande ! C'est pourquoi d'ailleurs 53% de la richesse française transite par les tuyaux compliqués de l'administration pour bénéficier en partie aux citoyens contribuables au moment de l'arrosage final. Leur propre argent est ainsi rendu à eux-mêmes ou à d'autres, jugés dignes de commisération, avec la délicatesse soupçonneuse propre à toute administration. L'égalité progresse plus par la liberté que par le contrôle : on ignore en France cette sagesse universelle. On peut y remédier rapidement. En établissant la collecte des fonds sur une autre base que la production. L'actuel gouvernement s'ingénie par des primes multiples (de rentrée, de premier emploi, de Noël pour les chômeurs, etc..) de relancer la consommation. Il ne se rend pas compte qu'il finance ainsi l'importation de produits étrangers. Ces primes bénéficient, en grande partie, aux industriels chinois. Les experts gouvernementaux n'ont pas été capables, malgré tout leur attirail investigateur, de centrer leur générosité sur les biens incorporant du travail autochtone. Dans les conditions d'ouverture internationale que nous connaissons il apparaît nécessaire de modifier profondément l'assiette fiscale dans laquelle tout le pays mange son abondante ration d'aliments sociaux. La Sécurité Sociale, l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, l'impôt sur le revenu sont, dans leur majorité, prélevés aux dépens de la production. C'est avec ces gros sacs sur le dos que nos entrepreneurs doivent courir plus vite que leurs challengers asiatiques. On voit le résultat !

C'est pourquoi il semble urgent de transporter cette charge sur la consommation, c'est-à-dire sur la TVA. Les cris habituels sur l'injustice qu'entraînerait cet impôt sont émis au nom de principes élaborés dans le ciel pur de la théorie. Aujourd'hui il s'agit de sauver l'économie et de maintenir un haut niveau de transfert entre les revenus des différentes couches sociales. Au lieu d'accabler de mesures quasi confiscatoires les plus favorisés il convient de laisser libre cours à leurs initiatives, quitte à récupérer une partie de leurs gains sur leur consommation qui, quoiqu'on dise, est bien plus forte que celle des moins bien lotis. Pour, précisément, améliorer le sort de ces derniers et de leurs enfants. L'Allemagne de Mme Merkel nous donne l'exemple de la voie à suivre. La chancelière et son vice-chancelier socialiste vont augmenter de trois points la TVA pour faire face aux défis de la mondialisation. Le social a besoin d'argent pour se maintenir et prospérer. L'économie a besoin du social pour croître et prospérer. Que se passerait-il si une toute petite partie de notre population accumulait de plus en plus les bénéfices, les stocks-options ? Déjà les rémunérations de certains PDG de grandes sociétés représentent 300 à 500 fois le revenu moyen du salarié de base. Cette situation est injuste, anormale en démocratie et intenable. Qu'en résultera-t-il ?

La révolution tout simplement, la destruction totale d'un système qui pourtant a apporté la prospérité à notre continent malgré ses défauts. Mais aussi parce que ces défauts ont été corrigés, amendés, limés par l'action des partis réformistes au cours du dernier siècle. C'est un nouvel objectif pour une action politique intégrant les impératifs du mondialisme. S'il n'est pas atteint le communisme sera rétabli un jour ou l'autre et il n'est drôle pour personne. C'est pourquoi notre état devra être transformé profondément, il aura pour mission première de soutenir tous ceux qui seront atteints par les effets de la mondialisation. Il lui faudra soigner les blessés des fusions et des acquisitions, remettre en forme les travailleurs dépassés par les nouvelles méthodes. Plus que jamais il sera l'organe d'une volonté collective, d'une solidarité sans faille et sans parcimonie.

La nécessité du social

Le « social » est une nécessité. Le mondialisme ne le fera pas disparaître. Au contraire, il reprendra sur une nouvelle ligne toute son importance, sa fécondité et sa mission civilisatrice. L'exemple des pays scandinaves nous montre que l'on peut s'ouvrir largement au monde sans fermer les guichets du social. Bien au contraire ! Actuellement la France, victime d'une conception de la politique dérivée en quelque sorte de celle présidant aux luttes cantonales, aux enjeux mesquins et superficiels, paraît avachie. Elle roule vers l'abîme les

yeux bandés. Une autre politique inspirée par une stricte analyse de notre situation, de notre Etat, des aspirations de notre jeunesse est souhaitable et possible. Il est temps d'y penser.

Le « social » est la clé du mondialisme. Une clé sert à fermer ou à ouvrir. Tout dépend du mouvement de la main qui la tient. Cette poigne puissante s'identifie à l'action politique. Elle libérera l'Etat (et les citoyens) de ses chicaneries subalternes pour lui redonner sa mission d'animation, de vision à long terme, de chef de guerre dans la lutte économique. Ce combat est celui de l'immense majorité dans l'intérêt de l'immense majorité. Qui l'engagera ?

Charles DELAMARE

JULES ROMAINS

« L'Europe ne se contentait pas de fournir à ces peuples, toutes faites les armes les plus terribles ; ni de fonder, d'équiper sur leur territoire, des chemins de fer, des usines, des ports, dont elle avait la direction. Elle ne se contentait pas de former des ouvriers et des manœuvres, sans égard pour la concurrence qu'elle se créait ainsi à elle-même. Elle n'avait cessé qu'elle n'eut instruit des ingénieurs et des savants. Elle les couvait chez elle, les cajolait. Elle leur ouvrait le dernier tabernacle du dernier sanctuaire. Elle disait : « Toute ma force est là-dedans. Je vous assure. Je n'ai pas d'autre secret. Prenez ».

« Les hommes de bonne volonté » – Le 7 octobre.

Une base doctrinale pour la droite et le centre

par **Pierre MÉHAIGNERIE**

Voilà bientôt quatre ans que la droite et le centre-droit sont revenus au pouvoir, en s'efforçant dans leur réformes d'associer la justice et l'efficacité. Aux yeux des Français, y sont-ils parvenus ? Incarnent-ils pour l'avenir l'espoir d'une société meilleure ? La réponse à ces deux questions sera décisive quand il s'agira de choisir un nouveau chef à la tête de l'Etat, ainsi qu'un nouveau Parlement.

Les leçons du vote protestataire

Sans constituer des présages, les avertissements réitérés depuis le 21 avril 2002 invitent cependant à la prudence. L'irruption de l'extrême droite au second tour de la présidentielle, puis la défaite spectaculaire de la droite et du centre dans les régions en mars 2004, le rejet enfin de la Constitution européenne en mai 2005 – sans oublier, sur un autre terrain, l'inflammation des cités de banlieue en novembre 2005 – ne laissent pas d'inquiéter. Ces événements ont atteint le moral du pays. Ils ont dégradé son image à l'étranger. Ils ont mis en évidence que la France a besoin d'une vision et de repères pour l'avenir. J'ai apprécié qu'Angela Merkel se réfère à des valeurs dans ses déplacements récents à l'étranger. Dans une période de mutation et de peur de l'avenir, pour convaincre l'opinion publique, pour l'entraîner, il faut donner un véritable corps de doctrine à la droite et au centre. Cinq penseurs qui ont marqué mon parcours et qui dont les propos ont une résonance dans l'actualité peuvent donner un sens à nos décisions de long terme et nos actions quotidiennes : Tocqueville, Schumpeter, Mounier, Aron et Rawls.

Tocqueville, pour réconcilier les institutions et la société démocratiques

Ancêtre commun du centre et de la droite, l'héritier de Montesquieu et Constant reste aujourd'hui encore apprécié pour son discernement tant chez les démocrates-chrétiens que chez les libéraux. Analyste incisif de la démocratie, qu'il comprend à la fois comme la souveraineté populaire et comme le rapprochement des conditions, Tocqueville combine mieux que tout autre la réflexion sur les institutions et

celle sur l'évolution des modes de vie. Il voit que dans une société où l'égalité progresse de manière irréversible (« *La première et la plus vive des passions que l'égalité des conditions fait naître, c'est l'amour de cette même égalité* »), deux phénomènes s'opposent : d'une part, un individualisme croissant, d'autre part, une intolérance de plus en plus marquée vis-à-vis des inégalités subsistantes, portant en germe la multiplication des droits-créances et l'assistanat. Ainsi, selon Tocqueville, « *cette même égalité qui rend l'individu indépendant de chacun de ses concitoyens en particulier le livre isolé et sans défense à l'action du plus grand nombre.* » Ces contradictions gardent leur force dans la France d'aujourd'hui, mieux armée que naguère contre les inégalités traditionnelles mais d'autant plus sollicitée face aux difficultés nouvelles – fragmentation du travail et volatilité du pouvoir d'achat, difficultés de logement, inégalités devant l'espérance de vie, disparités de l'offre éducative, discriminations ethniques. L'analyse fine proposée par Tocqueville reste cruciale pour satisfaire les exigences sociales sans exacerber leurs causes, dissocier les besoins effectifs des pressions corporatistes, apporter une réponse institutionnelle capable de responsabiliser les citoyens.

Tocqueville ne contemple pas seulement l'émergence de l'Etat providence, il en voit les dangers et montre les risques que fait peser le désir effréné d'égalité sur les libertés individuelles. Pour lui, « *démocratie et socialisme n'ont rien en commun sauf un mot, l'égalité. Mais pendant que la démocratie cherche l'égalité dans la liberté, le socialisme cherche l'égalité dans la restriction et la servitude.* » Pour éviter toute espèce de tyrannie douce, il faut pour Tocqueville renforcer la société civile, les institutions locales, les associations. A l'inflation administrative, Tocqueville oppose la décentralisation, l'assouplissement des structures sociales et la simplicité juridique. Car la tentation étatiste est réelle. « *Les peuples démocratiques* », remarque-t-il, « *haïssent souvent les dépositaires du pouvoir central ; mais ils aiment toujours ce pouvoir lui-même.* » Si l'expérience a depuis modéré cet attachement, la conclusion de Tocqueville n'en reste pas moins d'actualité : « *Le plus grand soin d'un bon gouvernement devrait être d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui.* »

L'exigence de responsabilité et de subsidiarité n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui, dans une société où la démocratie représentative semble moins légitime, le diagnostic de moins en moins bien partagé entre le peuple et les élites, et les actions de plus en plus complexes à mettre en œuvre. J'estime personnellement qu'au cours de ces dernières années nous n'avons pas répondu assez énergiquement à ces défis. Dans le prochain quinquennat, nous devons ainsi faire plus et mieux pour simplifier le droit et libérer les initiatives individuelles, fédérer les efforts, et permettre finalement à chacun d'utiliser clairement et facilement ses compétences.

Schumpeter : comprendre la destruction créatrice pour en tirer parti

Nous le savons tous, la mondialisation fait peur. Elle est cependant incontournable, et les réponses caricaturales que des mouvements comme ATTAC prétendent y apporter ne peuvent que laisser songeur. Je fais entièrement miens les propos tenus en août 2005 dans *le Nouvel Observateur* par Michel Rocard : « *Comment peut-on être intelligent, participer à des cercles universitaires et créer Attac, ce monument de bêtise économique et politique? Cela me sidère et me navre. Je vois évidemment d'où vient cette influence. Elle est liée au fétichisme marxiste et à l'inculture économique française. On n'enseigne pas l'économie réelle à nos enfants. Mais des enseignants adhèrent au fatras d'Attac. Il faut s'affirmer face à ces simplismes et ne plus les subir* ». Schumpeter permet précisément cette affirmation. En théorisant la destruction créatrice, l'économiste viennois n'accepte pas de s'arrêter au coût des évolutions du capitalisme. Sans légitimer les crises sectorielles et les restructurations, Schumpeter refuse de condamner l'économie de marché en leur nom. Il s'agit d'abord de les prévenir, non par le blocage, mais par l'anticipation et l'adaptation technologique. Pour Schumpeter, « *qu'il dure ou qu'il soit temporaire, qu'il empire ou non, le chômage est sans aucun doute et a toujours été un fléau. La vraie tragédie n'est pas le chômage en soi, mais le chômage plus l'impossibilité de fournir un emploi adéquat aux chômeurs sans fausser les conditions du développement économique futur.* » Moins l'adaptation technologique est entravée, plus la création d'emplois nouveaux est facilitée.

Ce message garde toute sa vigueur dans notre société partagée entre ses doutes et son désir de changement. Il montre le rôle d'un personnage clef dans le progrès économique et la mobilité sociale, dont Voltaire soulignait déjà combien il est sous-estimé en France : l'entrepreneur. Si comme le croit Schumpeter « *entreprendre consiste à changer un ordre existant* », on ne peut imaginer de réforme politique profonde, quelle que soit la volonté mise en oeuvre, sans épanouissement de l'initiative économique personnelle. « *Le rôle de l'entrepreneur consiste à réformer ou à révolutionner la routine de production en exploitant une invention ou plus généralement, une possibilité technique inédite. C'est à ce genre d'activités que l'on doit primordiallement attribuer la responsabilité des "prospérités" récurrentes qui révolutionnent l'organisme économique, ainsi que des "récessions" non moins récurrentes qui tiennent au déséquilibre causé par le choc des méthodes ou produits nouveaux* », remarque Schumpeter. Le caractère cyclique de l'économie est donc inéluctable. Celle-ci n'est pas une mécanique artificielle, on ne peut pas décréter la croissance. Mais dans un processus essentiellement organique, le décideur politique peut par ses choix soit la corseter, soit la libérer. Si son rôle n'est pas de fabriquer *ex nihilo* des champions nationaux, ni de laisser croire que l'entreprise devrait ressembler à une administration dotée de l'immortalité, il dépend de lui de créer un environnement favorable à l'éclosion des PME et à leur développement.

Le personnalisme de Mounier : une réponse à l'individualisme contemporain

En mettant en lumière les interactions de la personne avec la communauté, Emmanuel Mounier apporte la réponse la plus fondamentale à la crise actuelle de la responsabilité personnelle, à la percée des individualismes, à la montée subséquente des passions communautaires et identitaires. Ce que permet de comprendre Mounier, c'est que ni l'utilitarisme des libéraux les plus extrêmes, ni l'assistanat étatique ne reconnaissent la valeur intrinsèque de chaque personne. Le premier dénie aux gens la gratuité de leurs motivations et de leurs actes, à tout le moins s'en désintéresse. Le second en fait des sujets immatures, incapables d'espérer et d'entreprendre par eux-mêmes. Dans les deux cas, l'agent du marché comme l'usager assisté et corporatiste sont réduits au statut de simples individus. Or, remarque Mounier avec clairvoyance, « *ma personne n'est pas mon individu. Nous appelons individu la diffusion de la personne à la surface de sa vie et sa complaisance à s'y perdre.* » « *La société* », complète-t-il, « *a fabriqué à chacun de nous une âme artificielle et déroutée, un réseau d'abstractions sans intimité avec nos amours.* » Ce que pressent déjà Mounier, c'est l'atomisation de la société, aujourd'hui patente.

Ni partisan d'une privatisation de la société, ni favorable à l'étatisme qui étouffe les libertés publiques et les vertus personnelles, Mounier se réclame d'une interaction sans confusion entre les sphères publiques et privées. Cela vaut également pour la laïcité telle qu'il la conçoit : pas d'emprise du spirituel sur le politique, ni du politique sur le spirituel, mais une prise en compte réciproque effective, à rebours d'une partialité qui prendrait le masque de l'ignorance. Mounier dessine alors un Etat de droit assoupli et très décentralisé, soutenant les engagements gratuits et les solidarités à tous les niveaux, créant pour les initiatives et l'épanouissement personnels le cadre idoine plutôt que de prétendre les dicter : « *L'Etat nouveau que nous envisageons sera déchargé sur les grandes communautés nationales (économique, éducative, judiciaire, etc.) des tâches d'organisation qui ne relèvent pas directement de l'Etat. Entre elles toutes, entre les pouvoirs locaux ou régionaux, l'Etat n'est qu'un lien de coordination et d'arbitrage suprême, garant de la nation à l'extérieur, à l'intérieur garant des personnes contre les rivalités des abus de pouvoirs.* » Son mot d'ordre pourrait être finalement la lutte par tous les moyens contre la misère spirituelle.

La politique doit désormais s'affranchir de la culture statutaire. *C'est bien à partir de la personne, et non du territoire, que doivent raisonner les politiques de la ville et du logement.* La politique de la famille doit également se pencher sur les situations personnelles, les difficultés de la petite enfance et de l'adolescence en particulier. Les politiques de l'éducation et de l'emploi demandent aujourd'hui une personnalisation accrue, avec des accompagnements particuliers, des interlocuteurs privilégiés, des aides directes et efficaces à l'opposé des schémas collectivistes, où l'égalitarisme s'est affirmé au détriment de l'équité.

Mettre la lucidité et la responsabilité au cœur du libéralisme avec Aron

Raymond Aron est incontournable pour son exigence de courage politique et de lucidité. Pour le « spectateur engagé », cette pratique va en effet plus loin qu'une simple règle de méthode : c'est un véritable impératif démocratique. L'œuvre d'Aron s'érige non seulement contre les totalitarismes, mais encore contre les crispations intellectuelles, la raideur idéologique, la rébellion incantatoire et factice.

L'histoire a donné tort à ceux qui préféraient « *avoir tort avec Sartre plutôt que raison avec Aron* ». A rebours des condamnations et des postures parfois brillantes du premier, les réflexions du second, plus modestes et plus pragmatiques, n'ont jamais perdu leur sens. En économie, elles continuent de résonner en faveur d'une pédagogie soutenue (« *Le gouvernement devrait enseigner aux Français que les privilèges dont ils jouissent ne sont pas acquis. Ni la désindustrialisation ni la stagnation ne sont exclues.* »), contre le malthusianisme (« *Les modalités innombrables du partage du travail risquent d'obtenir un résultat opposé à celui qui était visé, à savoir : aggraver le chômage* »), contre l'immobilisme aussi bien que contre les utopies destructrices (« *Un gouvernement est fort ou faible selon les objectifs qu'il se donne* »). Mais c'est aussi sur le chantier de l'éducation, sur les fondements humanistes à affirmer dans une société ébranlée par Mai 68 qu'Aron doit inspirer la droite et le centre. Parmi les pistes qui s'ouvrent aujourd'hui, l'apprentissage des savoirs fondamentaux et l'insistance sur la notion d'effort, l'investissement sur l'enseignement du français et des langues étrangères, l'autonomie des universités, l'appui à la recherche et son désenclavement n'auraient sûrement pas été reniés par celui qui s'est opposé toute sa vie aux mandarinats.

Allier l'efficacité et la justice : les inégalités efficaces de Rawls

Le bilan des vingt-cinq dernières années en France montre le coût démesuré du « ni-ni ». Les décideurs politiques et culturels doivent cesser d'opposer le libéral et le social, le droit à l'initiative personnelle et la responsabilité. Pour être complète, notre pédagogie de la réforme doit ainsi réconcilier la justice et l'efficacité. John Rawls en fait sa principale préoccupation lorsqu'il défend les « inégalités efficaces » et lutte contre les inégalités inefficaces. Avec elles, l'auteur de la *Théorie de la Justice* conçoit une société qui, tout en garantissant à tous ses citoyens les droits sociaux fondamentaux, parviendrait à passer des droits théoriques aux droits réels, et à supprimer les plafonds de verre, en accordant plus à ceux qui ont moins. Il y a ici la base conceptuelle de nos futures actions en faveur des minorités visibles, des handicapés, des publics déscolarisés, mais aussi des seniors victimes d'une discrimination dans le monde du travail. L'application des thèses de Rawls ne va pas de soi : elle impose une *politique audacieuse d'égalité des chances*, accordant enfin aux démunis les droits pratiques qui leur manquent à l'école et dans l'entreprise. Pour être acceptée par les classes moyennes, elle doit de surcroît éviter qu'une correction mal ciblée

n'ajoute de l'injustice à l'injustice, en lésant ceux qui n'ont pas assez pour être parmi les mieux lotis mais qui ont trop pour être assistés.

S'inspirant avec pragmatisme des idées utilitaristes, John Rawls refuse ainsi d'en faire le fondement de son pacte social. Pour lui, « *il n'est pas vrai que la société ait le droit de sacrifier certains individus – leurs biens, ou leur liberté – au bonheur de tous. L'utilitarisme a le tort de ne pas prendre au sérieux la pluralité et le caractère distinct des individus... L'utilitarisme n'est pas un individualisme.* » Sans jamais la dissocier de la responsabilité – collective naturellement, mais aussi personnelle – Rawls pousse d'ailleurs la solidarité plus loin encore. Sur le plan international, il jette les fondements théoriques d'une régulation internationale, avec une aide au développement accrue et une diplomatie interventionniste des droits de l'homme. Sur la scène intérieure, il imagine également une justice sociale entre les générations, avec l'application d'un « juste principe d'épargne » qui empêcherait les citoyens d'aujourd'hui de consommer les ressources de ceux de demain.

*
* *

Je mesure les limites et parfois les contradictions de ces cinq penseurs. Rassemblés, ils offrent cependant une philosophie de l'action. Peut-on espérer qu'une force politique s'inspire de ces intuitions, et bâtisse sur elles un projet porteur ? Assurément pas l'extrême droite et l'extrême gauche, qui répondent aux problèmes posés par la crispation et la recherche de boucs émissaires. Quant à la gauche, si elle perçoit en partie les besoins nouveaux, elle se montre incapable d'y répondre. Les adaptations indispensables lui apparaissent en effet comme un reniement. La gauche est devenue un rassemblement de forces conservatrices contradictoires, bloquant les réformes responsables en jouant sur les intérêts catégoriels et les préjugés. Pour faire fructifier l'héritage de ces cinq auteurs, la droite et le centre sont ainsi les mieux placés, eux qui défendent la confiance dans l'initiative privée, le volontarisme politique, le réalisme économique qui conjugue les solutions libérales et sociales.

Pierre MÉHAIGNERIE

Recherche : le cri d'alarme d'un prix Nobel

Interview de Pierre-Gilles de GENNES

*Comme suite au dernier numéro de France-Forum (n°20)
sur "La recherche et l'enseignement supérieur"*

Quel regard posez-vous sur la politique française en matière de recherche publique ?

Il y a environ deux ans, j'étais très alarmé, parce qu'on assistait à une situation où les agences de recherche, comme l'Inserm ou le CNRS, avaient de moins en moins de postes à offrir. Et je trouvais cette évolution dramatique aux deux extrémités. D'un côté, on commençait à voir les post-doctorants partis aux Etats-Unis se dire que ça ne valait pas le coup de revenir. De l'autre, on voyait bien que les lycéens étaient découragés de s'engager dans les carrières de la recherche, faute de débouchés. A ce moment-là, disons que j'ai milité. Je suis, en particulier, allé voir l'astronaute Claudie Haigneré – alors ministre déléguée à la Recherche – pour lui faire part de ce sentiment. Je lui ai expliqué que, en créant un nombre de postes qui n'était pas gigantesque au niveau des agences, le gouvernement pouvait répondre à un problème assez brûlant, avant que les revendications ne s'étendent aux recrutements universitaires. Car il faut malheureusement dire qu'*ils sont faits de façon lamentable en France*. Même les facultés qui prétendent être bonnes procèdent par élection via des conseils où les anciens grands laboratoires ont la majorité des voix et placent la personnalité de leur choix. Ils ne vont jamais chercher le meilleur profil possible en France ou ailleurs, comme on peut le faire dans certaines grandes écoles. Pour ce genre de raisons, j'ai été méfiant vis-à-vis d'une revendication élargie et je me suis retiré de la protestation.

Quelle est votre position sur le projet de loi de programme pour la recherche adopté par le gouvernement ?

Si certaines choses me paraissent tout à fait respectables, je nourris quelques inquiétudes au sujet de la nouvelle agence nationale de la

recherche. L'idée est tentante mais, comme toute création, l'ANR est *une structure supplémentaire* et alourdit donc le système. Ensuite, le principe de sélectionner les thèmes de recherche les plus pertinents est très plaisant dans l'absolu, Dieu sait si je me plains que des tas d'universitaires travaillent sur des sujets qui, trop théoriques, n'intéressent pas l'industrie. A travers ces choix, *les universités ont une lourde responsabilité dans le manque de débouchés* pour les étudiants en fin de thèse. Il faudrait arriver à bouleverser la donne. Sur ce point, l'ANR devrait en principe pouvoir répondre en partie à ce besoin. Je ne suis pas négatif, mais je m'inquiète néanmoins car elle a été constituée très vite pour des raisons politiques, et je ne suis pas sûr que son staff ait le niveau de vision nécessaire. Très souvent, dans ce genre d'organisme, on se contente de suivre quelques thèmes qui sont déjà à la mode aux Etats-Unis. Par exemple, c'est un peu artificiel de prendre aujourd'hui pour étendard les nanoparticules, qui n'ont plus du tout la même richesse inventive qu'il y a dix ans. Autrement dit, si je respecte assez l'esprit de cette loi, je regrette les faiblesses de son fonctionnement.

Encore faut-il que les moyens financiers soient suffisants...

Je ne suis pas un obsédé des moyens, et je trouve que *l'on consacre beaucoup trop d'argent à des actions qui n'en valent pas la peine*. Exemple, la fusion nucléaire. Les gouvernements européens, de même que Bruxelles, se sont rués sur le réacteur expérimental Iter [NDLR : il sera implanté dans le sud de la France, à Cadarache] sans avoir mené aucune réflexion sérieuse sur l'impact possible de ce gigantesque projet. Quoique grand défenseur des grosses machines communautaires il y a trente ans, et ancien ingénieur du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), je n'y crois malheureusement plus, même si j'ai connu les débuts enthousiastes de la fusion dans les années 1960. Pourquoi ? Un réacteur de fusion, c'est à la fois Superphénix et La Hague, au même endroit. Si, avec Superphénix [NDLR : un prototype de sur-générateur, dont l'arrêt a été décidé en 1997], on a réussi à gérer un réacteur à neutrons rapides, ce serait difficile à reproduire sur 100 réacteurs en France – ce qu'exigeraient les besoins électriques nationaux –, car ces installations réclament les meilleurs techniciens pour obtenir un résultat très raffiné dans des conditions de sécurité optimales. Et ce serait littéralement impossible dans le tiers monde.

Sans compter qu'il faudrait reconstruire une usine du type de La Hague autour de chaque réacteur pour pouvoir traiter sur site les matières fissibles extrêmement chaudes, qu'on n'a pas le droit de transporter par voie routière ou ferroviaire. Vous vous rendez compte de l'ampleur d'un tel projet !

Avez-vous d'autres réticences vis-à-vis du réacteur expérimental Iter ?

Oui. L'une repose sur le fait qu'avant de construire un réacteur chimique de 5 tonnes, on doit avoir entièrement compris le fonctionnement d'un réacteur de 500 litres et avoir évalué tous les risques qu'il recèle. Or ce n'est absolument pas comme cela que l'on procède avec le réacteur expérimental Iter. Pourtant, on n'est pas capable d'expliquer totalement l'instabilité des plasmas ni les fuites thermiques des systèmes actuels. On se lance donc dans quelque chose qui, du point de vue d'un ingénieur en génie chimique, est une hérésie. Et puis, j'aurais une dernière objection. Connaissant assez bien les métaux supraconducteurs, je sais qu'ils sont extraordinairement fragiles. Alors, croire que des bobinages supraconducteurs servant à confiner le plasma, soumis à des flux de neutrons rapides comparables à une bombe H, auront la capacité de résister pendant toute la durée de vie d'un tel réacteur (dix à vingt ans), me paraît fou. Le projet Iter a été soutenu par Bruxelles pour des raisons d'image politique, et je trouve que c'est une faute.

Pour en revenir aux moyens financiers accordés à la recherche, l'enveloppe actuelle, telle que définie dans le projet de loi, me semble suffisante, à condition de ne pas y inclure de gigantesques projets (du genre d'Iter), qui pèsent quelque 10% à 20% du budget total.

Si ce n'est pas d'un manque de moyens, de quels maux souffre la recherche publique ?

Du fait qu'elle est assurée à 80% par nos universités qui, il faut quand même le reconnaître, ne sont pas de niveau international. Comme je l'ai déjà dit, elles ne savent pas recruter, faire venir de nouveaux experts, elles ronronnent sur le passé. Pour y remédier, je suis assez favorable à ce qu'elles deviennent complètement autonomes, que chacune dispose de son propre budget et qu'elles entrent en compétition les unes avec les autres. Mais j'y mettrais une condition : que l'Etat ne renouvelle les crédits accordés, tous les trois ou six ans, qu'en fonction de leur efficacité à produire des emplois pour les étudiants. Je crains que les revendications actuelles exigent cette autonomie sans aucune clause de validation. Une telle réforme universitaire va se heurter à des tas d'oppositions, pourtant elle est nécessaire, car *la situation est dramatique*. Il faudra du temps, sans doute trois générations de thésards sur dix ans, mais c'est peut-être jouable avec une autonomie assortie d'un contrôle budgétaire féroce.

Est-ce à dire qu'il est nécessaire de reconstruire le système universitaire de A à Z, afin d'enrayer la désaffection des étudiants pour les filières scientifiques ?

Oui, je crois qu'il faut le reconstruire complètement. Il y a un exemple dont on a peu parlé en France, c'est celui du Japon. Dans une période économique difficile, ce pays a privatisé ses universités au début des années 1990. Imaginez les cris que cela provoquerait ici. Mais les Japonais ont réussi cette réforme de fond parce qu'ils l'ont entreprise à un moment où, malgré la crise, les investissements industriels en recherche restaient importants. En conséquence, les professeurs de faculté qui risquaient de se sentir menacés par cette privatisation éprouvaient quand même un certain sentiment de sécurité puisque, s'ils quittaient le système universitaire, ils pouvaient trouver une porte de sortie dans l'industrie. Malheureusement, je ne vois aucun gouvernement ni aucun candidat de droite ou de gauche qui ait actuellement les reins assez solides pour entreprendre une vraie réforme en France. Le seul à avoir tenté le coup, c'est Claude Allègre qui, en dépit de certaines maladresses, avait une compétence scientifique immense, de sérieuses connaissances juridiques et administratives, et un franc-parler que j'aimais bien. Son échec nous montre que c'est pratiquement injouable.

Le projet de loi veut établir un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Quels enseignements retenez-vous de votre expérience de conseiller de groupes industriels sur l'état des relations entre le public et le privé ?

Après une période de quinze ans où j'ai été consultant de Rhône-Poulenc puis de Rhodia, je dirais que nous étions arrivés à une espèce de symbiose vraiment intelligente entre le public et le privé. Avec la révolution financière qui s'est produite il y a une vingtaine d'années, les actionnaires prenant le pouvoir dans les grandes compagnies, *le privé a de plus en plus besoin du public.* En effet, la recherche industrielle est aujourd'hui beaucoup plus limitée dans ses perspectives, car ses échéances de résultats ont été ramenées de dix à trois ans. Dans ces conditions, l'une des ressources pour les groupes qui veulent mener des projets un peu futuristes afin de découvrir un produit totalement nouveau est de s'appuyer sur les laboratoires universitaires, en subventionnant par exemple des thèses, etc. Je crois donc qu'on a plus que jamais besoin de l'interpénétration public/privé, et il y a un certain nombre de dirigeants d'entreprise qui en sont assez convaincus. Ce n'est pas sans espoir de ce point de vue-là.

L'autre aspect de cette interpénétration, que j'ai beaucoup défendue et parainée, c'est la création d'équipes de recherche mixtes. Ce système n'est pas très lourd à mettre en place, ni très coûteux, avec typiquement cinq chercheurs d'un organisme public (CNRS, CEA...), cinq ingénieurs d'un groupe privé, autant de techniciens et de thésards. Je suis persuadé que c'est la bonne voie qui, en faisant apparaître des problématiques nouvelles, est source d'une richesse extraordinaire.

Très souvent, je suis hérisé de voir agir ceux qui défendent uniquement la recherche fondamentale. Si cet apport culturel est nécessaire pour la nation et le monde, comme dans le cas de l'astrophysique, il n'y a aucune raison de l'opposer à la recherche appliquée, car les deux se marient parfaitement dans beaucoup de cas. Inversement, certains sujets qui apparaissent modestes sur le plan technologique peuvent avoir, tout à coup, un impact de portée fondamentale.

Comment transmettre le savoir-faire aux jeunes générations ? En créant des passerelles entre la recherche et l'enseignement ?

Vu la complexité administrative qui règne dans notre pays, je crains toujours, quand on utilise ces mots-là, qu'un ministre de l'Education nationale décide qu'un chercheur du CNRS, par exemple, pourra assurer automatiquement quelques heures d'enseignement. Ce ne serait pas gênant en soi, s'il n'existait un risque. A savoir qu'une fois confronté à une situation budgétaire difficile, son successeur tente d'élargir cette pratique au lieu de créer un certain nombre de nouveaux postes dans l'Education nationale. Progressivement, les statuts finiraient par s'uniformiser complètement et les instituts de recherche perdraient leur vocation. Voilà pourquoi, bien que je sois tout à fait d'accord sur le principe, car l'idée de procéder à des échanges est excellente, je suis plus réticent sur sa mise en application.

Propos recueillis par Chantal HOUZELLE

Interview reproduit avec l'aimable autorisation du journal « *Les Echos* »,
(rubrique « *Enquête* » du 12/01/2006).

Le colonialisme et la mémoire du passé

par Jean-Pierre PRÉVOST

La France a mal à sa mémoire. En votant la loi du 25 février 2005 et en prescrivant dans son article 4 la reconnaissance dans les programmes scolaires du « rôle positif » de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, le Parlement français ne se doutait pas qu'il ouvrait la boîte de Pandore révélatrice d'une crise dramatique de la conscience nationale.

Sans doute la polémique autour de ce fameux article 4, désormais déclassé par le Conseil constitutionnel à la demande du président de la République, le ras-le-bol des historiens, les manifestations anti-esclavagistes aux Antilles obligeant le ministre de l'Intérieur à annuler son voyage, tout cela peut paraître insignifiant après les émeutes des banlieues et surtout l'énorme séisme que viennent de provoquer dans le monde musulman les caricatures du Prophète. Mais l'on voit bien qu'un fil rouge traverse tout cela, même si la France n'est pas provisoirement aujourd'hui dans l'œil du cyclone, et que ce fil rouge s'appelle l'épopée coloniale, de la conquête « aux événements liés au processus d'indépendance » pour reprendre l'euphémisme de l'article 1 de la loi de 2005.

A-t-on relevé en effet que le soulèvement du monde musulman est celui d'un ensemble qui a été presque totalement colonisé par l'Europe (à l'exception notoire de la Turquie, pays où les manifestations de colère ont été le moins visibles) jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ?

La France, de son côté, est le seul pays à avoir mené et perdu au cours du dernier demi-siècle, deux guerres coloniales, celles d'Indochine et d'Algérie, auxquelles il faut ajouter les politiques de répression, à Madagascar, au Maroc et en Tunisie notamment. Son Empire colonial, dont les Français étaient si fiers, - il suffit de se souvenir du gigantesque succès de l'Exposition coloniale de 1931 - s'est totalement effondré.

Par un singulier retournement de l'histoire, notre Empire colonial est en train de se reconstituer en France même, avec l'afflux des anciens colonisés qui y ont définitivement pris racine.

Notre législation égalitaire interdit de connaître avec précision les origines de chacun mais, selon les évaluations les plus sérieuses, un habitant de la métropole sur quatre ou sur cinq a des origines coloniales, un sur trois probablement dans une dizaine d'années. Et l'on ne peut pas demander à ceux-là, au nom de l'intégration, d'accepter sans inventaire préalable une lecture de l'histoire traditionnelle.

Vouloir expliquer l'échec désormais patent des politiques d'intégration par les inégalités sociales, les difficultés scolaires, l'islam, voire les discriminations quasi-systématiques, c'est faire fausse route et passer à côté d'un facteur essentiel, d'autant plus difficile à admettre qu'il oblige, si l'on veut y trouver des remèdes, à se remettre en question et à revisiter notre mémoire, autant dire entreprendre un travail de titans !

Le dégel de notre passé

Le malaise français, on en a bien conscience - et l'échec du référendum européen l'a montré -, concerne d'abord l'avenir. Plus que partout ailleurs, la globalisation du monde a été considérée comme un événement catastrophique. Du plombier polonais aux capitaux indiens, notre « modèle » s'effritait. Rien dans le passé ne peut servir de référence et redonner espoir. « Le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres » avait écrit Alexis de Tocqueville. Or la France vivait depuis plus d'un siècle sur un passé véritablement congelé. Le dégel actuel en est d'autant plus terrible.

La France, cela surprend souvent les étrangers, est l'un des pays au monde où la mémoire du passé est la plus présente. Mais cette mémoire s'est construite, on n'en a guère conscience, après 1870 et n'a guère bougé depuis, ni la période sombre de la dernière guerre, ni la décolonisation n'y ayant été intégrées. Profondément humiliée par la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine, la France à nouveau envahie, Bismarck proclamant l'unité allemande au château de Versailles (les mânes de Thiers et de quelques autres ont dû souffrir en voyant le chef de l'Etat y accueillir le nouveau chancelier allemand), un formidable esprit patriotique souleva le pays. Surprenant le vainqueur par la rapidité avec laquelle nous remboursions la rançon imposée, notre pays n'avait en tête que la revanche : « penser toujours à la ligne bleue des Vosges et n'en parler jamais ». Il fallut pour la préparer s'appuyer sur une histoire glorieuse. Historiens et hommes politiques travaillèrent alors la main dans la main : de « nos ancêtres les

gaulois », Charles Martel et la bataille de Poitiers, Jeanne d'Arc manipulée, Charlemagne naturalisé, jusqu'à la Révolution française, Valmy, et Napoléon, Austerlitz. Cette histoire relayée par les maîtres d'école allait permettre de former des générations de futurs soldats, incorporés depuis 1899 dans le service militaire obligatoire, qui partiront à la guerre, joyeux, la fleur au fusil, « à Berlin ».

En attendant l'aventure coloniale servait à la fois de dérivatif et d'entraînement, sur fond de rivalité avec les Allemands et les Anglais. Nos officiers coloniaux devenaient des héros, du Tonkin à l'Afrique noire. Et les populations, à peine conquises étaient intégrées dans l'armée française, « de la chair à canon » diront plus tard les indépendantistes.

Dans tous les domaines, le patriotisme impérialiste était exalté. Même l'art fut mis à contribution. A Paris, en 1904, une exposition sur « les primitifs français », au prix d'attributions souvent erronées, était destinée à prouver que les primitifs flamands ou italiens n'étaient que de pâles imitateurs mais que la peinture de la Renaissance avait en réalité pris sa source dans notre beau pays. La langue française, on y reviendra, était vantée comme celle de la Raison, « la seule langue véritablement humaine » osa écrire un linguiste, et qui tout naturellement était celle de la culture.

Mais l'épreuve de la Première Guerre mondiale fut trop sévère pour notre pays qui se retrouva exsangue, épuisé. Le repli sur soi commença. Nous avons voulu « tendre nos filets trop haut ». Pour ne pas renoncer à nos illusions, le repli sur soi commença : de la ligne Maginot à la défense du Franc, à la politique protectionniste de Méline jusqu'au « lâche soulagement » de Munich où nous abandonnâmes nos amis de l'Europe de l'Est, qui s'en souviennent toujours. Il nous restait cependant l'Empire, où l'on étouffait les vellétés d'indépendance, surpris de l'ingratitude de ces indigènes à qui nous apportions la « Civilisation » et tous ses bienfaits.

De Gaulle, au lendemain de la guerre, permit de couvrir du manteau de sa grandeur l'humiliation de l'occupation allemande puis la perte de notre Empire et de trois départements français au prix de la chute de la IV^e République puis d'une guerre civile larvée dont on a un peu trop vite oublié la cruauté, la loi de février 2005 allant même jusqu'à prévoir l'indemnisation des membres de l'OAS (article 13) !

Une autre mémoire

Voici qu'après une période de vaches grasses « les Trente glorieuses », qui fit sortir de leur campagne la plupart des paysans – « l'exode rural » - pour qui furent construits les grands ensembles des banlieues et venir une main-d'œuvre immigrée bon marché réclamée par notre industrie, et permis d'oc-

culter défaite et décolonisation, la roue a tourné, le voile s'est déchiré.

L'explosion de 1968 marquait le sommet de la courbe. Une population jeune et insouciante entendait jeter aux orties les contraintes, faire reculer le travail et entrer dans la « civilisation des loisirs ». Les enfants du « baby boom » mangeaient leur blé en herbe. Ils n'avaient prévu ni la pression des peuples affamés, ni la montée du chômage, ni le vieillissement de la population. Ils ne savaient pas encore qu'ils n'étaient plus seuls sur le sol national et que les « enfants de la mémoire coloniale », les descendants des ouvriers des « foyers Sonacotra » et du regroupement familial comme les « bénéficiaires » de la départementalisation allaient bientôt former une masse critique dans tous les sens du terme. On leur proposait de s'intégrer comme cela avait été le cas, avant-guerre, de l'immigration européenne. Après tout, il y avait davantage d'étrangers en France en 1930 qu'il n'y en a aujourd'hui ! C'était oublier que le monde avait changé. Autrefois, l'étranger disait adieu à son pays natal. Ni télévision par satellite, ni même téléphone le plus souvent, ni transport bon marché, ne permettait de garder le contact. Aujourd'hui la facilité des communications et l'élévation des niveaux font que l'on n'est plus chez nous qu'à temps partiel ou du moins que l'on conserve son identité première ou que l'on part à la recherche de ses racines. D'ailleurs, les descendants d'Italiens, de Polonais ne se précipitent-ils pas dans les cours de langues pour adultes, même s'ils ont perdu tout lien avec leur pays d'origine.

Quant à ceux qui viennent de notre ancien empire colonial, Antilles, Guyane et Réunion comprises, leur lien le plus fort avec leurs origines est celui de la mémoire. Une mémoire manifestement différente, non pas étrangère, mais s'inscrivant au verso de celle de la France officielle, celle qui n'a rien compris comme le montre cette triste loi de février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». Déjà comment a-t-on pu oser mélanger rapatriés (terme impropre d'ailleurs car beaucoup étaient eux-mêmes des immigrés) et harkis qui, pour la plupart, se sentent toujours solidaires de leur pays d'origine, et leurs enfants davantage encore ? Mais surtout, n'a-t-on pas vu qu'il y avait provocation à vouloir imposer une lecture de l'histoire qui ne peut pas être la même pour tous ? La « présence française » se nommait occupation et humiliation pour les « indigènes ».

A moins d'accepter le dialogue et la confrontation, le malentendu persistera entre colonisateur et anciens colonisés. S'agissant de tous les conflits qui ensanglantèrent le monde au cours du siècle dernier, la mémoire de l'un est insupportable pour l'autre et leur exploitation à des fins électorales, ce qui est

le cas des lois mémorielles votées à partir de 1990 (loi Gayssot contre le négationnisme) ne peut qu'aggraver le fossé tant sur le plan national qu'international. Le vote de la loi de 2005 a d'ailleurs eu pour résultat de repousser aux calendes grecques la signature du Traité d'Amitié franco-algérien, notre ministre des Affaires Etrangères étant par ailleurs "interdit de séjour" en Algérie où il n'a pu se rendre depuis sa prise de fonction.

Nous sommes, il est vrai, sur toutes ces questions, dans le domaine de l'émotionnel, du jugement passionnel. Refus de toute culpabilisation pour les uns, recherche d'une condamnation de l'autre, les mémoires et les fiertés s'affrontent. Et les historiens se désolent de ne pouvoir accomplir leur travail, sous peine d'être traînés devant les tribunaux comme ce fut le cas pour Olivier Pétré-Grenouilleau poursuivi par le collectif des Antillais-Guyanais-Réunionnais, qui vient heureusement de se désister, pour son livre sur les traites négrières. A un moment où les questions de mémoire sont devenues extrêmement sensibles – « elles sont mêmes exacerbées car elles servent à énoncer des problèmes sociaux très difficiles » (Gérard Noiriel, *L'Express* du 2/02/2006), il est indispensable de permettre aux historiens de travailler librement, de remplir leur rôle qui est d'expliquer et de faire comprendre, de relativiser aussi.

S'ouvrir à l'autre

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le propre de l'extrémisme est de fuir la réalité. L'état de notre pays ne prête pas à équivoque. La France est multiculturelle et le sera de plus en plus. Le patriotisme change de nature. La fierté nationale prend d'autres formes : le sport, de ce point de vue, est puissamment fédérateur, on le sait. Mais le dialogue entre les Français d'origines différentes impose une colossale remise en question, et pour s'interroger sur le statut exclusif de la langue française. Oser écrire cela paraîtra blasphématoire. Et pourtant, plutôt que ne penser qu'à défendre becs et ongles notre langue dont la place ne cesse de reculer dans le monde, pourquoi ne pas puiser dans la richesse que représentent les multiples langues, régionales ou étrangères, parlées dans notre pays ?

Une étude récente de l'INSEE montre qu'un tiers des Français ont une autre langue première et s'en servent encore. Cela n'étonnera ni les Basques, ni les Bretons, ni les Alsaciens en ce qui concerne les langues régionales, si découragées par l'Education Nationale. Mais le picard, ô surprise, est encore parlé par un quart de la population dans son aire d'influence ! Et ne parlons pas du créole ! Quel gaspillage en effet, surtout en ce qui concerne les langues dites étrangères, quand on sait, tous les linguistes le disent et l'écrivent

aujourd'hui, que parler plusieurs langues est un avantage considérable tant dans les études qu'au point de vue professionnel et pour l'équilibre personnel. Face au monde arabe, qui croît en nombre et en influence, comment peut-on négliger cet atout que représentent des millions de bilingues qui savent faire la différence entre le français, langue de communication et de la raison, et leur langue, celle de l'émotion et de la famille.

Mais comment faire comprendre cela à un Etat qui se replie sur lui-même ? C'est ainsi que l'arabe dialectal, épreuve facultative admise au baccalauréat, consistait en l'examen d'un texte écrit en arabe et en transcription française puisqu'il s'agit d'une langue parlée et non écrite. Plus de 12 000 candidats passaient cette épreuve. Mais l'Inspection Générale a décidé de supprimer la version transcrite, fermant ainsi la porte à ceux qui ne lisent pas l'arabe, les trois-quarts, le nombre des candidats était tombé à 3 000. Et les étrangers enseignant les langues étrangères sont maintenant gérés par les Affaires Etrangères selon des critères qui ne sont pas forcément pédagogiques.

Sans doute le repli sur soi est-il électoralement payant, mais comment espérer mettre fin à la crise du « vivre ensemble » si ceux qui « accueillent » ne font pas le premier pas ? Combien de crises des banlieues faudra-t-il connaître pour que les portes de la maison France osent enfin s'ouvrir, toutes les portes, celles du Parlement, celles des municipalités, celles des emplois publics, de l'enseignement, de l'habitat ? En 1862, dans un arrêt fameux, la Cour Impériale d'Alger refusa à un israélite algérien le droit de s'inscrire à l'Ordre des avocats au motif qu'il était un « indigène », et de ce fait, il était certes français mais non citoyen français. On voit où cela a mené !

Jean-Pierre PRÉVOST

MONTESQUIEU

« Voici en un mot, l'histoire des Romains. Ils vainquirent tous les peuples par leurs maximes : mais lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put subsister ; il fallut changer de gouvernement : et des maximes contraires aux premières, employées dans ce gouvernement nouveau, firent tomber leur grandeur ».

« Sur les chemins de la grandeur des Romains et de leur décadence »

Une loi « mémorielle » et indemnitaire

A l'origine, la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 (dont la lecture intégrale est conseillée à tous), dite « loi Mekachera » du nom de l'éphémère ministre délégué aux Anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, chargé de son élaboration, avait pour finalité de réparer l'horrible injustice faite aux harkis et à leurs familles, traités en « réfugiés » et non en « rapatriés » et à ce titre ne bénéficiant pas des aides multiples accordées à ces derniers.

Beaucoup, on l'a oublié mais pas eux, furent parqués dans des camps entourés de barbelés, victimes en métropole d'une discrimination dont bien peu s'émurent jusqu'à ces dernières années, demeurant ces oubliés, ces « mal aimés » que Georges Frêche, président socialiste de la région Languedoc-Roussillon, en présence de Jack Lang, resté muet, et sans que cela émeuve outre mesure les caciques de son parti, à commencer par son Premier secrétaire, François Hollande, vient d'injurier de la manière la plus ignoble, en les traitant de « sous-hommes ».

Cette loi de réparation connut toutefois une rapide extension. Les associations de rapatriés, soutenues à l'Assemblée Nationale par un groupe d'études d'une cinquantaine de députés de tous bords, saisirent l'occasion, dans un contexte de surenchère entre le Front National et l'UMP, pour « charger » cette loi et, instrumentalisant la cause des harkis, les associer, bien malgré eux, restés pour la plupart dans leur cœur algériens et musulmans, à la défense de la « présence française ». Ce fut d'ailleurs le président de ce Comité, Christian Kert, qui fut désigné comme rapporteur du projet à l'Assemblée.

Oublieux de l'action négative des Français d'Algérie, dans leur grande majorité, qui du torpillage du statut évolutif de l'Algérie en 1947 à la défense du double collège qui créait deux catégories de citoyens, la seconde bien évidemment sous-représentée, à l'organisation des manifestations qui conduisirent Guy Mollet, en février 1956, à reculer et à remplacer le général Catroux, un libéral, par Robert Lacoste, un dur, jusqu'au putsch des généraux et à l'OAS (dont les membres poursuivis par la justice française pourront désormais grâce à cette loi, être indemnisés), le Parlement vota, sans même y faire attention, une loi tout à la gloire des Français rapatriés à qui la Nation exprimait sa « reconnaissance ».

Il faut dire que la discussion, en première lecture, du projet eut lieu le 11 juin 2004, à la veille des élections européennes, alors que presque tous les parlementaires étaient en campagne, à l'exception bien sûr des députés les plus sensibles à la pression des rapatriés. Tous les débordements devenaient alors possibles devant un représentant du gouvernement qui laissa faire. Bien plus, le fameux article 4 résulta d'un amendement en séance, qui avait précédemment été repoussé lors de l'examen du projet, en Commission des Affaires culturelles.

L'article 3 de la loi décide la création d'une « fondation pour la mémoire (!) de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie ». On peut espérer, cette fois, que tous les acteurs de ces drames y seront associés. Tous !

J.-P. P

Immigration : un choix de démocratie

par Gérard VANIER

Thème du colloque du 22 février de l'UDF, l'immigration a d'emblée été placée sur le terrain plus global de la démocratie car elle renvoie à la question de notre relation à l'altérité et donc, finalement, à l'interrogation sur nous-même : qui voulons-nous être, quel regard voulons-nous porter sur le monde qui nous entoure ? L'immigration est aujourd'hui au centre de tous les débats de société et de la vie politique. A travers elle, se reflètent l'ensemble des problèmes auxquels se trouve confronté notre pays, qu'il s'agisse de l'emploi, de l'enseignement, du logement, de la sécurité sociale, de l'ordre public ou du fonctionnement de nos institutions. Tout au long du colloque, les intervenants ont mené leur réflexion dans un éclairage global. *L'immigration est un aspect de la crise de notre société*, elle ne peut donc pas être traitée comme un phénomène isolé et une politique qui chercherait à procéder par des mesures ponctuelles serait vouée à l'échec.

Des lunettes idéologiques nous aveuglent sur les autres et donc sur nous-mêmes

Le débat de fond est malheureusement mal engagé car, par un travers trop fréquent chez les intellectuels français, il est vicié par des présupposés idéologiques. Par une facilité qui s'apparente à de la paresse, nos grands esprits et nos bonnes consciences préfèrent raisonner et donner leurs leçons à partir de concepts purs, d'un maniement aisé, plutôt qu'en se fondant sur l'analyse des faits, plus résistants aux manipulations. La démonstration en a été apportée de façon éclatante au cours du colloque. Dans le souci respectable de ne pas nommer des différences qui pourraient apparaître comme des stigmates, les vestales du politiquement correct ont choisi de ne pas voir : puisque l'origine de certaines populations peut être un facteur de discrimination, il est interdit d'en parler. Des chercheurs avouent qu'ils se censurent eux-mêmes. Michèle Tribalat reconnaît qu'elle s'arrange pour travailler à l'Institut National d'Etudes Démographiques « à l'abri des regards ». Plus grave encore, il apparaît que l'attitude d'aveuglement est, pour certains, inspirée tout simplement par la crainte de voir des résultats qui ne confirmeraient pas le présupposé théorique. Du coup, les chercheurs comme les administrations se trouvent démunis de données sérieuses dans la connaissance du milieu sur lequel ils doivent agir. Personne ne sait aujourd'hui le chiffre du solde migratoire, les estimations varient

sans cesse au gré des variables d'ajustement et peuvent passer du simple au double. Les statistiques officielles ne présentent plus aucune crédibilité. La France connaît la honte de se voir rappelée à l'ordre : la Commission européenne lui a intimé de lui présenter pour le mois d'avril une méthode fiable.

Le travail en aveugle est lourd de conséquences

Dans la compréhension du problème, on remplace l'analyse par le fantasme, la croyance, le pathos. Faute de repères, l'abstraction, l'imaginaire et la passion chassent le bon sens et la raison ; cette méthode fournit des armes aux récupérations et manipulations. Au stade de l'action elle conduit aux mécomptes. A croire que suffisent les bonnes intentions, on aboutit à des effets pervers ; par exemple, l'action de certaines associations est en fait ressentie comme du paternalisme et donc humiliante.

L'absence de données concrètes et fiables prive les administrations de la capacité d'évaluer l'impact de leurs interventions et donc de redresser quand il le faut l'orientation de leur action. *Finalemnt, faute du courage de regarder les faits, la politique française en matière d'immigration n'est pas seulement un pilotage à vue, elle marche à l'aveugle.*

« Je ne vous connais pas »

Le refus de voir est d'autant plus regrettable que les quelques recherches engagées à travers les mailles de la censure fournissent de l'immigration une image sensiblement différente des clichés car plus riche et surtout plus nuancée. *Notre regard sur « l'immigré » est univoque et stéréotypé.* Par exemple, ces recherches conduisent à relativiser le facteur religieux, qui se manifeste de façon spectaculaire à titre collectif et donc social voire politique alors que, à titre individuel, il n'est pas un obstacle à l'adhésion aux valeurs de la République. De même, si la discrimination est réelle au stade de la première embauche, par la suite de la carrière elle ne se constate pas de façon significative pour les hommes tandis qu'elle est particulièrement accusée pour les femmes, ce qui signifie que le problème est autant celui des femmes en général que celui des immigrées. Autre constat : les politiques d'ouverture n'entraînent pas les appels d'air redoutés. En fait, la conclusion qui ressort avec clarté est la suivante : c'est notre système politique et social qui fabrique de la discrimination, *le problème n'est pas celui de l'immigration en tant que telle, mais celui de l'incapacité de notre démocratie à tirer sa force, comme c'est sa fonction, des disparités.*

Cette incapacité doit nous inquiéter car si les intervenants du colloque ont tenu à relativiser la menace du communautarisme, en revanche, ils ont été unanimes à relever que, depuis deux ou trois ans, l'extrémisme gagne du terrain chez les ado-

lescents, observation lourde de nuages pour l'avenir. La réponse adressée aux immigrés : « Je ne vous connais pas » doit se comprendre dans les deux acceptions du terme : en premier lieu, je ne sais pas qui vous êtes, ensuite, je vous laisse à l'écart.

Analyse faussée, moyens inadaptés

Il est logique qu'à partir d'une connaissance biaisée des problèmes les remèdes tentés manquent d'efficacité. On retrouve en matière d'immigration les défauts habituels dus à notre absence de politique à long terme : inflation législative, empilement de textes et d'organismes qui se contredisent ou se concurrencent, dilution des responsabilités. La politique de l'immigration est entre les mains de trois ministères qui ont des objectifs et des pratiques différents voire contradictoires : l'Intérieur, les Affaires Etrangères, les Affaires Sociales. Les services sont écartelés entre des directives générales qui sont strictes et des critiques qui leur reprochent de ne pas faire preuve d'humanité. Le refus de décider qui se traduit, par exemple par le « ni, ni », ni admission, ni expulsion, est une cause d'accroissement de la population en situation irrégulière. Les textes comme les programmes demeurent pour beaucoup inappliqués. Le traité d'Amsterdam prévoyait un objectif d'harmonisation, celle-ci connaît un retard considérable. *La polygamie est légalement interdite, on s'aperçoit qu'elle existe* car aucun dispositif n'a été mis en place pour faire respecter cette interdiction. Des expulsions ne sont pas réalisées alors qu'elles touchent des criminels condamnés et gardés dans les prisons françaises.

L'approche des problèmes de l'immigration est encore trop réglementaire alors que, précisément, on constate que nous connaissons mal l'effet réel, sur le terrain, des mesures générales prises dans le flou de notre connaissance. L'harmonisation se fait mal avec le monde du travail, ses besoins ne sont pas pris en compte d'une façon qui favoriserait à la fois notre développement économique et l'accueil des immigrés.

Un immigré peut en cacher un autre

L'un des mérites du colloque a été de mettre en avant un certain nombre de forces à l'appui d'une politique de l'immigration car, derrière ceux qui ne trouvent pas d'autre moyen de s'exprimer que la révolte et la violence se cachent, ceux qui sont trop contents de récupérer ces mécontentements au profit de leurs ambitions politiques, il y a ceux que l'on entend moins sur le champ médiatique, sans doute parce que leur parole nécessite un effort d'écoute. Un chef d'entreprise qui a réussi, un responsable religieux à l'aise dans la démocratie ont le droit de se voir reconnus comme représentatifs, eux aussi, pas plus mais pas moins que le chômeur ou le tagueur. Les participants au colloque se placent d'abord sur le terrain de la sémantique pour rejeter le terme d'intégration et y substituer celui de participation. Nous revenons bien aux sources de la démocratie : elle associe, elle fédère, elle ne nivel-

le pas. Ce seul changement de vocabulaire ouvre une piste pour aborder dans de bonnes conditions le problème des mémoires.

Au nom même de leur dignité, les immigrés demandent ensuite qu'on ne leur octroie pas un sort particulier qui les maintient dans l'exclusion. Le favoritisme est la négation du mérite. Ce qu'ils exigent, c'est tout simplement l'application des lois de la République. *C'est le fond du problème.* Si notre démocratie respecte ses propres valeurs, ses propres règles, la question de l'immigration se voit débarrassée de tout un ensemble de tabous, d'arrière-pensées, de crispations qui en empêchent la discussion et la solution.

Retrouver dans une égalité réelle les fondements de la démocratie

La première condition est de recréer le débat. Il lui faut un lieu et les éléments de discussion. Le lieu est naturellement le Parlement, encore faut-il que celui-ci dispose des données nécessaires. Il faut donc abandonner l'hypocrisie qui consiste à refuser de voir et de savoir, et permettre aux chercheurs et aux administrations de rassembler, sous le contrôle de la CNIL, les données objectives et mesurables indispensables à la mise en œuvre d'une politique cohérente et maîtrisée. Cela est d'autant plus indispensable que la Commission Européenne nous somme de le faire, or, une politique de l'immigration ne se conçoit qu'à l'échelle de l'Europe et nous serons incapables de nous faire entendre si nous appuyons nos arguments sur des variables d'ajustement périodiquement manipulées.

Les deux principes qui doivent inspirer notre politique sont la maîtrise et l'ouverture. L'objectif de maîtrise va de soi, il implique le volontarisme ; l'ouverture est indispensable parce que la mobilité des populations est un phénomène mondial, il est irréaliste de penser que la France pourrait rester à l'écart. Volontarisme signifie pouvoir de décision et de suivi. Les intervenants au colloque se sont déclarés en faveur d'un ministère de l'Immigration à condition, bien entendu, que celui-ci regroupe l'ensemble des compétences et des services affectés à l'administration des immigrés au ministère de l'Intérieur, aux Affaires étrangères et aux Affaires sociales et ne constitue pas en fait une structure supplémentaire qui viendrait compliquer encore le dispositif.

Maîtrise signifie que l'on se donne des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les premiers ne peuvent être que des ordres de grandeur mais restent nécessaires comme garde-fou. Sur le plan pratique, les nouvelles technologies (biométrie par exemple) peuvent aider au contrôle des flux migratoires. Les seconds doivent servir à introduire une dimension humaine dans un domaine trop marqué jusqu'ici par ses aspects réglementaires qui sont d'ailleurs mal respectés. Le concept d'immigration choisie ne doit pourtant pas faire illusion. L'immigration existe à cause de la

misère dans certaines parties du monde et l'expérience montre qu'il est vain de vouloir l'enrayer totalement. De ce fait, l'immigration choisie s'ajoutera à l'immigration subie mais ne l'éliminera pas.

La mise en œuvre de cette politique qualitative doit suivre la démarche du dialogue : se rencontrer, se parler sans médiateur, se faire confiance, se respecter. Un ensemble de mesures concrètes ont été présentées dans cet esprit : d'abord un accueil fondé non sur les seuls critères de réglementation, mais conçu comme un véritable programme comportant une formation, notamment à la pratique de la langue. A l'issue de ce programme, l'immigré serait en mesure de montrer son adaptation à la vie en France et son adhésion aux valeurs de la République. La lutte contre la discrimination passe ensuite par la mixité et la mobilité. La question du logement est primordiale et l'on rejoint-là les propositions faites lors du colloque consacré à cette question ¹. Pour la mobilité, une mesure importante serait l'attribution de visas permanents qui éviteraient ainsi les obstacles procéduriers qui freinent les déplacements des employeurs et salariés qui viennent travailler dans notre pays.

Une telle politique exclut la discrimination positive. Celle-ci aborde les difficultés de façon partielle en privilégiant certains aspects alors que, précisément, l'approche doit être globale puisque l'immigration n'est qu'un reflet du problème général de la prise en compte des disparités et qu'elle pâtit de la convergence d'un ensemble de discriminations. S'il est une mesure qui peut jouer un rôle majeur dans la mixité sociale, c'est celle d'un service civique, mais à la différence de celui envisagé par Jacques Chirac, fondé sur le volontariat, restant précisément facteur de différenciation. Il doit au contraire s'agir d'un service obligatoire réunissant toute une classe d'âge et lui faisant prendre conscience de sa solidarité avec le reste de la nation.

La politique de l'immigration ne se déroule pas seulement sur notre sol. Elle doit se concevoir dans une relation plus équilibrée avec les pays qui nous envoient leurs ressortissants. Le co-développement, avec formation de la main-d'œuvre peut alors bénéficier aux deux parties. Plusieurs intervenants ont mis en valeur l'atout que peut représenter l'action des diasporas.

Les débats du colloque l'ont montré : nos immigrés nous rendent le service de nous ramener aux sources de notre démocratie. Mais quel effort à accomplir !

Gérard VANIER

¹ Voir page 32 "La fracture du logement".

La chronique des lettres

par Philippe SÉNART

• **André Chamson** : *Les livres de guerre*

De Lattre recevant dans son quartier général de Montbéliard en 1944 le cardinal Tisserand, lui présente, vieux vendéen catholique, les officiers de son entourage, tous ou presque protestants. Il pointe son doigt sur André Chamson. « Celui-là, déclare-t-il, il est de la pire espèce. Non seulement il est protestant, mais il est aussi camisard ». « Un camisard recuit », l'a appelé François Mauriac. Camisard, maquisard, fils d'une race par nature rebelle, Chamson a pu écrire dans *Il faut vivre vieux*, un livre posthume de souvenirs¹, qu'il a été toute sa vie un « contestataire », mieux, un protestataire.

Les Cévennes ne sont pas dans son œuvre une simple contrée géographique, un haut lieu de sources et de vents, non plus qu'une contrée poétique, où, enfant, il a trouvé « ce que d'autres enfants demandaient aux récits d'aventures, aux histoires guerrières, la présence d'un monde fabuleux et héroïque... ». Montagne magique du protestantisme, Terre élue, dont le sommet ne peut être atteint que par les chemins initiatiques sur lesquels l'on est conduit par l'Esprit jusqu'au terme de la révélation suprême (« l'Aigoual est mon Sinaï »), les Cévennes constituent un canton intemporel d'humanité. Il s'en élève une protestation contre la société. La foi s'y oppose à la loi, les exigences de la conscience aux pouvoirs. Dans le premier roman d'André Chamson *Roux le bandit* a cherché refuge

dans le massif de l'Aigoual pendant la guerre de 1914 pour obéir au précepte évangélique « tu ne tueras pas ». Dans un autre de ses romans, *Le crime des Justes*, une idée supérieure de la justice s'incarne dans une famille, maîtresse, dans la solitude de la montagne, de sa terre et de son destin. Roux, les Arnal ne font que suivre sur les chemins de l'Esprit, le camisard Castanet.

« Rebelle, camisard, maquisard, écrit André Chamson dans *Il faut vivre vieux*, je trouve l'histoire des Cévennes exemplaire. J'y reviens toujours. Elle a été un des terrains sur lesquels j'ai édifié mon existence axée sur la lutte antifasciste qui prolonge la lutte des camisards... En devenant un homme j'ai retrouvé la leçon de la guerre des Cévennes. J'ai pensé que la bataille pour la liberté était la chose à laquelle il fallait vouer ses forces ». Frédérique Hébrard dont il faut louer la piété filiale a réuni dans le troisième volume des œuvres complètes de son père, faisant suite au *Livre des Cévennes et à la Suite camisarde*, *Les livres de la guerre*². De *L'Année des Vaincus* et du *Dernier village au Puits des Miracles* et à *La Reconquête*, ce sont les livres de cette bataille pour la liberté. Désormais, André Chamson n'écrira plus des livres que « comme on lance des cailloux ou des grenades ».

Robert Brasillach a daté de 1932, dans une enquête de l'hebdomadaire *Candide*, la fin de

¹ Grasset.

² Ed. Omnibus.

l'après-guerre. Est-ce donc en 1933 que commence l'avant-guerre ? En janvier de cette année, le maréchal Hindenburg appelle Hitler au pouvoir. Que se passait-il alors en France ? On voyait se succéder au gouvernement de la République, comme dans un film à la cadence accélérée, Herriot, Daladier, Paul Boncour, Sarraut, Chautemps. Y-eut-il dans cette année un événement marquant en France ? Peut-être l'apparition sur une plage de la côte d'Azur d'un jeu nouveau, le yo-yo. André Chamson pressent tout de suite le péril hitlérien (qu'il ne distingue pas d'ailleurs du péril allemand). En 1934, il écrit *l'Année des Vaincus*. Des ouvriers allemands viennent travailler dans un village cévenol. L'entente se fait, mais une mission rappelle certains de ces ouvriers en Allemagne. L'un d'eux confie à Carrière, le contremaître français qui les accompagne : « Tu sais, moi, je suis d'abord pour les ouvriers, mais depuis que je suis ici, je regarde. Eh ben ! je ne suis pas contre les nazis. L'Allemagne était trop malheureuse. Il fallait que quelque chose vienne. Les nazis sont venus. Autant travailler avec eux ». Carrière toute de suite, a compris... « Ils n'ont pas changé, ils sont toujours les mêmes... Les défilés, les chants, les drapeaux, la mise au pas... C'est sûr qu'ils aiment ça ». Lorsque les ouvriers allemands sont arrivés dans le village cévenol, lorsque nous langions tous ensemble des olives sur la terrasse du mas, à ce moment-là, dit Carrière, « j'espérais quelque chose. A présent, j'ai peur de tout, de la guerre, de la misère, j'ai peur de cette année et de celle qui vont suivre, on est tous des vaincus, maintenant ». De Louis XIV à Hitler, le camisard Chamson établit la continuité d'une ligne de résistance. Elle passe par la crête des Cévennes. Ce sera sa ligne Maginot.

Mais, à gauche, André Chamson peut

paraître isolé. Roger Martin du Gard, une haute conscience, écrit cette année-là, dans sa correspondance, qu'il est « naturellement porté à faire crédit à l'Allemagne ». La montée du nazisme l'inquiète certes, moins étrangement que le fascisme italien, le « gangstérisme mussolinien ». Héritier de la philosophie des lumières du XVIII^e siècle, plein de l'engouement de l'opinion éclairée de cette époque pour la Prusse, il se demande s'il n'a pas toujours existé entre la France et l'Allemagne, un « malentendu ». Quand Hitler occupera la Rhénanie en 1936, il ne craint pas d'écrire : « un certain accent de sincérité m'attire chez lui, malgré moi ».

Julien Benda peut s'étonner de l'attitude de la gauche française devant l'Allemagne : « Une chose curieuse, écrit-il dans la *Nouvelle Revue française* du 1^{er} mai 1935, c'est l'art de tout un monde de la gauche à éluder la vraie question. En face du réarmement du Reich, que devons-nous faire ? Les uns crient « Mort aux marchands de canons ! », les autres : « A bas le fascisme ! », les troisièmes : « Tout cela, c'est la faute du capitalisme »... Au fond, ils n'osent pas dire leur vraie pensée qui est celle-ci : « En face de ce réarmement, nous ne devons rien faire. Nous aimons mieux être allemands que faire la guerre ». Certains affrontent la question. Je lis dans un manifeste signé Alain, Rivet, Langevin : « Avant tout gardons-nous de répandre les mensonges colportés par la presse réactionnaire ». Ces mensonges, c'est apparemment l'affirmation du danger que le réarmement du Reich fait courir à la France ». Julien Benda termine ainsi cet article : « Revenons aux hommes de gauche, singulièrement aux radicaux. Comment ne comprennent-ils pas que l'essence de leur parti serait de se dresser sans hésiter et de toute leur force, au nom de la France de la

Révolution, contre les provocations de l'auto-cratisme germanique. Les voilà qui se laissent des Kerillis et des Maurras se poser en champions de la liberté humaine contre le despotisme ».

1934, l'année des vaincus a fait peur à André Chamson. C'est du 6 février de cette année fatidique qu'il date dans *Il faut vivre vieux*, « le commencement de nos malheurs ». Le 6 février a été pour nous autres, les Nimier, les Jacques Laurent, les Roland Laudenbach, la dernière émeute romantique de nos livres d'histoire. Malet et Isaac dirigeaient en personne le service d'ordre. Nous étions des amateurs de révolution, selon le mot de Laudenbach et nous jouâmes longtemps dans nos cours de récréation à nous tirer joyeusement dessus. La France, dit Chamson, était divisée en deux camps et il dira dans *La galère*³, son roman sur le 6 février, « les camps étaient faits à l'avance ». Le 6 février a été pour Chamson une tentative de renverser la République. Cependant, dans *La Galère* publié en 1939, il semblera en douter. Ne fait-il pas dire au professeur Rabaut, son porte-parole : « Un coup de force suppose une volonté, une préméditation. Je crois plutôt que les événements obéissent à une sorte de fatalité, à une pesanteur... Je suis historien, je ne peux pas croire que les événements soient menés par des conspirations... » Le 6 février n'a-t-il été qu'une vulgaire machination policière, non pas une tentative de renverser la République, mais de la changer, pour continuer à tirer de l'une et de l'autre les mêmes profits. Chamson a dénombré dans la foule des manifestants, place de la Concorde, des étudiants, des concierges, des domestiques. Robert Brasillach s'amuse bien de cette statis-

tique de chartiste dans son feuilleton littéraire de *l'Action française* sur *La galère*. En effet, une femme de chambre et un valet de chambre ont été tués à une fenêtre de l'hôtel Crillon et sont comptés parmi les vingt-six morts du 6 février. Mais il y avait aussi, dans la foule, les anciens combattants qui en constituaient le gros. Au premier rang de ceux-ci, les entraînant sur le pont de la Concorde, à l'assaut de la Chambre des députés, des voyous venus de Marseille comme les Fédérés de 1792, provoquant au tir la garde mobile. *La galère* ramène le 6 février à une querelle de bandes rivales de pègre et de police.

Il y a, dans l'œuvre d'André Chamson, ce roman « parisien » plein de faux semblants et de faux-fuyants. Il s'en dégage cependant une vérité profonde. Paris ne fait jamais à la surface de la France que de l'écume. Il reste contre Paris, dans toutes les révolutions de notre histoire, le recours à la Province. Chamson raconte que Giono lui a dit, au lendemain du 6 février : « André, tout est fichu dans ce Paris du diable, descends au pays, lève des bataillons, remonte la vallée du Rhône (encore les fédérés de 92 !) moi je remonterai avec les hommes de Manosque ». *Marseillaises* et galéjades, peut-être... Mais Chamson est descendu au pays, il s'est replié sur la ligne des Cévennes. Il en est revenu rechargé de tout le réel retrouvé au fond des hautes vallées où s'était retranché en 1914 Roux le Bandit et où il est allé battre le rappel de la République. En 1935, Roux le Bandit est « antifasciste ». Cette fois, il ne désertera pas.

Chef adjoint du cabinet d'Edouard Daladier, le 6 février, Chamson avait reçu l'ordre de prendre avec les officiers du service d'ordre, « les mesures nécessaires » pour défendre la Chambre des députés, lui-même

³ Gallimard.

s'était armé d'un revolver. Il avait choisi son camp. Il collaborera en 1935 à la rédaction du serment du Front populaire. Le Pain, la Paix, la Liberté... Il y a dans ces trois mots l'odeur du bon pain qu'il a rapporté de ses montagnes. C'est la devise du Front populaire. Pour le soutenir, Chamson fonde avec Jean Guehenno et la communiste Andrée Viollis, l'hebdomadaire *Vendredi*. « Je veux être le Barrès de la Gauche », dit-il à son camarade Jean Triol. Y a-t-il un nationalisme chamsonnien ? Au congrès international des écrivains, on l'a entendu proclamer : « Je suis Français depuis que la France s'est faite. Je suis Français, parce que je suis lié à ce sol par les cimetières et les sillons ». La Terre et les Morts... Chamson, écrivain, jeune homme, *L'homme contre l'Histoire*, nous confiait qu'il n'avait de joie après la guerre de 1914 qu'à retrouver « les scènes de la vie paysanne, étrangère aux événements, indifférente aux fureurs de l'Histoire ». Dans cet avant-guerre, c'est en son tréfonds paysan qu'il plonge, non plus pour refuser l'Histoire, mais pour la défier, pour être « plus fort qu'elle ». Il compense par du réel ce qu'il peut y avoir d'abstraction dans la pensée révolutionnaire ».

Les dernières lignes de *La Galère* sont annonciatrices du temps qui vient : « Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, écrit Chamson. Quand je retrouve la réalité, le combat qui continue, l'angoisse qui se prolonge, je me sens raffermi dans ma volonté de lutter encore... La bataille n'est pas achevée. Nous aurons peut-être à traverser des événements plus durs que ceux que nous avons déjà vécus. Je ne désérerai pas mon combat ».

« Le cévenol est bien sous les armes, fort propre à la guerre et à servir dans l'infanterie » écrit l'intendant Basville dans ses Mémoires.

C'est en fantassin qu'André Chamson fera cette guerre, mesurant de son pas économe de montagnard, durant l'hiver 40, sur un front de trois kilomètres à la limite de la Lorraine et de la Sarre, la terre française. C'est encore en fantassin qu'il reprendra les armes au printemps 44 dans la brigade Alsace Lorraine recrutée dans les maquis de la Dordogne, avec Malraux enfin sorti de la « neutralité gaullisante » où l'avait trouvé son ami Drieu La Rochelle lorsqu'il lui rendit visite en 1942 dans sa retraite de la Corrèze. C'est la joyeuse saison de *La Reconquête*. Le fantassin, cette fois, est chaussé de bottes de sept lieues.

Chamson évoquant ses souvenirs de jeunesse éprouve une sorte de jubilation militaire. Ce pacifiste, cet antimilitariste est un homme heureux de se battre, d'accepter une discipline ; de claquer des talons. Quand il monte à l'assaut d'une position allemande sur un sommet des Vosges, au coude à coude avec Malraux, il tremble de peur, mais il est au comble de la joie. Il a noté dans son carnet de route, en combattant, mais aussi en écrivain : « L'homme chante, dit, explique et qualifie le monde qu'il a découvert à dix-sept ans. Mais que vienne la guerre, et il recommence à découvrir des choses nouvelles, il réapprend un langage, il réapprend à marcher (encore le fantassin !) Il fait une nouvelle expérience des êtres et des choses, une grande catastrophe est semblable au don de la vie ». La guerre ne diminue pas l'Homme, elle augmente en lui l'Humanité. Il y a dans les écrits militaires de Chamson, non seulement de la joie mais une explosion de santé. Face à face avec l'Histoire, ce chartiste, présentant une réalité supérieure à des événements éphémères ou factices, peu, « plus fort qu'elle », lui arracher ses masques.

Mais entre ces deux moments d'exaltation

et d'exultation, l'hiver 40, le printemps 44, il y a eu chez Chamson, dans la parenthèse de l'occupation, un mouvement de retraite. Lucie Mazauric, sa femme, conservatrice au musée du Louvre, a reçu mission de l'Etat de transporter et de cacher dans les départements du sud-ouest les chefs-d'œuvre de la peinture. André Chamson, conservateur du Palais de Versailles, l'accompagne. Retiré à Montauban, il écrit, mais ne publiera qu'après la guerre, un très beau roman, *Le Puits des miracles*, fantasmagorie manichéenne où s'opposent le Bien et le Mal dans un cauchemar de caractère shakespearien, que l'on a comparé à *La Peste* de Camus mais qui ressemble à un autre de ses romans, *Adeline Venician*⁴. La petite « Parfaite », rare jeune fille de l'univers viril d'André Chamson, réfugiée dans ses profondes gorges cévenoles, efface le monde pour ne pas en être salie, dans une horreur religieuse du contact, de l'adhésion, de la souillure. Sous le camisard, apparaît ici l'arrière-petit-fils des légendaires pâtres cathares du Mont Aigoual.

Il y a chez Chamson cet atavisme qui le pousse à nier le Temps et à refuser l'Histoire en ce qu'elle comporte d'accidentel et peut-être d'illusoire. C'est le Chamson qui fait retraite sur le belvédère spirituel de ses Cévennes pour prendre de cette altitude une vue d'éternité. Mais il y a celui qui en redescend pour s'engager dans le siècle Camisard, volontaire de l'An II, il revendique un héritage de combat. Ces *Livres de guerres* retracent à travers une vie « pleine de passions et de fureurs » l'itinéraire de ce combattant.

Pourtant, au terme de sa vie, Chamson, « toujours dressé contre... rebelle, camisard,

maquisard », écrit dans *Il faut vivre vieux*, un livre testamentaire, qu'il ne se complait pas dans la contestation. « J'ai toujours cherché à travers les contradictions, les voies et les moyens d'établir un accord entre moi et le monde ». Il est Français depuis que la France est la France, mais avant d'être Français, né à Nîmes, dans la grande cité impériale, il est Romain. N'aurait-il pas été dévié, par la rupture de la Réforme, du grand axe de cette civilisation qui est celle des Césars qu'il revendique mais aussi celle des Papes qu'il récuse ? Ne se serait-il pas trouvé exclu, d'un ordre dans lequel il avait de naissance sa place, au moment où cet ordre allait s'accomplir dans toute sa plénitude. A Aix, où il a fait des études, dans la ville qu'il dit la moins provençale de Provence, qu'il considère comme une enclave franco-monarchique du XVII^e siècle, il s'est senti un étranger, un prisonnier. N'a-t-il refusé l'Histoire que parce qu'elle marquait une interruption dans la continuité, dans la durée où il aurait pu couler tout son être ? Curieusement, l'accord cherché avec le monde, ce huguenot le rêve dans le moment d'unité où « la créature est en harmonie avec la création » qu'est le Moyen Âge. Le romancier de *La Galère* cherche un centre dans le Paris d'aujourd'hui. « Il en avait un, écrit-il, quand il était groupé autour de Notre-Dame et du Louvre ».

Conduisant le vieux Combes dans *Les Hommes de la Route*⁵ jusqu'au col du Minier d'où il peut contempler avec fierté la route qu'il a jetée par-dessus la montagne et qui, désormais, rattache au monde le haut pays qui, dans sa solitude, en était retranché. Chamson l'entend pousser un cri de joie : « Ce jour est le plus beau de ma vie ». Le plus beau

⁴ Grasset

⁵ Grasset

jour de la vie d'André Chamson ne serait-il pas celui de son élection à l'Académie française ». Arrière petit-fils des cathares, petit-fils des camisards, fils des républicains de 1792 et de 1793, moi, je ne peux pas être élu ». C'est le duc de Lévis, Mirepoix en personne, le descendant du compagnon de Simon de Montfort, le successeur de Charles Maurras sous la Coupole, qui vient, le premier, annoncer à Chamson son succès. Grand d'Espagne, le duc de Lévis-Mirepoix, le félicitant, le sacre

symboliquement chevalier. Rebelle de tradition, mais rêvant d'un accord avec le monde, cet accord lui est apporté par celui-là même qu'il croyait son adversaire de toujours, au nom de la seule institution française témoin et garante, à travers les siècles, de cette continuité et de cette durée d'Histoire, dans laquelle il était enfin réintégré.

Philippe SÉNART

Le dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

HISTOIRE. Parfois, rarement, parfois cependant, les bonnes nouvelles jaillissent du papier-journal. Il y a eu, fin janvier 2006, cette condamnation, qu'on n'espérait plus, par le Conseil de l'Europe, des *régimes communistes totalitaires*, en parallèle avec celle, acquise depuis la guerre, du nazisme hitlérien. Qu'une instance politique vienne rappeler ce que fut le communisme soviétique, à un moment où, en Russie, l'on élève des statues au maréchal Staline, où l'on honore la mémoire de Djerjinski, fondateur de la Guépéou, voilà qui est particulièrement bienvenu, d'autant que cette déclaration n'emportera aucune conséquence judiciaire au sein des Etats membres, faute d'avoir recueilli les deux tiers des voix. Déplorable défaillance, heureuse conséquence. Que le lecteur se rassure. On pourra continuer de publier en France des apologues de Lénine, Trotski, Staline et autres. On pourra proclamer, comme on le fit en mars 1953, au lendemain de la mort du Maréchal, que le stalinisme vivra «éternellement dans le cœur des hommes». On pourra écrire des poèmes pour chanter «guépéou nécessaire à la France» comme cela se fit entre les deux guerres. Nous, nous savons à quoi nous en tenir. Nous avons toujours su que la révolution russe était un sanglant vomissement de l'histoire, sur les peuples, répandu. Nous, nous savions à quels abîmes nous étions promis si notre résistance était venue à fléchir ne fût-ce qu'un instant. Nous avons tenu la position sans le secours du code pénal. Autre bonheur rare, celui que l'on a éprouvé à la lecture de ce manifeste publié, à la fin de 2005, par

dix-neuf historiens parmi les plus considérables, ultérieurement relayés par des centaines d'autres, unis pour proclamer ce principe simple, aujourd'hui bafoué : « L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique.» Que l'instance politique honore la mémoire des victimes et glorifie le sacrifice des héros, c'est sa vocation. Qu'elle impose le vrai en histoire, c'est une forfaiture. La IIIème République a fait graver sur les monuments aux morts les noms des combattants de 1914-1918 tombés sur les champs de bataille. Elle n'a jamais interdit aux historiens de faire leur métier. Il aura fallu attendre les deux dernières décennies pour voir se lever cette moisson de lois qui ferment des domaines de plus en plus nombreux à la libre investigation. Paradoxalement, la seule disposition qui aura été abrogée est cet article 4 de la loi du 23 février 2005 qui se contentait de souhaiter que les programmes scolaires reconnaissent « le rôle positif de la présence française, notamment en Afrique du Nord », sans que ce vœu soit assorti de la moindre sanction pénale. Que cette disposition soit la seule dont l'abrogation a été décidée, en bonne part sur l'injonction d'un Etat étranger, et selon une procédure qui suffit à exprimer avec éclat le total mépris dans lequel on tient le législateur, voilà qui ajoute la honte à l'indignation. Les lois de l'étouffoir sont toujours en vigueur. Reste que, dépouillées de toute légitimité, elles sont moralement mortes.

André LE GALL

L'Etat n'est plus la solution...

par Nicolas LECAUSSIN ¹

Depuis la parution en 2001 de « Notre Etat »² dont aucune des réformes proposées n'a été engagée, l'impatience grandit, comme le texte ci-dessous le montre.

Tout le monde est d'accord pour le dire : la France va mal, très mal. Mais quelles en sont les causes ? A qui la faute ? A l'Europe ? A la mondialisation ? Aux Etats-Unis, comme on nous le répète à l'envi ? Non. Le vrai coupable est ailleurs. C'est l'Etat à la fois obèse et impotent. Ce sont les lobbies des technocrates, les administrations pléthoriques et destructrices. Ce sont aussi les politiques irresponsables et incompetents. Peut-on réformer cet Etat ? La réponse est toujours non. Car, malgré des dizaines de rapports, d'études, de livres et d'articles qui traitent de la nécessaire réforme de la fonction publique, des retraites, de la sécurité sociale, de l'éducation nationale et des services publics, rien n'est fait. *La réforme de l'Etat est une véritable obsession qui, paradoxalement, ne débouche sur rien de concret.* Au contraire, plus on veut réformer l'Etat, plus il grandit. Alors que l'on parle de la maîtrise des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires, les administrations continuent à gonfler et de nouvelles institutions publiques font leur apparition.

Plus on insiste sur la réforme des services publics coûteux et inefficaces, plus ceux-ci refusent de s'adapter et font tout pour profiter de l'argent des contribuables. EDF-GDF, la Poste, la SNCF ou la RATP augmentent leurs tarifs, demandent de plus en plus de subventions et accordent, en dépit d'une situation financière catastrophique, toujours plus de

privèges à leurs agents.

Plus on veut « adapter » et « moderniser » les administrations, plus on crée de nouveaux organismes administratifs qui sont de véritables clones des bureaucraties qui existent déjà. Et tout cela pour donner aux Français l'illusion de l'efficacité. Y a-t-il trop d'accidents de la route ? Il faut créer un nouvel établissement public, de préférence un observatoire. Même s'il en existe déjà une vingtaine qui font la même chose. Le chômage est en hausse ? Il faut lancer un nouveau « machin » administratif pour « s'occuper » de ce problème et le rajouter à une centaine d'autres déjà en place. La pauvreté augmente ? Vite, un « Haut comité de lutte contre la pauvreté » ! Même si les administrations censées combattre les « injustices sociales » se comptent par dizaines. *Cet Etat se nourrit de ses propres échecs* et le clonage administratif est sa principale réussite.

Le « laisser-faire » de l'Etat

A force de s'occuper de tout, l'Etat est aujourd'hui complètement hors contrôle. Si le « laissez-faire » tant décrié par les étatistes a été appliqué quelque part en France, c'est au niveau de l'Etat et de ses administrations. Cet Etat veut protéger les entreprises nationales, il obtient l'affaire Elf, le scandale du Crédit Lyonnais, les ventes d'armes à Taïwan, et le « paradis » du Comité d'entreprise d'EDF-GDF. Il veut défendre les arts et les lettres, il

¹ Auteur de *Cet Etat qui tue la France*, éd. Plon, 2005.

² *Notre Etat*, sous la direction de Roger Fauroux et Bernard Spitz. Ed. Robert Laffont, 2001.

aboutit à la création d'un cinéma nombriliste qui vit des subventions et au recul sans précédent de la langue française dans le monde. Il veut rayonner sur le plan international, il engendre une « diplomatie des petits fours » que seuls quelques pays africains suivent encore. Il veut former les futurs enseignants, ceux-ci se retrouvent victimes d'un enseignement à la dérive. A force de réformer le système de santé, il l'a rendu très inégalitaire. Au nom de l'intervention et de l'aide étatiques, on a institutionnalisé l'assistanat et la gabegie légalisée et le prétexte de « l'Etat régulateur » invoqué par ses défenseurs n'est que bavardage et source de bureaucratie.

Et lorsque plus de 75 % des jeunes Français de 25 à 30 ans souhaitent travailler dans la fonction publique (ils sont à peine 20 % aux Etats-Unis), c'est que le « pays des droits acquis » est tellement malade qu'il n'y a plus de perspectives pour eux. C'est aussi la confirmation que la vraie fracture sociale est là : entre le secteur public hors contrôle, protégé et grassement subventionné et le secteur privé méprisé et étouffé.

La désinformation officielle

Enfin, cet Etat perverti et autosuffisant alimente très habilement une campagne de désinformation relayée fidèlement par une grande partie des médias français. Il a le monopole de l'information statistique, n'a pas de concurrents et il n'y a pas de contre-pouvoirs pour le démentir. Il a réussi à concentrer l'information autour des lieux de décision, des administrations, syndicats et autres symboles de l'Etat. La baisse du nombre de fonctionnaires est annoncée avec fierté par le gouvernement, des administrations « manquent » de moyens, les syndicats « se battent pour le progrès social », voici quelques clichés qu'il convient de démolir, preuves à l'appui. Un

exemple parfait de la désinformation ambiante est l'antiaméricanisme. A chaque tentative de réforme, l'Amérique est brandie comme un épouvantail : surtout ne rien faire car on risque de se retrouver dans la situation « catastrophique » des Etats-Unis.

Que la désinformation étatique soit efficace, on en a eu une preuve supplémentaire à l'occasion du débat sur la Constitution européenne du printemps 2005. Les partisans du oui ont été obligés de consacrer la quasi-totalité de leurs arguments à prouver que la Constitution était sociale et pas « ultralibérale ». Il est frappant de constater que les étatistes ont réussi à faire croire à une grande majorité des Français qu'à l'origine de la mauvaise situation économique et sociale de la France se trouvent l'Europe, la mondialisation et l'« ultralibéralisme », alors que c'est l'Etat qui tue la France...

Pendant que la France s'enfonce dans la crise, des transformations énormes ont lieu dans de nombreux pays, de la Nouvelle Zélande à l'Estonie, de la Suède au Chili en passant par le Canada. Dans tous ces pays, la majorité des services publics sont privatisés, le nombre de fonctionnaires est réduit tous les ans et leur statut complètement transformé (dans plusieurs cas, le statut de fonctionnaire n'existe même plus). En fait, ces changements sont improprement nommés « réformes de l'Etat » car celui-ci est dégonflé, amaigri, dépossédé de ses missions, même « régaliennes ». C'est un phénomène qui concerne autant les pays riches que ceux moins développés et qui dépend de la volonté politique – très souvent située à gauche – et aussi du rôle joué par la société civile.

Nicolas LECAUSSIN

Du mythe au doute, itinéraire d'un bouc émissaire

par **Dorian LAMARRE**

Mercredi 8 février, 16h45, TF1, France 2, LCI, iTélé, LCP-AN, quatre chaînes, Une seule et même image. Funérailles nationales, mariage princier, attentat ? Non rien de tel. Simplement l'audition, ouverte à la presse, d'un magistrat devant une commission d'enquête diligentée par le Parlement. Celle du juge Burgaud dont le nom passera à la postérité au même titre que le juge Lambert en son temps. A cette heure, cinq millions de téléspectateurs ont les yeux rivés sur leur petit écran pour assister au spectacle de l'année. Une télé-réalité où toute ressemblance avec des personnes ayant existé n'est pas fortuite.

Pourquoi une telle avidité médiatique et populaire ? Un intérêt subit de la population française pour le fonctionnement de sa justice ? Une solidarité compassionnelle avec les acquittés d'Outreau ? La présence indispensable à un spectacle d'un genre nouveau auquel il faut assister ? L'attente d'un effondrement en direct d'un magistrat sous pression depuis plusieurs mois ? Ou simplement le goût du sang ?

Tout a été dit, écrit, entendu et lu sur Outreau. Mais tout n'avait pas été vu. En deux semaines, la population est devenue les acquittés d'Outreau. L'opinion a vécu les humiliations, la détention, les procès. La France a souffert avec eux. Honni hier, adulé aujourd'hui, ces barbares pédophiles

sont devenus les martyrs du plus grand scandale judiciaire de ces dernières années. Les bourreaux sont devenus victimes. Redistribution des rôles, les bons et les méchants ne sont plus les mêmes. Dès lors, qui pour endosser le rôle du méchant ? Car il faut toujours un méchant.

Principe de base du manichéisme et refus de la société face au vide, il importait de trouver un bouc émissaire. De la soixantaine de magistrats ayant eu à connaître de cette affaire, et de la faillite du corps judiciaire, il fallait trouver une victime expiatoire à sacrifier sur l'autel de l'erreur judiciaire. C'est naturellement en la personne du juge d'instruction que s'est incarné ce bouc émissaire, unanimement recherché. Ce juge d'instruction, que d'aucuns rêvent de faire disparaître, ce juge d'instruction remis en cause à chaque dysfonctionnement, ce juge d'instruction qui inspire crainte et effroi. C'est ce juge trop puissant selon certains qui se retrouve en première ligne dès qu'apparaît le spectre de l'erreur judiciaire. C'est donc Fabrice Burgaud qui allait devoir se sacrifier et endosser ce rôle tant difficile à l'heure où la culture de résultats a pris le pas sur la culture de moyens, à l'heure où la pression médiatique doit mettre en scène les attentes de la population.

Protagoniste majeur du dossier et cheville ouvrière de cette affaire de pédophi-

lie, le juge d'instruction subissait, seul, les foudres de la société, jusqu'à sa montée sur l'échafaud et sa mise à mort sur la place publique. Condamné à la déchéance à perpétuité, coupable désormais jusqu'à la fin de sa carrière, le juge Burgaud a subi de plein fouet les dommages de la démocratie d'émotion et de la justice spectacle.

Et ceux qui furent les premiers à rivaliser de qualificatifs pour décrire la lie de la société que représentait ce réseau de pédophiles, prêts à les jeter en pâture au lynchage populaire, furent les plus prompts à vivre leur souffrance de vies brisées, reportant parallèlement sur ce monstre de juge, froid et dépourvu d'humanité l'entière responsabilité de l'instruction, de la détention, de l'accusation et de la condamnation de ces malheureux acquittés.

Ce revirement spectaculaire de l'opinion et des médias n'a pas paru susciter le moindre cas de conscience des uns et des autres, ni la moindre remise en question, pris soudain d'une amnésie brutale et bienvenue. La mise en scène de cette audition qui se devait d'être impartiale s'est brusquement transformée en tribunal de l'inquisition où même Torquemada aurait pu trouver place, les questions étant rapidement devenues des accusations. Et quel crédit apporter à cette acquittée déclarant à 19h45 : « Je n'en peux plus, j'en ai trop entendu », enfourchant une moto pour être présente à 20h sur un plateau de télévision en direct.

Même les descriptions des pires sévices endurés par les enfants ne pouvaient rivaliser avec le cauchemar des acquittés. Et l'opinion, si pressée de réclamer davantage de sévérité, s'est soudainement souvenue du principe de la présomption d'innocence. Et le législateur de fustiger les manquements à la présomption d'innocence alors qu'il renie ce principe de texte en texte.

La justice, souvent montrée du doigt pour son laxisme et sa mise en liberté de récidivistes, devant faire face à ce revirement inattendu. Et ce malgré, les accusations de pédophilie, où la moindre impunité n'est jamais tolérée, qui planaient sur ce dossier. Le mythe de la pédophilie, paroxysme des crimes, où la vindicte populaire peut être la plus violente, se retrouvait confronté à la sacralisation de la victime, nouvelle icône du vingt-et-unième siècle. Un face-à-face qui débouche sur l'inévitable question « Quel choix : un coupable en liberté ou un innocent en prison ? » resurgit et nous renvoie aux heures les plus sombres des erreurs judiciaires, de Ranucci à Patrick Dills en passant par Fourniret ou Bodein.

Cercle vicieux que les évolutions législatives récentes n'ont jamais résolu. Comme l'a déclaré un des membres de la commission, le mythe s'est révélé plus fort que le doute. Mais était-on prêt à supporter le contraire ?

Dorian LAMARRE

Notes de lecture

Le souvenir de Youakim Moubarac

dossier dirigé par Jean Stassiné

Voici dix ans que nous a quittés le Père Youakim Moubarac (1924-1995). Prêtre maronite, disciple et exégète de Louis Massignon, c'est en France qu'il poursuivit ses études d'abord, son sacerdoce ensuite (notamment à Saint Séverin, puis comme aumônier des moniales de Jouarre), mis à part un bref retour au Liban de 1985 à 1992, où il se consacra activement à la préparation du Synode de l'Eglise maronite (le précédent remontant à 1736) ; en 1989, il entreprend la restauration du couvent de Qannoubîne, ancien siège patriarcal situé dans la vallée sainte de la Qadisha, dont il confie la garde aux religieuses antonines.

Les éditions de l'Age d'Homme viennent de lui consacrer un dossier considérable, sous la direction du philosophe Jean Stassiné, où se côtoient Mgr Khodr, métropolite orthodoxe du Mont Liban, le poète Salah Stétié, le Père blanc Michel Lelong, Georges Corm, Ysabel de Andia, Carole Dagher, Dominique Eddé, Pierre Rocalve, Mohammed Arkoun et de nombreux spécialistes du dialogue islamo-chrétien, des églises d'Orient et, bien sûr, du Liban.

Réconcilier le Liban avec lui-même fut la passion de sa vie : « Les hommes de ma génération, écrit Georges Corm, ancien ministre et économiste éminent, qui ont eu la chance de se trouver aux côtés de Youakim Moubarac dans sa quête incessante de paix, de dialogue

et de concorde entre les Libanais ont joui d'un privilège exceptionnel, à la mesure de la personnalité hors du commun qui était la sienne. » Youakim Moubarac avait été, en 1970, avec Georges Montaron, l'artisan du fameux colloque, tenu à Beyrouth, « des chrétiens pour la Palestine ». Pour lui, depuis cette date, le Liban était « malade de la Palestine » ; il pensait que le modèle social et pluri-confessionnel du Liban était, aux yeux des Israéliens, un contre-modèle à éliminer, ou du moins à déstabiliser. On ne peut pas dire que la suite des événements lui ait donné tort.

Très attaché à la France, et filialement au général de Gaulle, le Père Moubarac pensait que toute solution pour le Liban passait par l'Europe, dans la mesure où elle suivrait la direction que lui montrait la France (telle qu'elle se manifesta, par exemple, par l'éphémère « Déclaration de Venise » de 1980) et que soutiendrait le Saint-Siège qui, seul, pourrait remettre à leur place et dans l'obéissance le clan des extrémistes maronites, n'hésitant pas à écrire : « *Il appartient au Saint-Siège qui, tout au long de la guerre du Liban, a préconisé le dialogue pour recouvrer l'unité du Liban, de remettre à leur place les religieux et les prêtres qui échappent à l'autorité du patriarcat et s'arrogent le rôle de maîtres à penser du nouveau pouvoir chrétien.* »

Le Père Moubarac a tenté de dresser un modèle libanais issu d'une histoire glorieuse et tourmentée contre la fin d'une époque. Pour lui, il n'y avait rien à espérer du côté d'Israël, pour qui le modèle libanais contestait le sien.

Rien à espérer du côté de l'Union soviétique d'alors, piégée par son instrumentalisation des régimes arabes dans le cadre de la guerre froide. Rien à espérer du côté des puissances anglo-saxonnes engagées d'un seul côté.

A Paris, il s'est donc dépensé sans compter dans l'espoir que les successeurs du général de Gaulle, qu'il admirait au point de se dire « le gaulliste à l'ancienne que je suis... », continueraient sa politique, ce qui n'a jamais été fait que de façon très erratique. De ce point de vue, son isolement aura été celui de tous les résistants. A bout de tristesse, il écrit, en 1992 : « *Le peuple libanais est dans une situation analogue à celle du peuple français sous l'occupation. La multitude silencieuse est pour les résistants. Mais seule les collaborateurs ont droit à la parole. (...) A vrai dire, seule l'Eglise pourrait non seulement prendre la parole, mais renverser la situation en faveur de la résistance.* »

J'ai ici souligné la partie de l'action du Père Moubarac par laquelle je l'ai le mieux connu. Le Dossier fait au savant la part éminente qui fut la sienne dans le domaine de la spiritualité syro-antiochienne, de l'Orient syriani (avec un remarquable texte d'Ysabel de Andia sur « La chambre nuptiale du cœur »), sans oublier sa dernière grande œuvre, la *Pantologie antiochienne* qui prolonge la *Pantologie islamo-chrétienne*. On lira, également des témoignages de Germaine Tillon, du Père Christian de Chergé, de la Mère Abbessse de Notre-Dame de Jouarre, où repose le Père Youakim.

Philippe de SAINT-ROBERT

“Les Dossier H”, *Youakim Moubarac*, Ed. de l'Age d'Homme (Lausanne-Paris) et Ed. Dar An-Nahar (Beyrouth), 2005, 607 pages.

Si la gauche savait de Michel Rocard

En dialogue avec G.M. Benamou, thuriféraire de Mitterrand, Rocard définit un socialisme humain et progressif, fils de Jaurès. Il l'oppose au mouvement qui a été si fortement influencé par Jules Guesde et qui s'est malheureusement coupé des forces régénératrices de la classe ouvrière. A la différence de ce qui s'est produit en Suède ou en Allemagne. Michel Rocard décrit, avec un humour, surprenant chez un homme politique chevronné, le parcours de sa vie. Il s'est d'abord construit en opposition à son père, grand physicien, qui lui a donné une petite sœur embarrassante : la bombe atomique française. Protestant, il a eu l'ambition d'amener les catholiques à la foi socialiste. Il y a si bien réussi que les voix de ces nouveaux convertis ont donné la victoire à François Mitterrand en 1981. Ce dernier, imprégné dans sa jeunesse de l'idéal du christianisme social, ne put jamais pardonner à Rocard de ne pas avoir renié ses convictions de jeunesse, à son exemple. D'où une danse politique à la Strindberg entre ces deux personnalités.

Michel Rocard dresse dans ce livre le bilan de son action. Il se garde bien d'en rougir : avoir empêché les massacres en Nouvelle Calédonie, avoir secouru les pauvres par le RMI, avoir réformé la COB pour éviter les délits d'initié, avoir imposé la transparence des marchés publics, avoir remis en ordre le financement des partis politiques, tout cela ne constitue pas de minces trophées. Rocard n'a pas eu la chance d'exercer le pouvoir assez longtemps. Les Français le déploreront lorsqu'ils auront lu ce livre. Une de ses phrases illumine non seulement la carrière de cet homme de conviction, mais mérite aussi de

devenir le leitmotiv des hommes politiques français : « Je dirai qu'il faut gagner le pouvoir dans des conditions droites ». En particulier en ne succombant pas au populisme, en faisant prendre conscience aux citoyens des dures conditions dans lesquelles leur élu exercera ses fonctions et tentera de réaliser leurs souhaits. Rocard ne pardonne pas, de ce point de vue, la ponction sévère du produit national brut opéré par Mitterrand en 1983, par ignorance chez ce dernier des réalités économiques et par préjugé pour la tactique de l'ar-rivisme politique : tout pour arriver au pouvoir. Il n'y a pas que la Gauche comme le titre l'invite, à pouvoir prendre des leçons dans cette lumineuse réflexion sur le beau et grand métier des élus du peuple.

Charles DELAMARE

Ed. Robert Laffont, 2005, 20 €.

Aristide Briand
Le ferme conciliateur
de Gérard Unger

« Plus de guerres, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends. Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons ». En ce 10 septembre 1926 à Genève, Aristide Briand entre dans l'Histoire comme un homme de paix, comme un homme de bonne volonté, comme un homme d'Etat. Et le Prix Nobel de la Paix va bientôt suivre. Les temps se sont apaisés pour mieux juger l'action de cet homme, onze fois Président du Conseil, vingt fois ministre, inamovible ministre des Affaires Etrangères entre 1925 et 1931, tant admiré et tant décrié.

Après Albert, le ministre ouvrier du Gouvernement Provisoire de la II^e République, Aristide Briand est le premier ministre de la III^e République qui vient du peuple, vit comme un homme du peuple et pense comme un homme du peuple. Il est né, le 28 mars 1862, à Nantes au Café de la Croix Verte tenu par son père, Guillaume, fréquenté par des marins venus de partout et sans doute fréquenté aussi par quelques femmes peu farouches... ! « Un lupanar » prétendra une certaine droite déjà la plus bête du monde. Sa mère Magdeleine est lingère au château d'un comte. Les origines sont modestes, bohêmes et désargentées. Et pourtant le fils de la lingère saura émouvoir le cœur d'une princesse, Marie Bonaparte, troubler celui d'une actrice Berthe Cerny et charmer beaucoup de femmes par sa sensibilité, son mépris des conventions, sa simplicité.

Aristide Briand n'est pas un bourgeois étroit de la III^e République, un bourreau de travail tant vanté par les technocrates de la V^e République pour justifier une compétence politique incertaine, un parlementaire opportuniste avide d'honneurs et d'élections. Non, toute sa vie il méprisera l'argent, il peinera pour en trouver, en gagner, en conserver. Il habitera une modeste demeure à Montmartre, posera le sac dans les appartements de fonction de ministre, à la taille républicaine de l'époque et logera chez une maîtresse.

L'âge venu, l'homme d'Etat s'arrêtera à Cocherel. Là où le connétable de France, Bertrand Du Guesclin vaincra le sinistre captal de Buch. Il loue une auberge, pêche, se promène et finit par acheter une maisonnette et s'agrandir sans cesse de bouts

de terrain en lopins de terre.

A Paris, il fait le désespoir des diplomates de carrière avec ses tenues négligées, ses dossiers en désordre, ses emplois du temps improbables. Clemenceau qui a la dent dure dira : « Poincaré sait tout et ne comprend rien. Briand comprend tout et ne sait rien ». A Paris, il fait le bonheur des journalistes qu'il a été lui-même, toujours disponible, prompt à capter et susciter l'information. Il suffit de se rappeler l'admiration qu'il suscite chez une jeune journaliste de l'époque, Geneviève Tabouis pour mieux comprendre ce qu'il était. A Paris, enfin, il fait la joie de ses collègues parlementaires : l'éloquence qui séduit, convainc et retourne la Chambre des Députés, l'éloquence qui embrouille gauche et droite, l'éloquence qui agace surtout ceux qui en sont dépourvus. Il lancera à Joseph Caillaux : « Je ne suis ni un endormeur, ni un endormi. Et s'il m'est arrivé quelquefois de sommeiller, je ne me suis jamais réveillé dans un fauteuil de président de Conseil d'administration ».

Encore un mot sur le militant : cet avocat aux émoluments modestes, se bat partout pour défendre ouvriers, mineurs, syndicalistes poursuivis par une République impitoyable pour les gens qui peinent. Il obtiendra aussi l'acquiescement du pacifiste Gustave Hervé.

Le socialiste indépendant, hostile à tout dogmatisme, partisan, de la grève générale pour éviter la révolution sanglante voulue par les marxistes les plus doctrinaux et farouchement républicain attire la sympathie. Mais l'homme politique au pouvoir suscite des interrogations certaines. Certes

il ne faut pas oublier qu'il fut l'homme de la loi militaire des trois ans et le Président du Conseil en poste le 21 février 1916 quand les obus allemands s'abattirent sur Verdun et le 24 octobre 1916 quand le fort de Douaumont fut repris. Il savait aussi à quel point l'alliance grecque était indispensable et combien l'Empire Ottoman opprimait au Proche-Orient, arabes, juifs et arméniens.

Il savait aussi être un conciliateur affirme l'auteur. Voire : la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est tout de même pas un chef-d'œuvre de tolérance et les inventaires voulus par ces hommes-là une page à leur honneur. Cela n'encouragea pas les catholiques à se rallier en plus grand nombre à la République. Un ferme conciliateur ajoute l'auteur. La fermeté il en manquera en janvier 1922 à la Conférence de Cannes face au Premier ministre Lloyd George. Et il se fera duper complètement par Stresemann, le ministre allemand des Affaires Etrangères. Une correspondance entre ce dernier et le Kronprinz révélera que son homologue était resté le même : un nationaliste soucieux de reprendre les gages cédés à Versailles.

Plus grave sans doute, Aristide Briand attirera autour de lui nombre de gens, d'intellectuels, de politique, tous gagnés par le pacifisme. Et le pacifisme peut aveugler : Pierre Laval, Jean Luchaire, Georges Suarez furent tous fusillés en 1945 pour collaboration avec l'ennemi. C'est l'historien Jean Guiblin, mon maître dans la discipline, qui disait qu'Aristide Briand faisait de beaux discours à Genève tandis qu'Hitler prospérait en Allemagne. Laissons cependant l'Histoire juger son

œuvre et se rappeler des mots prononcés par Edouard Herriot devant sa tombe encore fraîche à Cocherel. « Il serait temps que l'humanité se décidât à consacrer aux œuvres de la vie des forces qu'elle a si souvent prodiguées pour le meurtre. Dormez-vous-même en paix, ô la terre, ô sage »

Aristide Briand dort en paix car il fut sans aucun doute un patriote, un républicain et un grand européen.

Albert KALAYDJIAN

Ed. Fayard, 2005, 27 €

Histoire de l'Italie
Des origines à nos jours
de Pierre Milza

Ce livre de 1100 pages denses, sans illustrations autres que des cartes schématiques, mais avec 75 pages de bibliographie et d'index, mérite l'attention à plusieurs titres. L'auteur, professeur à l'IEP de Paris, spécialiste de l'Italie et biographe de Mussolini, a l'équipement intellectuel et l'empathie nécessaires pour mener à bien un aussi vaste projet : raconter l'Italie, d'avant Romulus à Berlusconi, sans oublier personne, et sans la ligne directrice unitaire qu'ont imposée très vite la monarchie française ou anglaise à l'histoire de leur pays. L'approche de Milza ne privilégie ni l'histoire chronologique, diplomatique et événementielle, ni l'histoire transversale analysant les faits de culture et de civilisation. La synthèse des deux points de vue, traités dans une alternance serrée mais jamais confuse, est parfaitement réussie.

Le lecteur français prêtera une attention particulière aux nombreux développements consacrés aux relations franco-italiennes, faites de proximité, mais aussi d'ambiguïtés et de déceptions. Jusqu'au XIX^e siècle, conquête politique et influence culturelle dominant la relation : avec César la Gaule est conquise et romanisée, puis la France s'éloigne de l'Italie jusqu'aux entreprises de Charles VIII, Louis XII et François 1^{er}. Leur maîtrise politique de l'Italie sera partielle et éphémère et l'imprégnation culturelle se fera essentiellement et durablement dans le sens Italie-France. Léonard à Amboise mourant dans les bras de François 1^{er} en sera le symbole le plus frappant.

La philosophie des Lumières, sous sa version française, inspira une partie des élites italiennes, lassées de l'obscurantisme des Bourbons et de la Papauté, et Napoléon, perçu comme son continuateur, est bien accueilli. Les pillages, les impôts et la conscription ont vite raison de ce bel enthousiasme. L'ambiguïté est à son comble avec Napoléon III dont l'aide a été indispensable pour amorcer le processus d'unité italienne en commençant à refouler l'Autriche d'Italie du Nord, mais qui abandonne le combat après Solferino et, pour des raisons de politique intérieure française, défendra jusqu'à sa chute, y compris par les armes, le pouvoir temporel et le territoire du Pape. La méfiance continuera avec la III^e République française. L'Italie redoute un retour en force des catholiques en France alors que son conflit avec le Pape n'est pas encore réglé en droit (il le sera seulement par les accords du Latran en 1929).

De plus et surtout, elle hésita entre deux alliances possibles : la France, rivale dans son projet d'expansion coloniale, les empires centraux dont la partie autrichienne domine encore des populations italiennes à Trieste et dans le Trentin Haut-Adige dont l'ambition balkanique bloque les espoirs d'influence italienne sur l'Adriatique. L'occupation de la Tunisie par la France en 1881, rondement menée, tranche le débat et l'Italie rejoint la Triplice dès 1882. De 1887 à 1897, une guerre douanière et commerciale avec la France réduit au strict minimum les relations économiques et financières naturelles entre les deux pays voisins. Pourtant, en 1915, l'Italie change de camp, dans l'espoir d'achever enfin son unité aux dépens de l'Autriche en encaissant au passage, aux mêmes dépens, quelques « pourboires » dans les Balkans, qui seront catégoriquement refusés, à Versailles par Wilson, non engagé par les promesses franco-anglaises de 1915. Sortie de la guerre frustrée, exsangue, en situation pré-révolutionnaire, la démocratie italienne ne résistera pas au fascisme.

Enfin – last but not least – cet ample panorama historique fait ressortir à quel point l'Italie a été le grand laboratoire politique, dont sont sorties toutes les formes de la modernité, pour le meilleur et parfois pour le pire : la « République impériale » imposant son ordre et sa langue mais intégrant les élites des régions conquises, les prémices du capitalisme commercial et bancaire, le fascisme et l'eurocommunisme.

Le seul concept dont l'Italie n'ait pas été le précurseur est celui de l'Etat-nation qui

a émergé tardivement et avec de fortes influences étrangères, ce qui explique sans doute cette étrange contradiction : l'opinion italienne est, selon les sondages, la plus pro-européenne des 25, et, simultanément la démagogie séparatiste des Ligues du Nord remet brutalement en cause les prérogatives et même l'existence du pouvoir central. Sur ces sujets de grande actualité, quelques semaines avant les élections législatives italiennes, le point de vue de Pierre Milza donne un bon éclairage.

Georges-Robert BONIN

Ed. Fayard, 2005, 30 €

Benoît XVI
L'héritier du Concile
de Jean Chélini

C'est en grand spécialiste de l'histoire religieuse de l'Europe que le professeur Chélini se fait le biographe mais plus encore le portraitiste du nouveau chef de l'Eglise catholique. Après le stupéfiant Polonais, athlète physique et spirituel, globe-trotter jusqu'à épuisement, curé du monde mondialisant, presque canonisé le jour de ses funérailles par la foule, place Saint-Pierre (« *santo subito !* »), voici le discret Bavarois Benoît XVI, beaucoup moins connu des médias et donc du public, mais si apprécié de ses pairs qu'il fut élu *subito*, en deux jours seulement de conclave, il y a bientôt un an.

Rien de spectaculaire ne s'est à ce jour produit en cette année inaugurale du nouveau pontificat, en apparence du moins. La première encyclique de ce pape a pourtant

de quoi surprendre quiconque avait une bonne fois pour toutes catalogué Joseph Ratzinger parmi les conservateurs, voire les rétrogrades : *Deus, caritas est* parle d'amour, de tout amour, humain autant que divin, dans un langage étonnant de modernité, sans craindre d'évoquer *eros* comme don de Dieu pour le bonheur des personnes, des couples, des familles.

Rédigé et publié avant la parution de ce texte novateur, réconfortant – humaniste et personnaliste – d'un nouveau pape caricaturé en néo-inquisiteur pour avoir dirigé pendant un quart de siècle la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office), l'étude approfondie, très vivante, de Jean Chélini nous apprend l'étonnante personnalité de ce nouveau pontife aussi peu pontifiant que possible, tout le contraire du « *Panzercardinal* » (cardinal-tank) auxquels prétendaient s'attendre les ignorants-malveillants professionnels.

Si les cardinaux ont aussi promptement élu Ratzinger, c'est bien, démontre Chélini, en successeur logique de Wojtyla (et de Paul VI), en « héritier du Concile » Vatican II, au cours duquel, jeune expert accompagnant l'archevêque de Cologne, le cardinal Frings, il avait été apprécié comme un théologien aussi solide que réformateur. Au dernier conclave, chaque membre du Sacré Collège était bien conscient du fait que, « pendant vingt-cinq ans » auprès de Jean-Paul II, le cardinal Ratzinger avait été « pour ainsi dire le pape de l'ombre ». L'inattendu Carol Wojtyla, qui « n'avait jamais été dans l'intimité d'aucun pape », « était venu de loin pour monter, sans initiation préalable, sur le trône de Pierre ». C'était un « self-made pape », écrit drôle-

ment Chélini : « Jean-Paul II avait changé le métier de pape. D'un travail de bureau il avait fait un apostolat d'itinérance et de témoignage. Mais il fallait bien que quelqu'un tienne le bureau ! Ratzinger l'a fait en pleine conscience de la complémentarité de leurs deux rôles. Sans Ratzinger, Wojtyla n'aurait pas pu exercer en toute sécurité l'extraordinaire métier qui fut le sien. Jean-Paul avait une totale confiance en son préfet, il l'avait choisi en toute connaissance de cause. Les deux hommes s'étaient reconnus sur les sentiers ardu de la pensée et de la recherche. Puis, en 1980, sonnait pour Wojtyla le temps de l'action publique, de la proclamation. Le géant pouvait occuper toute la scène. Pour Ratzinger, c'était l'épanouissement de sa recherche, la mise en œuvre de sa science au service de Pierre, et, à travers lui, de l'Eglise universelle ». En somme, Chélini fait du Pierre d'aujourd'hui le successeur naturel du Paul des temps modernes...

Et ce Pierre d'aujourd'hui annonce la couleur de longue date, dans ses nombreux écrits comme dans ses premières paroles de pape : « C'est à l'aujourd'hui de l'Eglise qu'il faut rester fidèle, non à l'hier, ni au demain, et cet aujourd'hui de l'Eglise, ce sont les documents de Vatican II dans leur authenticité, sans réserves qui les amputent, ni abus qui les défigurent » (*Entretiens sur la foi*). Il y a là un réalisme, un pragmatisme, un sens de l'histoire à construire, qui relèvent de la juste appréciation, si difficile, des circonstances que doit prendre en considération, plus que tout autre chef d'Etat, le chef de l'Eglise catholique. L'exemple de son prédécesseur, qui joua un rôle décisif dans la chute du communisme soviétique, la réunification de

l'Allemagne et l'élargissement de l'Union européenne à son espace naturel, n'est pas pour rien dans cette attitude de confiance en l'efficacité du message évangélique, *urbi et orbi* : Chélini ne manque pas de rapporter que, grâce à Jean-Paul II, « l'intervention pontificale a provoqué l'effondrement du régime en Haïti, au Nicaragua ou au Chili : Bébé Doc, la junte sandiniste, Pinochet, ont été victimes de la diplomatie pontificale ! (...) Aussi, quand Benoît XVI appelle à l'union de l'humanité, à la fin du terrorisme, au respect de l'arbitrage international de l'ONU, le pape accomplit un geste politique et sa diplomatie le relaiera ».

L'Europe, dans sa dynamique engagée par le célèbre trio de démocrates-chrétiens qui étaient aux affaires, dans leur pays respectif, en 1950 – Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi – inspirés par Jean Monnet et sa méthode communautaire, ne peut qu'être bénéficiaire de l'avènement de ce pape allemand, « un pape de dialogue, qui exorcise le passé nazi, qui témoigne que l'histoire a marché et que l'Allemagne a retrouvé son honneur parmi les nations ».

La France n'est jamais loin de la pensée de Benoît XVI, dont Jean Chélini rappelle les liens qu'il entretint avec les théologiens français Congar, Daniélou et de Lubac, sa bonne connaissance de la philosophie et des lettres françaises, les nombreuses conférences qu'il a données en France et sa prédication de carême à Notre-Dame de Paris en avril 2001. En 1992, le cardinal Ratzinger avait d'ailleurs été élu associé étranger à l'Académie des Sciences morales et politiques, au fauteuil d'Andréï Sakharov...

Cette brillante « modeste étude » sur Benoît XVI fait honneur à la maîtrise, au talent, à l'expérience romaine de Jean Chélini, fondateur de l'Institut de droit et d'histoire religieux d'Aix-en-Provence : elle est la plus complète que l'on puisse lire sur le nouveau pape, l'auteur n'éluant aucun des problèmes qui se posent à l'Eglise de Rome dans un monde plus perturbé que jamais, ni aucun des traits qui caractérisent un pape jovial, authentique, ferme, immensément cultivé, pianiste mozartien accompli, et résolument optimiste au point de déclarer « croire que le monde au fond est bon, que Dieu est là et qu'Il est bon. Qu'il est bon de vivre et d'être un humain ».

Jean-Marie DAILLET

Hachette Littératures, 2005, 23 €.

Comprendre le monde actuel **de François-Georges Dreyfus**

Comment ? En lisant ce livre plein de prémonitions et de remarques psychologiques qui, derrière les façades mensongères, font voir la réalité telle qu'elle est et telle qu'elle se dessine. Ce recueil d'études publiées dans le mensuel *La Nef* depuis 1990 embrasse tous les sujets d'inquiétude et de mécontentement, de la France à l'Asie en passant par l'Europe, l'Afrique, le Proche-Orient. Le commentaire sur le Conseil européen de Nice en 2001 préfigure la situation dans laquelle nous nous trouvons après le « non » au référendum. L'interrogation sur l'avenir de l'Algérie met le doigt sur le vrai problème de ce pays qui est social. Dès 1997, l'auteur soulignait

que les Kurdes avaient le privilège, et le malheur, d'être au centre du château d'eau du Proche Orient et qu'ils se trouvent aussi sur le tracé de futurs oléoducs. De bons exemples de perspicacité...

Beaucoup d'autres questions traitées avec sagacité sur le marxisme (qui n'est pas mort) ou sur la diplomatie du Saint-Siège attireront l'attention de nos lecteurs. Ils retrouveront dans ce recueil de chroniques les préoccupations de notre revue, traitées d'un point de vue souvent différent, toujours original.

Charles DELAMARE

La Nef, éd. 20 €.

*Communiquer.
Pourquoi, comment ?*
d'Hervé Collet

Hervé Collet a mené sa vie professionnelle dans le secteur associatif et plus spécialement dans le domaine de la communication.

Au service des acteurs de la communication sociale, il met son expérience mais aussi un travail approfondi de réflexion, car son livre « Communiquer. Pourquoi,

comment ? » aborde tous les aspects du sujet, aussi bien théoriques que pratiques. Il retrace les liens entre les sciences humaines et le marketing, il donne des cours de sémantique ou de rédaction d'un slogan, fournit une liste des figures de rhétorique, donne des conseils pour mener un entretien ou une réunion, donne l'adresse d'un certain nombre d'organismes, propose des stratégies, traite des illustrations, des couleurs, de la photo, introduit dans les milieux de la presse, des réseaux de communication, de la publicité.

Son livre, présenté sous forme de fiches (57 au total), se veut un guide pratique où ceux qui oeuvrent dans le secteur associatif trouveront, de façon facilement accessible, tous les renseignements concrets mais aussi les éléments de réflexion théorique dont ils peuvent avoir besoin pour mener une politique efficace de communication, domaine où les collectivités non lucratives sont généralement moins à l'aise que les entreprises du monde marchand. « Communiquer. Pourquoi, comment ? » est un excellent ouvrage de référence.

Gérard VANIER

Cridec Editions, 2004, 38 €

Les auteurs

Jean ARTHUIS, ancien ministre, président de la Commission des Finances du Sénat

Henri CATHERIN, fondateur des Equipes Syndicales Populaires du CDS

Charles de COURSON, député de la Marne, rapporteur spécial de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale

Charles DELAMARE, ancien employé de banque, directeur de la revue

Pierre-Gilles de GENNES, Prix Nobel de physique

Dorian LAMARRE, juriste, chargé d'études

Alain LAMBERT, ancien ministre, sénateur de l'Orne

Nicolas LECAUSSIN, rédacteur en chef de la revue *Société Civile*, mensuel de l'iFRAP (Institut français de recherche sur les administrations publiques)

André LE GALL, écrivain, ancien élève de l'ENA

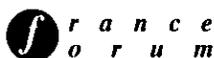
Pierre MÉHAIGNERIE, ancien ministre, président de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale

Jean-Pierre PRÉVOST, ancien journaliste, ancien avocat

Christian PRIEUR, ancien conseiller maître à la Cour des Comptes dans la chambre « sociale », premier directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (1967-1979)

Philippe SÉNART, critique littéraire

Gérard VANIER, ancien élève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Albert Kalaydjian, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost, Gérard Vanier** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0108 P 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Devant nous le déluge !

L'endettement de la France : devant nous le déluge ? PAR JEAN ARTHUIS

Un programme de rupture PAR GÉRARD VANIER

Pour sortir du laxisme budgétaire PAR CHARLES DE COURSON

Quels bénéfices la France peut-elle tirer de la LOLF sur l'endettement public PAR ALAIN LAMBERT

Dépenses de santé : quel financement ? PAR CHRISTIAN PRIEUR

La fracture du logement PAR GÉRARD VANIER

Les syndicats : une nécessité économique PAR HENRI CATHERIN

Le social, clé du mondialisme PAR CHARLES DELAMARE

Dossiers et études

Une base doctrinale pour la droite et le centre PAR PIERRE MÉHAIGNERIE

Recherche : le cri d'alarme d'un prix Nobel INTERVIEW DE PIERRE-GILLES DE GENNES

Le colonialisme et la mémoire du passé PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

Immigration : un choix de démocratie PAR GÉRARD VANIER

Sommaire détaillé page 3